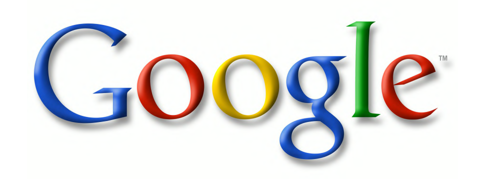
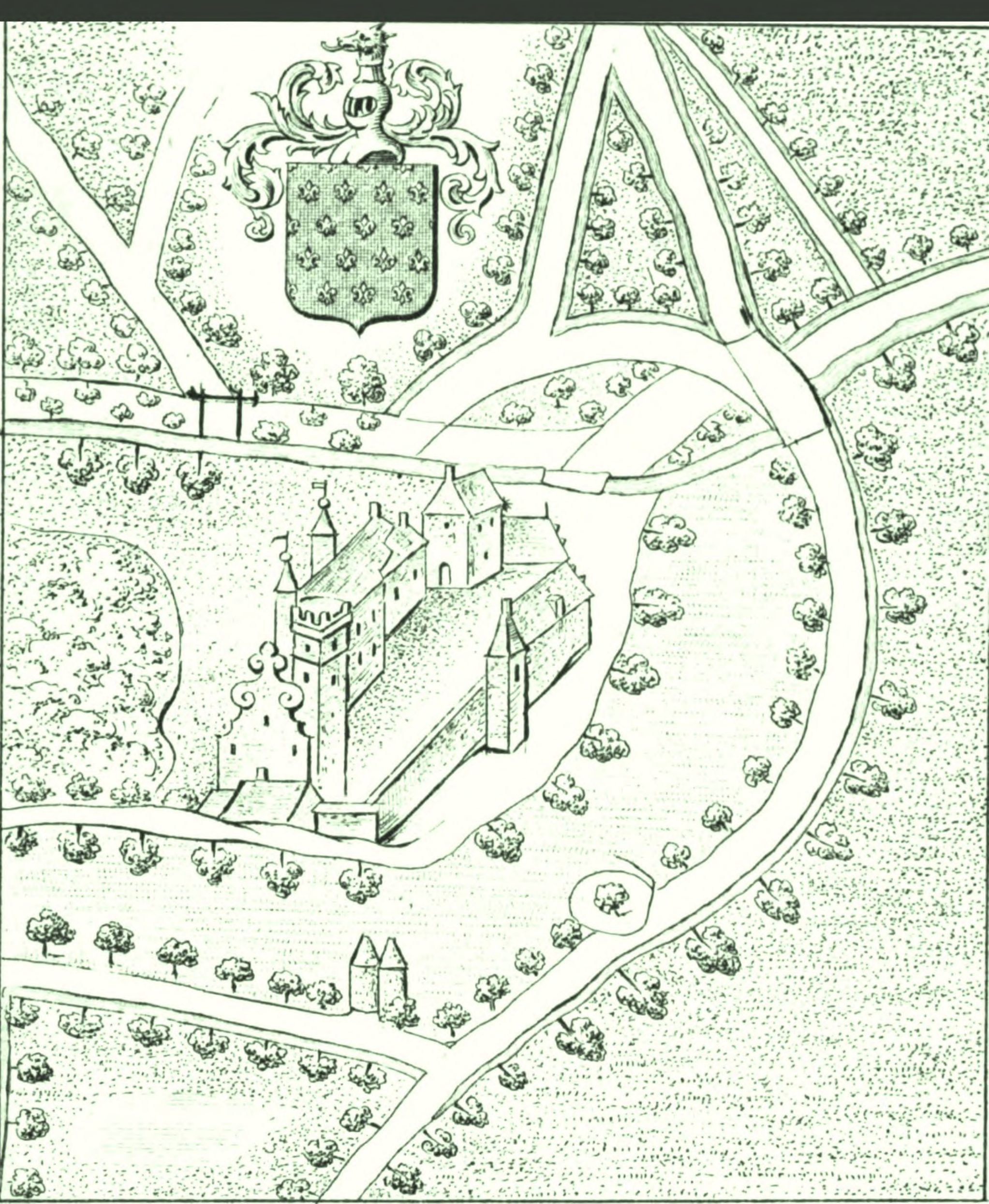
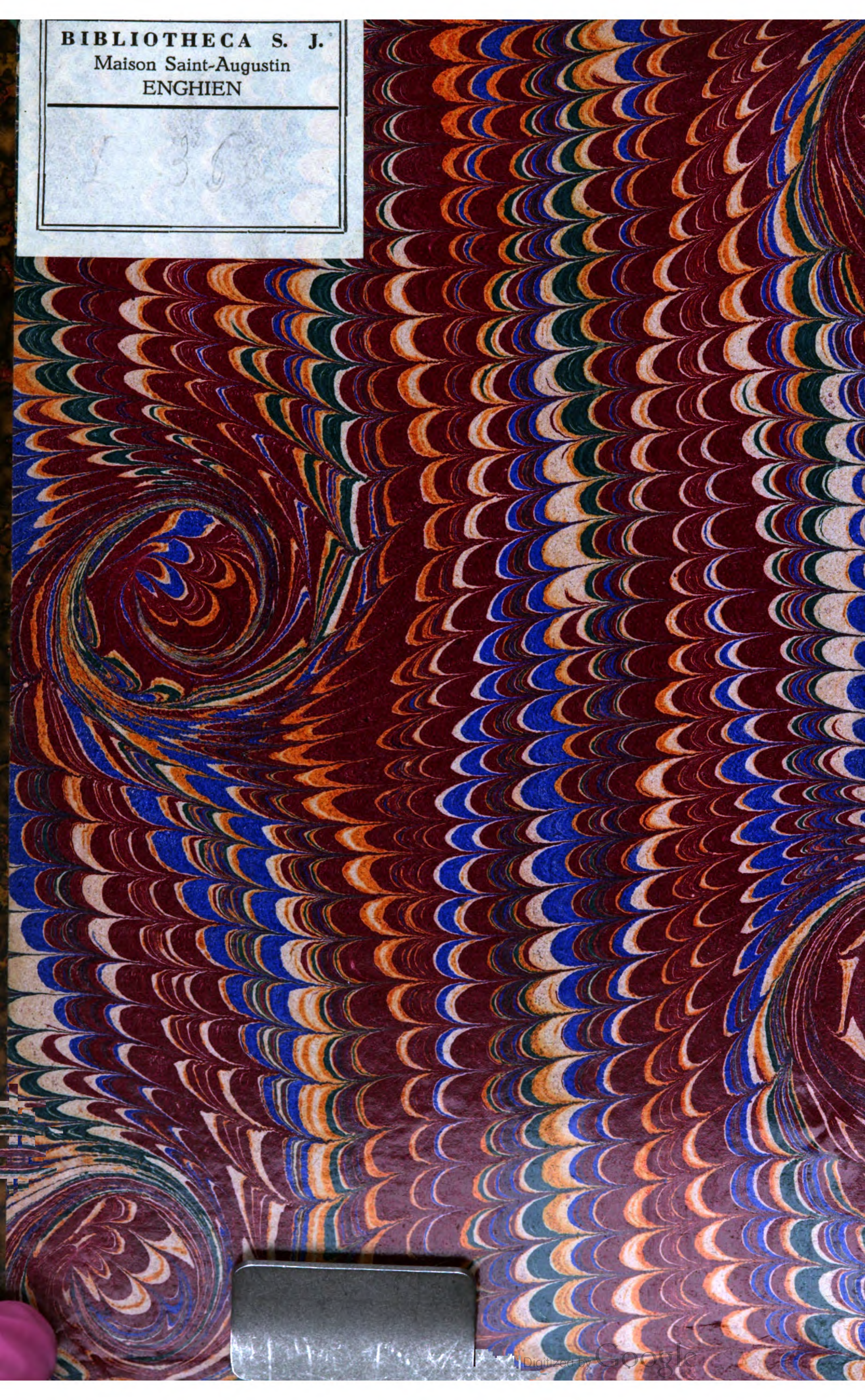
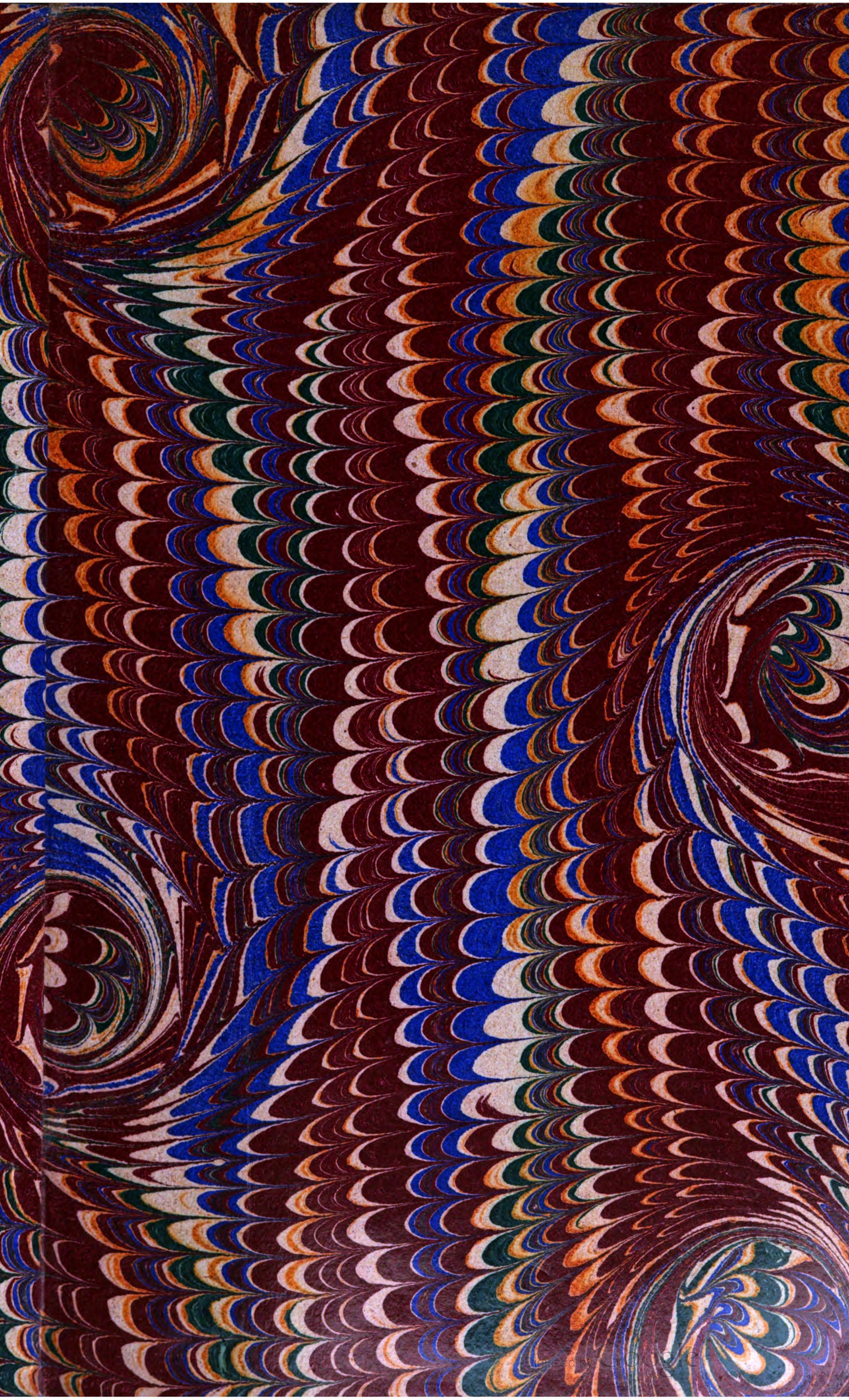




Souvenirs de la Flandre wallonne


BIBLIOTHECA S. J.
Maison Saint-Augustin
ENGHIEN
Digitized by Google



SOUVENIRS

DE LA

FLANDRE WALLONNE



DOUAI, IMP. L. CRÉPIN.

SOUVENIRS

DE LA

FLANDRE WALLONNE

RECHERCHES HISTORIQUES

ET CHOIX DE DOCUMENTS

RELATIFS A DOUAI ET AUX ANCIENNES PROVINCES

DU NORD DE LA FRANCE

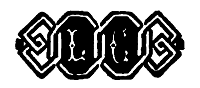
PUBLIÉS

Sous les auspices de la *Société d'agriculture, des sciences et arts de Douai*

PAR

UN COMITÉ HISTORIQUE ET ARCHEOLOGIQUE.

TOME DIX-NEUVIÈME.

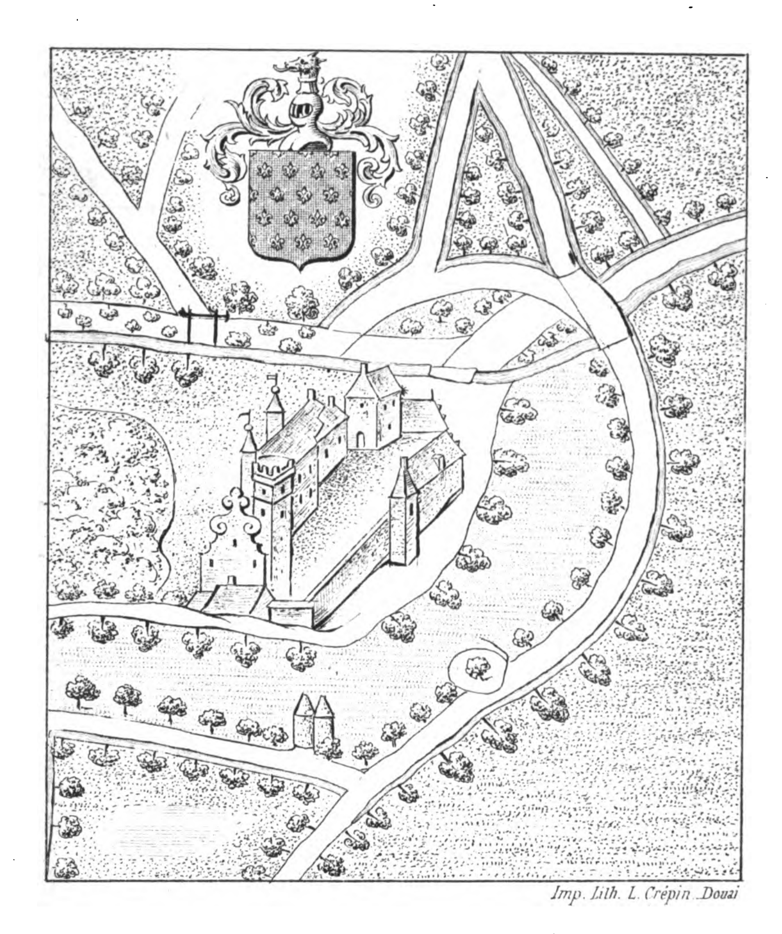


DOUAI
L. CRÉPIN, ÉDITEUR
rue de la Madeleine, 23.

PARIS
DUMOULIN, LIBRAIRE
Quai des Augustins, 13.

GAND
CAMILLE VYT, LIBRAIRE
Rue des Régnesses, 1.

1879.



CHATEAU DE BELLEFORIÈRE

d'après un plan de la fin du XVIe Siècle, appartenant à Monsieur de Chatenay.

(Archives du Château de Bernicourt.)

SOUVENIRS
DE LA
FLANDRE WALLONNE

COUP D'ŒIL
SUR
QUELQUES ANCIENNES SEIGNEURIES

XII.
BELLEFORIÈRE
(1076 à 1789)
AVEC LA GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE
du même nom
(1344 à 1781).

Il y a encore des Douaisiens qui se souviennent d'être allé se promener, il y a environ trente ans, dans le bois de Belleforière; mais peu savent qu'à l'entrée de ce bois, actuellement défriché, s'élevait autrefois un château-fort, composé de plusieurs tours en grés, de divers bâtiments et d'une tour carrée, très-élevée et crénelée, appelée dans les anciens titres le donjon.

Ce château, en partie démantelé sous Louis XIV, peu de temps après la bataille de Denain et dont les ruines, enlevées à la fin du siècle passé, servirent à construire la magnifique basse-cour du château de Bernicourt, fut, pendant plus de quatre cents ans, habité par l'illustre maison de Belleforière.

Situé à gauche de la route qui, du fort de Scarpe, conduit à Roost-Warendin, un peu au-dessus de la fosse d'Escarpel, le hameau de Belleforière s'appelait autrefois, d'après M. Brassart (*Histoire du château de Douai*, page 76), Hasprach et se trouve mentionné dans un diplôme de la collégiale de Saint-Amé de 1076, où l'on voit que Wautier I, châtelain de Douai, donne à cette église un alleu situé à Flers et à Asparach, consistant en terres, prés, marais et bois.

A quelle époque prit-il le nom de Belleforière? cela est difficile à préciser, les titres faisant complétement défaut pendant environ deux siècles.

En août 1268, madame Boussarde *de Bourghelles*, dame de Belleforière, fille de monseigneur Boussart *de Bourghelles*, chevalier, vend un fief situé près de Douai; d'après M. Brassart (*Histoire du château de Douai*, page 805), Boussarde *de Bourghelles*, appelée aussi dame d'Auby et de Belleforière, serait la veuve d'un chevalier, seigneur d'Auby et de Bellefo-rière; il ajoute que cette dame épousa en deuxièmes noces Jean *de Landas*, chevalier, sire de Warlaing, dont elle était également veuve en 1281. Nous trouvons ensuite une Marie *d'Auby*, qualifiée de dame de Belleforière, peut-être fille de Boussarde, qui vend

une terre sise à Flers, en avril 1292 ; dans ce titre cette dame mentionne tous ses enfants dont voici les noms : 1° Bauduin Carons, 2 Roger, 3° Alart Tourbet, 4° demoiselle Marie, femme de Piéron *d'Auby*, 5° Jeanne, 6° Agnès, 7° Marghot (1).

Ernoul *Caffet*, bailli d'Arras, en 1304 et 1305, est qualifié de seigneur de Belleforière, le 11 mars 1306; il portait pour armes trois coquilles, d'après son sceau avec cette légende : + *S. Ernovl Cafet de Caped...* (2).

Dans le « cœulloir » des rentes de la collégiale de Saint-Amé, renouvelé en 1310, au folio 5 verso, nous lisons l'article suivant : « Pour iiij r. de tiere ki seent dales le bos de Bieleforiere, li demisiele de Bieleforiere [doit] ij r. de froment »; ce qui indique que la terre de Belleforière appartenait alors, soit a la veuve, soit à la fille d'un seigneur de Belleforière.

Enfin un chirographe passé devant des échevins de Douai, le 26 décembre 1338 et faisant partie des archives municipales, nous apprend que cette terre appartenait encore alors à une demoiselle ; en voici un extrait : « Comme plais et debas eust esté meus en le court *me demisiele de Bieleforiere* à Bieleforiere, par devant seign^r et juges diceli court, entre Jaquemon *Panier* d'une part et Bernart *de Ros* d'autre part. »

Quel rapport existe-t-il entre ces seigneurs-là et

(1) *Souvenirs de la Flandre wallonne*, XI, p. 184.

(2) Guesnon, *Sigillographie*, Arras, 1865, in-4, page 9, n° 55.

ceux dont nous dresserons la généalogie ? nous préférons éviter le champ des hypothèses, laissant à ceux qui découvriront d'autres renseignements le soin de trancher la question.

Depuis le XIVe siècle jusqu'au XVIIIe, les Belleforière aux fleurs de lys résidèrent toujours dans nos contrées, soit dans leur château, soit à Douai en la paroisse de Saint-Amé, où Jean *de Belleforière* avait acheté, en 1423, une maison située en la Franche rue d'Esquerchin et où le dernier des Belleforière mourut, en l'an 1751, dans son hôtel de la rue Saint-Samson (aujourd'hui numéro 23), en face de la rue d'Esquerchin.

Le P. Petit dans son ouvrage intitulé : *Fondations du couvent de la sainte croix*, imprimé à Douai en 1653, rapporte, à la page 141, que « l'ancienne et noble famille des seigneurs de Belleforière voulurent que leurs os reposassent dans l'église des frères prescheurs de Douay, en attendant la résurrection générale » et cite plusieurs épitaphes qu'on y voyait de son temps.

Le dernier acte important qui s'accomplit à Belleforière nous permet de croire que le château encore habité devait être en bon état à la fin du XVIIe siècle ; en effet, le 20 octobre 1693, Charles *Coffin*, prieur de Flers, dont ce château dépendait pour le spirituel, célébrait, dans la chapelle, le mariage de très-noble et très-illustre seigneur Charles *du Quesnoy*, vicomte de Dormal, avec très-noble demoiselle Marie-Antoinette-Thérèse *de Belleforière*.

Peu après, pendant le siége de Douai en 1712, le maréchal de Villars, ayant établi son quartier général à Belleforière, avait fortifié ce château. Le prince Eugène, le 12 août de cette année, s'avança jusqu'à Belleforière, espérant avec de l'artillerie forcer le maréchal à se retirer ; mais voyant la solidité des retranchements et la difficulté de les enlever, il se replia, le 27 du même mois, sur Seclin, sans avoir osé en tenter l'attaque.

Cette terre importante, dont relevaient plusieurs fiefs, fut érigée en comté par le roi Louis XIV, en avril 1663, pour Alexandre *de Belleforière*.

Un terrier de l'année 1714, dont nous devons la communication à l'obligeance de Monsieur de Chatenet, propriétaire du château de Bernicourt et d'une partie des terres de Belleforière, nous permet de donner le détail complet de ce comté, qui appartenait à cette époque à « haut et puissant seigneur messire Maximilien-Philippe-Ignace *de Belleforière*, chevalier, comte dudit Belleforière, baron de Sailly, seigneur de Courcelles-au-Bois, etc., etc. »

« Ce comté est tenu du roi en un seul fief, à cause de son château de Lens, à 60 sols parisis de relief, tiers en cambellage, droit d'ayde quand le cas y eschet et à la vente, don, transport ou autre alliénation, le cinquième denier de la valeur, avec service de cour, y estant deuement evocqué. Lequel fief se comprend : 1° en une basse court, pigeonnier, granges, escuries et autres édiffices, seants devant le château dudit

Belleforière (1), tenant de tous sens aux héritages dudit seigneur ; 2° en 75 rasières une couppe de terre labourable en plusieurs pieches ; 3° en 90 rasières de bois tailly ou environ en deux parties, sçavoir: 77 rasières derrière le château, tenant aux terres à labour, au Longprez et au fort marez de Rot, et les autres 13 rasières nommez le bois des Chocques et de la Nœufville, tenant au parqueau du wez de Gland, aux terres dudit seigneur, au courant d'eau, au chemin de Noeufville et au bois de Bernicourt ; 4° en 64 rasières de prairies en plusieurs pièces, sçavoir : 50 rasières nommez le pretz d'Auby, entre Rot et Bernicourt et tenant aux prets wats de Raimbeaucourt; item 2 rasières, 2 couppes nommez le Longprez, derrière le château, tenant aux bois dudit seigneur et à son courant d'eau, et 12 rasières tenant à la pasturelle dudit seigneur, à trois rasières du seigneur comte de Rache et au courant d'eau cité ci-devant; 5° en plusieurs rentes seigneuriales, sçavoir : vingt rasières deux couppes d'avoine, trente-cinq oisons, cent quatorze chapons, vingt-six poulles et poulletz; en argent, compris quelques couronnes, oubliz, pains et autrement, montant à vingt-cinq livres ou environ; 6° en un certain droit de terrage qui se coeuille et lesve sur cent trente-trois rasières de terre appartenantes à divers particuliers, à l'advenant de neuf jarbes, bottes ou warats de chacun cent, dont les vassaux sont tenus et obligez

(1) Une remarque nous apprend que le donjon du château, les jardins et les vergers relevaient du chapitre de St-Amé de Douai.

d'advertir le seigneur ou son commis, paravant par eux pouvoir charier ou transporter aucune chose des avesties, pour y prendre et lesver le droit du seigneur, et sont tenus de les mesner à son château ou grange, aussitôt, à leurs despens, à peine de soixante sols parisis d'amende à chacune contravention. » Le seigneur de Belleforière exerçait la justice vicomtière (ou moyenne justice, ainsi nommée en Artois), possédait le droit d'afforage, de visite, par ses officiers, « par tous les flos, flégards, courans d'eau, fours, puichs et chemins, le droit de plantys dans toute sa juridiction et touts tels autres droits qu'appartiennent à seigneur comte, suivant la coustume généralle du pays et comté d'Artois. » Pour faire « observer et garder sa justice, » il avait « baillif, » lieutenant, hommes de fief, échevins, greffier, procureur d'office et sergent.

« Le seigneur comte a aussi, en tous les marais tenus et dépendant de sa dite terre et comté, droits de chasse et de pesche et en tous les cours d'eau et ailleurs, comme aussy les plantis. Et pour chacune charée que l'on prend esdits marez, quatre deniers parisis, et de chacune faulche, deux deniers. Et si aucuns de ses vassaux ou autres veuillent fouir ou bousiner (1) esdits marets, il convient que ce soit du gré ou permission du seigneur, à peine de 60 sols parisis d'amende Le seigneur a aussi le droit de paturage pour tous ses bestiaux, dans tous les marets

(1) Faire des *bouzins* ou briques de tourbe.

qui dépendent de son comté de Belleforière. » De ces marais voici le détail : « 1° le plat et fort marez, entre Rot et les bois du seigneur jusques au marez d'Auby, est commun pour le pasturage aux habitans dudit Rot ; 2° le marez de la Rosoy et de le Noeufville est commun pour le pasturage aux habitans de Warendin, Marez, Noeufville et Bernicourt ; 3° le marez au delà le pont, depuis le pont Junel jusques au chemin du Grehot, est commun en paturage pour les habitans desdits lieux de Rot, Marez, Warendin, Noeufville et Bernicourt ; 4° le marez du Terte et de la Prairie, jusques à la rivière de l'Escarpe et le chemin de le Noire-Voie, a toujours servi à l'usage de paturage des bestiaux dudit seigneur, les habitans de Rot Warendin ne pouvant y mettre pasturer que leurs bestes chevalines ; les habitants de la seigneurie d'Escarpel y ayant aussi pasturage depuis ledit Escarpel jusques au fossé traversant ledit marez pour lescoulement des eaues dans ladite rivière d'Escarpe; 5° un autre marez entre le chemin de la Noire Voie et le pont de Dorignies, vulgairement nommez le marez à tourbes, est aussi commun aux habitans de Belleforière et dépendances et à ceux d'Escarpel, Dorignies et Flers, pour le pasturage, et personne n'y peut aussi faulcher, ny bousiner sans la permission du seigneur, à peine d'amende comme ci devant ; 6° un autre marez vulgairement nommé la Pasturelle, scitué entre le prez du seigneur, le courant jusque audelà Mal Avisé, le faux courant et les prairies de Rache, est aussi commun entre les habitans

dudit Belleforière et dépendances et ceux de Rache, pour le pasturage » (1).

Enfin le comte de Belleforière possédait six rasières de terres labourables tenant d'un côté à son bois, d'autre à ses huit rasières de la Baille-aux-Loups, aux terres d'Auby et au chemin menant de la Noire-Voie à Flers ; il les tenait en fief de « Monsieur *Cardon*, à cause de sa seigneurie de Rongy à Auby. »

Parmi les vassaux du comté de Belleforière, apparaissent en grand nombre les noms de familles connues dans le pays. Voici d'abord ceux que nous avons relevés dans divers actes de dénombrement ou de relief.

16 mars 1439. Jean *de Herlin*, bourgeois de Douai, comme mari de Jeanne *Caboche*.

18 janvier 1439. Bertrand *Fruict*.

20 janvier 1439. Thomas *Duclercq*, bourgeois de Douai.

25 janvier 1439. Pol *Lallart*.

16 janvier 1439. Allard *Fruict*.

5 février 1439. Sire Marc *Aroses*, curé de «Raisse».

31 mars 1440. Simon *Bonte*, prêtre, au nom de « maître Raoul *Le Prêtre*,.......en l'église de Cambrai, chapelain de Warendin. »

16 février 1459. Gilles *Lalart*. Son cachet porte trois croissants et une bordure engrêlée.

1549. Nicolas *de Warenghien*.

(1) D'après un dénombrement servi à Lens par Alexandre *de Belleforière*, le 10 juin 1656, tous ces marais réunis contenaient 4 800 mesures.

20 mars 1576. Jeanne *Helle*, veuve de Nicolas *de Warenghien*, pour cinq coupes de terre.

20 mars 1576. Sire Jean *Lanthoine*, « curé propriétaire de Rotz. »

9 mars 1576. Jean *Loys*.

24 décembre 1600. Catherine *Bonnenuict*, veuve de Claude *Commelin*.

6 décembre 1604. Michel *Clicquet*, laboureur à Auby.

7 janvier 1614. Robert *Cardon*, bourgeois et « merchier » à Douai.

13 mars 1615. Hector *Clicquet*, bourgeois drapier à Douai.

6 février 1616. Antoine *de Marquette*, « jeune homme », fils de Jean, demeurant à Rache.

25 février 1617. Nicolas *Clicquet*, laboureur à « Rotz ».

5 février 1633. Michelle *de Warenguien*, veuve d'Antoine *Martin*, demeurant à Douai.

21 mars 1633. Marguerite *d'Espierres*, abbesse de Flines.

13 novembre 1646. Jean *de Marquette*, fils de Venant et héritier d'Adrienne *Poulain*.

13 novembre 1646. Venant *de Marquette*, laboureur « au Maretz-Warendin ».

20 octobre 1663. Philippine *de Robles*, abbesse de Flines, qui nomme un homme « cotier », Alexandre *Wartelle*, pour relever les terres de l'abbaye.

24 avril 1671. Jacqueline *Copin*, veuve de Pierre de *Rante* ou *Rantre*, brasseur à Douai.

30 avril 1671. Pierre *de Marquette*, « caron » à Ribeaucourt.

20 mai 1671. Marguerite *de Croix*, veuve de Michel *de Lannoy*, chevalier, seigneur du Carnoi, ayant la garde noble d'Adrien-Joseph *de Lannoy*, son fils, pour la moitié d'un fief situé à Dourges (l'autre moitié appartenant aux hoirs de feu le seigneur de Campeau).

19 juillet 1671. François *Remy*, avocat, procureur du Roi à la gouvernance de Douai, pour neuf coupes indivises avec ses frères, situées à Warendin près le moulin de « Raisse ».

18 septembre 1760. Jean-Baptiste-Joseph *Deleplace*, écuyer.

4 septembre 1760. Adrien-François-Marie *de Warenghien*, écuyer, seigneur de Lassus, né à Valenciennes, demeurant à Douai, pour trois rasières de terres lui venant de son pére.

3 janvier 1761. Augustin-Joseph *Demarquette*, lieutenant-bailli de Belleforière, pour un relief servi au nom de l'église de « Rotz ».

30 avril 1761. Louis *Simon*, seigneur d'Hargerie, pour terres à lui échues à cause d'Hippolyte *Fiévetz*, son épouse, par le trépas d'Antoine-François *Fiévetz*, seigneur de Bersée, son père.

23 mai 1761. Jean-Antoine *Plaisant*, avocat, greffier de la ville de Douai, mari « et bail » de Catherine-Thérèse *de Rantre*.

16 mai 1761. Joseph *Le Breton*, écuyer, seigneur de Langlerie, conseiller du Roi en sa chambre des

comptes à Paris, héritier de dame Anne-Marguerite *Taisne*, sa mère, veuve de Pierre *Le Breton*, écuyer, seigneur de Goudeman, ancien chef du magistrat de Douai.

16 mai 1761. Pierre-Bernard *Cardon-Drouvin*, écuyer, petit-fils et héritier fideicommissaire du sieur Maurand *Cardon*, à qui les biens étaient échus par le trépas du sieur Pierre-Bauduin *Cardon-Priez*, son aïeul.

8 février 1761. Antoine-Louis Joseph *Delachinal*, négociant à Lille, mari de Marie-Thérèse *Cuvex*, petite-fille du sieur *Lebrun*, négociant à Douai, son grand-père.

7 novembre 1761. Jacques-Philippe *de Ranst de Berchem*, écuyer, seigneur de Sainte-Rictrude, conseiller pensionnaire de Douai, pour des terres à lui venues de Marie-Ernestine-Pétronille *de Hunault*, sa femme, héritière de Pierre *de Hunault*, conseiller à la gouvernance de Douai (son père).

9 novembre 1761. Pierre-Antoine *de Hunault*, avocat en parlement, ancien échevin de Douai, héritier de Pierre *de Hunault*, conseiller à la gouvernance de Douai (son père).

26 novembre 1761. Françoise *Clercq* et Thomas *de Warenghien*, marchand brasseur à Douai.

19 décembre 1761. Thérèse *Lefebvre*, supérieure du couvent de Sainte-Agnès.

26 décembre 1761. Jacques-François *Devigne*, avocat, conseiller de la maréchaussée de Hainaut, époux de Marie-Françoise *Durand*, héritière de mes-

sire Joseph *Durand*, ingénieur en chef de la ville de Saint-Venant, et d'Antoinette-Françoise de *Redaix*, ses père et mère.

26 décembre 1761. N... *Le Couvreur*, veuve d'Antoine Joseph *Le Couvreur*, écuyer, avocat au parlement à Douai.

1er mai 1762. Pierre-Philippe-Joseph, vicomte *de Berghes*, comte et prince de Rache, baron de Ligni-sur-Canche, seigneur de Boubers, Preel, Fostel, Nuncq, Olhain, Verdrel, etc., pour trois rasières lui venant de la succession de Louise-Alphonse *de Berghes*, princesse de Rache, vivante épouse de Louis *de Montesquiou du Hainaut*, colonel d'un régiment d'infanterie.

30 septembre 1762. Marie-Françoise-Charlotte-Pélagie *Bénoit*, veuve d'Alexis-François *de Rasière*, écuyer, seigneur des Enclosses, comme mère des enfants « qu'elle s'est retenus » de son mari.

21 décembre 1764. Pierre *Briffaut*, docteur primaire et professeur royal de droit en l'université de Douai, et dame Henriette-Elisabeth *Déguillon*, son épouse.

15 décembre 1785. Pierre-François-Xavier-Joseph *de Ranst*, conseiller au parlement, prévôt de la collégiale de Saint-Amé, pour six rasières venant de la succession de Jacques-Philippe *de Ranst de Berchem*, son père, celui-ci par achat d'Antoinette-Françoise *d'Alvarade*, baronne de Lefdale, auparavant le sieur Louis-Grégoire *d'Alvarade*, et ce dernier de la suc-

cession de Louise *du Hem*, à son décès veuve de Georges *d'Alvarade*, ses père et mère.

Dans un terrier de 1681 nous trouvons :

« Noble dame Marie-Gertrude *de Belvalet*, dame de Bernicourt, pour un fief et noble tennement nommé vulgairrement le fief et seigneurie de Bernicourt, consistant en 28 rasières deux quarelles de terre, tant à usage de bois, prairies, que terres à labour »; et la même, par un fief de seize rasières douze verges de terre « tant à usage de manoir, motte, château, fossés, chaingles, prairies, que terres à labour. »

« Noble dame Catherine-Françoise *de Belvalet* dit *Bernicourt*, veuve de feu messire Antoine-Ignace *de Landas*, pour un fief nommé vulgairement le fief de Bernicourt, consistant en douze rasières deux coupes trois quarelles et demie de terres, tant en bois, prairies que terres à labour »; et la même, « pour un autre fief nommé vulgairement le Champ de la Bricqtrie, consistant en quatre rasières une demie coupe et neuf verges de terre à labour. »

Mesdemoiselles Marie-Anne et Marie-Dorothée *de Belvalet* dit *Bernicourt*, « filles franches » et héritières de feu Eustache *de Belvalet*, leur père, écuyer, seigneur de Bernicourt, pour un fief et « noble tenement nommé vulgairement le fief de Bernicourt, consistant en douze rasières une coupe deux quarelles, tant en bois, prets, que terres à labour » ; et les mêmes, pour un fief de deux rasières une coupe 21 verges, prises en treize rasières de pré, contre la

dame de Bernicourt, appelé vulgairement le pré à Frette.

Morand *Cardon*, bourgeois rentier à Douai, pour un fief de quinze coupes acheté à Jean *de Marquette*.

Pierre-Bauduin *Cardon* dit *Priés*, licencié en droit, pour un fief situé à Warendin, à lui dévolu par le trépas de « son père grand », consistant en six rasières de pré.

Catherine *de La Fosse*, veuve de Jacques *Le Vaillant*, bourgeois rentier à Douai, pour un fief de trois rasières, nommé vulgairement le fief de la Pucelle.

La veuve de Georges d'*Alvarado*, pour un fief et « noble tenement » consistant en onze rasières trois coupes de terre « tant à bois, prairies, que terres à labour, séant à Rotz ».

Noble dame Louise *du Hem*, veuve de dom George *d'Alvavado Bracquamonte*, pour cinq coupes de terre, moitié de dix, « prises à l'encontre du s^r^ *Watignies*, à usage de manoir amazé, de donjon, maison, chambres, étables et autres édifices, tenant à un autre manoir à elle appartenant. »

Maître Christophe *Pollet*, prêtre, curé de « Rotz, » pour un « lieu manoir amasé de plusieurs édifices, où il réside, séant devant l'église. »

Michel *Maidiot*, bourgeois rentier, à Douai.

Gilles *Le Simon*, prêtre, chapelain de l'église collégiale de Saint-Amé à Douai.

Maître Mathieu *Gondault*, prêtre et curé de Gauchin, ailleurs qualifié de « prêtre et pasteur de Doubvrain. »

Arnould *de Thieulaine*, mari « et bail de demoiselle » Marie-Marguerite *de Pouvillon.*

Le terrier de 1714 nous montre les mêmes fiefs passés dans d'autres mains :

Jean-André *de Galéan*, chevalier, seigneur de Châteauneuf et de Bernicourt, colonel d'un régiment d'infanterie, pour deux fiefs et « nobles tenements, » provenant d'achat par décret fait sur Marie-Gertrude *de Belvalet Bernicourt*, sa belle-mère.

Marie-Dorothée *de Belvalet* dit *Bernicourt*, pour deux fiefs.

Marie-Agnès-Isabelle *d'Aoust de Jumelle*, fille de feu messire Robert *d'Aoust de Jumelle*, seigneur de Sin-le-Noble, pour trois fiefs, par suite du retrait lignager fait sur le sieur *de Venise*, qui les avait achetés à messire Maximilien-Joseph *de Landas Mortagne*, seigneur de Rupilly, provenant de Catherine-Françoise *de Belvalet Bernicourt*, sa mère.

Louis-Grégoire *d'Alvarade*, écuyer, « seigneur de Sainte-Rictrude, major au régiment de..... », pour un fief contenant huit rasières une coupe, prises en onze rasières trois coupes « à l'encontre des dames ses sœurs, provenant de la succession de Louise *du Hem*, sa mère ».

Thérèse-Constance *d'Avarade*, femme de Michel *de Watigny*, chevalier de Saint-Louis, demeurant à Douai, pour un fief de six coupes provenant de la succession de Louise *du Hem*, sa mère.

Isabelle *d'Avarade*, femme de « noble » Jean-Bap-

tiste *de La Fiton*, capitaine de grenadiers, pour un fief de six coupes provenant de Louise *du Hem*, sa mère.

Antoine-Martin *de Briet*, seigneur de Rœulx, ancien échevin de Douai, veuf de Marie-Ernestine-Brigitte *d'Avarade*, au nom des enfants « qu'il s'est retenus de sa femme », pour un fief de deux coupes provenant à sa femme de Louise *du Hem*, sa mère, veuve de don Georges *d'Avarade*.

Louise-Alphonse *de Berghes*, princesse de Rache, pour un fief de trois rasières.

Pierre-Bauduin *Cardon Priez*, écuyer, conseiller secrétaire du roi, seigneur de Rollencourt, Rongy, Auby en partie etc., pour deux fiefs, dont un de quinze coupes provenant de Maurand *Cardon*, « son oncle grand maternel » et l'autre de six rasières provenant de François *Cardon*, son aïeul maternel, fils de Robert.

Mathias-Philippe *Trigaut*, prêtre, chanoine de Saint-Amé à Douai, pour un fief nommé la Pucelle, provenant d'achat du sieur *Le Vaillant*, contenant trois rasières.

Maître Jean-Charles *De le Court*, conseiller du Roi, lieutenant de la gouvernance de Douai, bailli de Marchiennes, seigneur de Montgobert, Bois-Rigaut, etc., mari de Catherine *Isambart*, fille de feu maître Gilles, pour un fief de quatorze coupes échu à sa femme par le trépas de demoiselle Thérèse *Isambart*, sa sœur, veuve du sieur *de Bray*.

Voici enfin quelques noms de possesseurs de « coteries » ou biens roturiers, relevés dans le terrier de Belleforière de 1714.

Isabelle *d'Alvarade*, épouse « du s^r^ » *de La Fiton*.

Nicolas *Duquesne*, prêtre, « pasteur de Rotz. »

Martin *Butruille*, fils de feu Pierre et de Madeleine *Carpentier*.

Martin *de Rantre*, bourgeois marchand, et Jeanne-Françoise *Vilain*, veuve de Jean-Paul *Clicquet*, demeurant à Douai.

Romain *De le Rue*, licencié en médecine, demeurant à Fruges, époux de Marie-Antoinette *Clicquet*, fille de feu Antoine.

Claude *Bérenger de Falize*, commissaire ordinaire des fontes de l'artillerie, « relict » de Barbe-Françoise *Remy*, demeurant à Douai.

Jean-André *de Galéan*, seigneur de Châteauneuf et de Bernicourt.

Anne-Dorothée *de Belvalet* dit *Bernicourt*, « fille franche, » demeurant à Douai.

Marie-Agnès-Isabelle *d'Aoust de Jumelles*, « par retrait, sur le s^r^ *de Venise*, de l'achat qu'il avoit fait du s^r^ *de Landas Rupilly*, » — fille de dame Catherine-Françoise *de Belvalet* dit *Bernicourt*.

Hugues *Dumortier*, maître orfèvre, demeurant à Douai, curateur commis aux biens vacans de feu Maximilien, son père.

Ignace-François *Lermithe*, prêtre, grand vicaire de la cathédrale de Notre-Dame de Tournai, chapelain de Warendin.

Messieurs *Becquet du Bef* et Alexandre, « rewards » et administrateurs du séminaire fondé par feu Claude *Hattu* à Douai.

Thomas-Nicolas *Delalain*, docteur et professeur en médecine et recteur magnifique de l'université de Douai, et Charles *Locqueneux*, régent du collége du Roi, proviseurs de la fondation de feu maître George *Linselle*, en ladite université.

Maître Martin-François *Cocu*, prêtre, « pasteur de Rache. »

Jean *Le Breton*, écuyer, seigneur de Goudeman, trésorier de l'arsenal à Douai, mari d'Anne-Marguerite *Taisne*, fille et héritière de feu Jacques *Taisne*, docteur et professeur royal.

Jacques *Gayot*, écuyer, ancien major du régiment du colonel général des dragons de France, mari et « bail » de Catherine-Louise *Taisne*, nièce et héritière du sieur Michel *Mailliot*, demeurant à Douai.

Chrétienne *Boucher*, veuve de Samuel *de Warenghein*, fille et héritière de Marie-Marguerite *Le Simon*, fille de feu maître Gilles, demeurant à Douai.

Pierre-Paul *Morelle*, avocat au parlement, seigneur d'Escarpel.

Dom Martin *Tirfay*, régent du collége de Saint-Vaast et révérend père Euthbert *Talham*, prieur du couvent de Saint-Grégoire, tous deux administrateurs du collége de Saint-Vaast.

Philippe-François *Becquet*, écuyer, docteur en droit, premier conseiller pensionnaire de la ville de Douai, mari et « bail » d'Anne-Thérèse-Françoise

Remy, fille et héritière de François *Remy*, vivant avocat et procureur du Roi à la gouvernance de Douai.

Françoise *de Monvoisin*, veuve de Philippe *Thiéry d'Argenlieu*, marchande à Douai.

Josme *Desguillon*, conseiller du Roi, commissaire et receveur aux saisies réelles et consignations au conseil provincial de Hainaut à Valenciennes.

Philippe *de Warenghien*, bourgeois rentier et ancien échevin de Douai.

Jean-Adrien *Denis*, docteur et professeur primaire en droit à l'université de Douai, seigneur du Bray.

Pierre *Badar*, bourgeois marchand, mari et « bail » de Marie-Jeanne *Meignot*, fille de feu Jean, demeurant à Douai.

Noel *De la Rue*, bourgeois, maître peintre, et Antoinette *Meignot*, sa femme, fille de feu Jean, demeurant à Douai.

Alexandre-Auguste *Hattu de Marseille*, conseiller du Roi, président au parlement, mari de dame Marie-Françoise-Pétronille *Becquet*, fille de feu Claude, vivant premier conseiller pensionnaire de la ville de Douai.

Mathias-Philippe *Trigault*, prêtre, chanoine de Saint-Amé.

Philippe *Le Comte*, seigneur de La Chaussée, mari de d^elle^ *Pinchon*, fille et héritière de Marcq-Antoine *Pinchon*.

Philippe-Ignace-Maximilien *de Belleforière*, étant

mort sans enfant, le 23 janvier 1751, sa nièce, Charlotte-Robertine-Joseph-Alexandrine *de Coudenhove* dite *du Quesnoy*, hérita de la terre de Belleforrière et la transmit à ses trois filles qui paraissent avec leurs maris dans l'acte de vente de cette terre dont suit l'analyse.

Le 17 juin 1766, Jacques-François *Estoret*, bailli de Belleforière, muni des procurations : 1° de haut et puissant seigneur Louis-Eugène, comte de *Croismarre*, chevalier, commandeur de l'ordre militaire de Saint-Louis, maréchal des camps et armées du Roi ; de haute et puissante dame Charlotte-Antoinette de *Labbé de Morvillers*, comtesse de Belleforière, baronne de Sailly-aux-Bois, etc., son épouse de lui autorisée, demeurant à Nancy ; 2° de haut et puissant seigneur Sébastien-Charles-Antoine, marquis *de Spada*, seigneur de Ransiers, etc., de haute et puissante dame Anne Françoise-Alexandrine *de Labbé de Morvillers*, son épouse de lui autorisée, demeurant à Verdun ; 3° de haut et puissant seigneur François-Ulric, comte *de Chamino*, chevalier, seigneur de Ville-sur-Ion, La Ville-au-Pretz, La Grange, Le Chastelain, Tonne-les-Pretz, etc., colonel pour le service de France, grand maître de la maison de Son Altesse Royale madame la princesse de Pologne; de haute et puissante dame Marie-Françoise-Félicité *de Labbé de Morvillers*, son épouse, dame de compagnie de sadite Altesse Royale, de lui autorisée, demeurant à Conflans en Jarnissy ; — lesdites dames, filles et seules héritières de feu haute et puis-

sante dame Charlotte-Robertine-Joseph-Alexandrine *du Quesnoy*, épouse de haut et puissant seigneur Claude-Antoine *de Labbé*, chevalier, comte de Morvillers, baron de Beaufremont et de Vrecourt, leur père, — vendit, devant maitres *Dufaux* et *Coppin*, notaires royaux d'Artois résidant à Douai, la terre et conté de Belleforière à Nicolas-François-Guislain *de Ruyant*, écuyer, seigneur de Bernicourt, demeurant à Douai. Ce dernier en fut « adherité » le 16 juillet 1766, devant Ferdinand-Louis-Joseph *Lefebvre*, écuyer, seigneur de Lassus, licencié ès lois, capitaine et grand bailli de Lens, qui protesta « de non préjudice aux droits de Sa Majesté, pour la haute justice et titre exprimé audit contrat. » Enfin l'acquéreur rendit hommage au Roi pour la terre de Belleforière, le 24 décembre 1767, devant le bureau des finances de Lille.

Cette terre se composait des seigneuries « de Rots et Maretz-Warendin, y compris le maretz de Rotz, terres et seigneuries qui en dépendent, consistant en un château et maison seigneuriale, ayant alors justice haute, moyenne et basse, tenue en fief, partie de Sa Majesté, à cause du château de Lens, partie de la seigneurie de Rongy, finage d'Auby, et partie des chanoines de Saint-Amé et du seigneur de Bernicourt. » Elle avait été adjugée moyennant « la somme de 20 mille livres d'épingles, plus 224 250 livres de prix principal, la partie relevant du Roi ventilée à 150 000 livres et le surplus du prix principal pour les parties relevant des autres seigneurs » ; l'acquéreur étant tenu

en outre de « servir les rentes, redevances, obits, fondations et toutes les autres charges réelles dont cette terre était chargée, tant pour l'acquitement des messes qui se doivent dire en la chapelle du château de Belleforière, logement du chapelain, rétributions en deniers et fagots pour la fondation faite à l'Hôtel-Dieu de Douai, les obits qui doivent se dire et acquitter en l'église des pères dominicains de la même ville, que pour les obits à célébrer dans l'église paroissiale de Rotz. » Comme la terre de Belleforière était hypothéquée pour 60 600 livres, l'acquéreur devait se faire accepter à ses frais pour débiteur par les créanciers, payer les échéances d'intérêt à partir du 1er décembre 1766 et, déduction faite des 60.600 livres de dettes, il n'était plus redevable aux vendeurs que de la somme de 163 650 livres.

FIEFS MOUVANT

DE LA SEIGNEURIE DE BELLEFORIÈRE (1).

BERNICOURT.

Pour compléter notre notice sur la terre de Belleforière, nous allons donner quelques renseignements sur plusieurs fiefs qui en dépendaient, à commencer par la terre de Bernicourt.

D'après un dénombrement de l'an 1561, la terre de Bernicourt, située sur la paroisse de Rache, com-

(1) D'après les archives du château de Bernicourt.

prenait, outre plusieurs rentes seigneuriales, 87 rasières, 3 coupes et 2 « quarels » dont voici le détail.

1° Un fief contenant 35 rasières une demie coupe de terres labourables en plusieurs pièces, 10 rasières de bois, 6 rasières de bois, 6 rasières deux coupes de pré, à 30 sols parisis de relief.

2° Un fief comprenant 13 rasières de pré en une seule pièce, séant derrière la maison dudit Bernicourt; 3 rasières d'heritage, contenant le manoir dudit Bernicourt, motte, « chaingle », fossés, 9 coupes de terre, 4 rasières, 1 coupe de terre et un champ de 5 à 6 rasières, nommé le champ de Lille, tenant au fief de la Pucelle, le tout à 60 sols de relief.

3° Un fief contenant 2 rasières de pré, tenant aussi au fief de la Pucelle, à 7 sols 6 deniers parisis de relief.

Dans un dénombrement servi, le 15 mars 1657, par Eustache *de Belvalet*, les détails sont à peu près les mêmes, sauf pour l'article 2, dans lequel il est fait mention non plus d'un manoir, mais d'un château avec « bassecourt. »

Le plus ancien titre où il soit question d'un seigneur de Bernicourt est un chirographe en parchemin reposant aux archives de Douai, daté du 5 avril 1374 et contenant la mention suivante : « noef rasieres tant pré comme saucoy et tierre ahanaule, gisans en pluis[s] pieces es tieroirs et tenanches, tant de Broiefort *de Belleforiere*, comme de monseigneur de Raisse et de Jehan *de Bernicourt.* » Onze ans plus

tard, le 5 mars 1385, c'est encore un chirographe des mêmes archives qui nous donne le renseignement suivant: « une rasiere de terre seans ou terroir de Belleforiere, tenue de Jehan *de Bernicourt* dit *Broiefort* ». Un dénombrement de cette terre, servi au seigneur de Belleforière, le 20 août 1419, nous apprend qu'elle appartenait alors à Jacquemart *de Bernicourt*.

Pendant l'espace d'environ cent cinquante ans, les titres nous font complétement défaut; enfin le 28 mars 1561, le dénombrement de cette terre est servi au seigneur de Belleforière par maître Jean *de Belvalet*, licencié ès lois, seigneur de Bernicourt. Une généalogie de sa famille nous apprend qu'il était échevin d'Arras en 1552 et lui donne pour père Adrien, licencié ès lois, conseiller au conseil d'Artois, et pour mère Marie *de Bernemicourt;* c'est peut-être par sa mère qu'il hérita de la terre de Bernicourt; car souvent le nom de Bernemicourt a été confondu avec celui de Bernicourt.

Jean *de Belvalet* épousa Marguerite *d'Aoust*, fille de Jacques, écuyer, seigneur de Jumelles, bailli d'Abbeville, et de Marie *Le Norman*, et laissa plusieurs enfants, parmi lesquels : Jacques *de Belvalet*, écuyer, qualifié de seigneur de Bernicourt dans un acte du 5 août 1599, qui l'autorise à aller, avec sa femme Catherine (nom illisible), entendre la messe à l'église la plus proche de son domicile. Jacques *de Belvalet* et son fils nommé aussi Jacques eurent des démêlés avec le seigneur de Belleforière, pour un droit de chasse et de « plantis »; c'est à ce sujet que Jean *de*

Montmorency, baron des Wastines, gouverneur et capitaine de Lens, chef et capitaine entretenu de 500 bas Allemands, gentilhomme de Leurs Altesses, ainsi que M. *de Mauville* (Bauduin, seigneur de Wagnonville) et autres « gens d'honneur», amis et cousins des parties, intervinrent et leur firent signer un accord à Douai, le 29 mars 1615. Par cet acte, qui mit fin aux différends qui divisaient les seigneurs de Belleforière et de Bernicourt, ceux-ci s'engageaient à remplir les conditions écrites, sous peine de payer, par celui des deux qui y contreviendrait, cent écus, applicables en œuvres pieuses, au jugement du baron des Wastines et de M. de Mauville.

A Jacques *de Belvalet*, écuyer, succéda dans sa terre de Bernicourt un fils du deuxième lit nommé Eustache, qui est désigné pour la première fois comme seigneur de Bernicourt dans un acte du 17 mars 1626. Nous voyons par cette pièce que les habitants de Bernicourt, Warendin, Maretz, La Neuville, appuient la requête présentée par Eustache *de Belvalet* à l'évêque d'Arras et au seigneur de Belleforière, pour obtenir de bâtir à ses frais, « proche sa maison de Bernicourt, » dans un endroit tenu de Warendin, une chapelle destinée à remplacer celle de Warendin, « batie de vieux bois et caducq. »

Les mêmes habitans exposent, dans une nouvelle requête du 28 mars 1627, que, vu la distance du château de Bernicourt à l'église de Rache, dont cette seigneurie dépendait pour le spirituel, distance estimée à trois quarts de lieue, il est impossible d'enten-

dre le son de la cloche de cette église et que du reste les domestiques ne pouvaient assister à la messe, les dimanches et fêtes, notamment pendant l'hiver, attendu qu'on ne dit qu'une messe à l'église paroissiale et qu'ils devaient rester au château pour le garder en l'absence de leur maître et de leur maîtresse; qu'il y a bien une messe en la chapelle de Saint-Léonard de Rache, située à une demi-lieue, mais que la messe dans cette chapelle se dit à la volonté du seigneur de Rache, lorsqu'il réside dans son château et, en son absence, au point du jour; enfin qu'à Warendin il existe à la vérité une chapelle castrale, chargée de trois messes en quinze jours, mais que le chapelain fait décharger ses messes par le curé du village de « Rotz, » qui ne peut les dire que les jours ouvriers, étant, comme pasteur de « Rotz », obligé de célébrer la messe les dimanches et fêtes à l'église de son village. Pour terminer, les mêmes habitants attestent qu'ils ont entendu dire qu'on célébrait autrefois la messe au château de Bernicourt, où était un autel avec pierre bénite. *Marlier*, charpentier, affirme que Jacqueline *Tesson*, première femme du défunt seigneur de Bernicourt, avait donné à l'église de Rache les ornements provenant de ladite chapelle. Ils concluent en demandant, pour le seigneur de Bernicourt et pour eux, l'autorisation d'entendre la messe dans la chapelle du château.

C'est à la suite de ces requêtes que Pierre *Baudot*, évêque d'Arras, visita, en juillet 1630, la chapelle nouvellement construite, ainsi que les ornements, y

bénit le calice et accorda, le 30 novembre suivant, la permission d'y célébrer la messe en présence du seigneur, de son épouse, de leurs domestiques et familiers, sur un autel portatif, faisant cependant exception pour les fêtes de Paques, Pentecôte, Noël, Toussaint et Assomption, jours où ils devront se rendre à l'église paroissiale.

La première messe fut dite dans cette chapelle, le 28 décembre 1630, jour des Innocents, par Jacques *Le Saige*, curé du village d'Oignies et doyen de « la doyenné » d'Hénin-Liétard, dont dépendait Bernicourt; le même jour, ce doyen baptisa la cloche que l'on nomma Marie.

Cette permission fut renouvelée, en avril 1650. Le 25 septembre 1665, pendant la vacance du siége épiscopal d'Arras, Barthélémy *Huart*, prêtre, chapelain de l'église de Rache, obtint la permission de biner, les dimanches et fêtes, dans la chapelle du château de Bernicourt, jusqu'au jour de la Pentecôte suivant.

Enfin François *de Baglion de la Salle*, évêque d'Arras, ayant fait visiter la chapelle nouvellement construite au château de Bernicourt (ce qui nous indique que l'ancienne, ou détruite ou trop vieille, avait été remplacée) et avoir pris connaissance de l'acte de bénédiction de cette chapelle par le sieur *Ochin*, curé d'Equerchin, doyen de chrétienté, donna, le 4 novembre 1743, l'autorisation d'y célébrer la messe, les fêtes et dimanches, à l'exception des jours *nataux* — (grandes fêtes), des fêtes du Saint-Sacrement, de l'Assomption de la Vierge, de la dédicace et du

patron de l'église de Rache, défendant d'y garder et exposer le sain tsacrement, chanter la messe solennellement, d'y faire la bénédiction de l'eau et du pain et toutes autres fonctions pastorales.

Eustache *de Belvalet* était encore seigneur de Bernicourt, le 15 mai 1666, jour où il recevait un relief. Il prit le nom et les armes de la famille de Bernicourt et, s'étant marié deux fois, laissa cinq filles; nous voyons les maris de celles-ci et celles qui étaient restées célibataires servir des reliefs de Bernicourt au seigneur de Belleforière.

Le gros de la terre de Bernicourt devint cependant la propriété de l'aînée, Marie-Gertrude *de Belvalet*, qui épousa : 1° Michel-Otho *de La Grange*, écuyer, seigneur de Nédonchel, chef du magistrat de Douai, et 2° Anne *de Commenge*; ce dernier servit au seigneur de Belleforière des reliefs de Bernicourt, le 10 juillet 1675 et le 12 avril 1681. Il devait être mort en 1687, car Marie-Gertrude *de Belvalet* reçut elle-même un relief, le 25 février de cette année, sans qu'il soit fait mention de son mari.

Le 24 janvier 1695, Joseph *de Rocha*, écuyer, capitaine au régiment de Bersée, infanterie étrangère, reçut un relief comme seigneur de Bernicourt, terre qu'il avait eue par son mariage avec Catherine-Françoise *de La Grange de Nédonchel*, fille aînée de Marie-Gertrude *de Belvalet*. Enfin en 1714, Jean-André *de Galéan*, chevalier, comte de Galéan, seigneur de Châteauneuf, est indiqué, dans le terrier de Belleforière, comme propriétaire du gros de la terre de Bernicourt

qu'il avait achetée par décret sur Marie-Gertrude *de Belvalet*, sa belle-mère, à cause de sa femme Marie-Michelle-Thérèse *de La Grange de Nédonchel.*

Le 2 avril 1764, le relief de Bernicourt était servi par Nicolas-François Guislain *Ruyant*, écuyer, seigneur des Grand et Petit Fauquemarets, qui possédait cette terre par succession de Nicolas-Guislain *Ruyant*, chevalier, seigneur de Cambronne, conseiller au parlement de Flandres, ét d'Anne-Catherine-Thérèse *Delecourt*, ses père et mère, et ces derniers par divers achats faits aux héritiers des demoiselles *de Belvalet.*

Nicolas-François-Guislain *Ruyant* en était encore propriétaire en 1789. Une de ses nièces, Aglaé-Isabelle-Sophie *Ruyant de Cambronne*, ayant épousé Charles-Louis *de Wavrechin*, écuyer, chevalier de la Légion d'honneur, les terres et le château de Bernicourt passèrent par alliance dans cette famille. Ils sont actuellement la propriété de M. Jean-Baptiste-Joseph-Alexandre *Genet de Chatenet*, écuyer, à qui ils avaient été apportés en mariage par Madame Léonie-Ursule *de Wavrechin*, aujourd'hui défunte.

Voici quelques noms des possesseurs « cotiers, » pris dans les dénombrements de la terre de Bernicourt :

15 janvier 1612. Jean, seigneur *de Belleforière.*

26 février 1616. Robert *Cardon*, bourgeois, marchand à Douai.

18 septembre 1620. Claude *Maillot*, bourgeois brasseur à Douai.

10 novembre 1646. Venant *de Marquette*, lieutenant de Belleforière.

18 décembre 1646. Philippe *Touppet* alias *Toupel*, lieutenant de Bernicourt.

29 janvier 1647. Jean *de Saint-Jean*, bourgeois de Douai, mari d'Antoinette *Carlier*.

18 mars 1647. Jean *Wiplié*, prêtre et chapelain, demeurant à Rache.

26 mai 1647. Marie *Hattu*, veuve de Mathieu *Dollet*, bourgeois de Douai.

9 novembre 1653. Jacques *Lobegeois*, mari de Françoise *Caron*, fille de feu Marc, bourgeois de Douai.

21 juillet 1661. Guillemette *Lefebvre*, veuve de Jacques *Taisne*, bourgeois de Douai.

21 juillet 1661. Michel *Mailliot*, bourgeois rentier à Douai; le même, qualifié échevin de Douai, sert encore un relief, le 12 jnin 1677.

9 octobre 1661. Jeanne *Bochu*, veuve de Venant *de Marquette*, lieutenant de Belleforière.

20 mars 1661. Piere *Boulet*, lieutenant de Bernicourt.

17 avril 1664. Georges d'*Alvarade Bracamonte*, gouverneur du fort Saint-Antoine dit d'Escarpel.

11 février 1681. Louise *du Hem*, veuve de don Georges d'*Alvarade Bracamonte*.

FIEF DE LA PUCELLE.

Ce petit fief, nommé de la Pucelle ou de la Puchelle, situé entre le château de Bernicourt et Le Bray, mouvait de Belleforière à trente sols parisis de relief, le tiers en « cambellage, » droit d'aide et de « ventrel, » quand le cas y échet et le droit seigneurial à la vente, don ou transport; il se réduisait à trois rasières de terre.

Un relief servi, le 3 juillet 1590, à Marie *des Wattines*, dame de Belleforière, nous apprend qu'il appartenait alors à Jacques *du Bruille*, demeurant à Hénin-Liétard, qui en avait hérité par le trépas de feu Guille *Hermite*, veuve de Jean *Ruffin*.

Le 4 mai 1671, Catherine *de La Fosse*, veuve de Jacques *Le Vaillant*, vivant bourgeois rentier, relevait ce fief devant la cour féodale de Belleforière.

Le 28 mai 1706, Anne-Thérèse *Megniot*, veuve de Jacques-Porus *Le Vaillant*, mère et tutrice légitime de Jacques-François *Le Vaillant*, son fils, en servait également le relief.

Le 1[er] mars 1713, Jacques-François *Le Vaillant*, fils de Jacques-Porus, dragon en garnison à Douai, vendait le fief de la Pucelle, moyennant 400 florins, à Mathias-Philippe *Trigault*, prêtre, chanoine de Saint-Amé; ce dernier le relevait, le 20 mars suivant et, le 24 du même mois, payait au comte de Belleforière 64 florins, pour droits fiscaux, compris « ventrel. » En 1761, le 16 mars, le relief de ce fief

était servi au seigneur de Belleforière par Jérôme-André-Joseph *de Comble du Buisson*, licencié ès lois, ancien échevin de Douai, qui le tenait probablement de sa mère Barbe-Catherine *Trigault*, décédée le 3 novembre 1759. Il laissa ce fief à sa fille Marie-Louise-Angélique-Joséphine qui, ayant épousé, le 3 octobre 1778, François-Henri *Remy* (1), écuyer, seigneur de Gennes, Campeau, Grand et Petit-Ivergnies, Sélandre, Montorgeuil, Nœuf, lieutenant au régiment de Beaujolais, l'apporta à son mari ; celui-ci servit au seigneur de Belleforière, le 27 septembre 1785, le dernier relief de ce petit fief. Anne-Marguerite *Remy de Campeau*, une de ses filles, veuve de Pierre-Maurant-Valéry-Joseph *Becquet de Mégille*, écuyer, chevalier de la Légion d'honneur, maire de Douai, ayant eu en partage les trois rasières de la Pucelle, les vendit vers 1844, moyennant 4 500 francs, à la famille *Dupuis*, de Raimbeaucourt (2).

FIEF INNOMMÉ A ROOST.

Ce fief situé à « Rotz », d'une contenance de 11 rasières, paraît être un « éclissement » ou démembrement de la seigneurie de Belleforière, dont il mouvait : car, d'après un relief du 15 juillet 1600, il

(1) Fils de Jacques-Philippe François *Remy*, écuyer, secrétaire du roi en la chancellerie du Parlement de Flandre, seigneur de Gennes, Campeau, Grand et Petit-Ivergnie, etc., et de Marie Françoise-Joseph *Le Boucq*.

(2) Archives de la famille Becquet de Mégille à Douai.

aurait été donné par Broiefort, écuyer, seigneur de Belleforière, (mort vers 1375), à Jean *de Belleforière*, son frère, avec faculté de rachat pour Robert *de Belleforière*, son fils aîné.

Vers le milieu du XVIe siècle, ce fief appartenait à la famille du Hem: Jeanne *de Haussy*, veuve de Robert *du Hem*, écuyer, en servait le relief, le 18 avril 1576, à Ponthus *de Belleforière*, tant pour elle que pour Marguerite *de Mondragon*, fille en bas âge de Christophe, chevalier, gouverneur, capitaine et prévôt de Dampvillers et de la citadelle de Gand, colonel de 18 enseignes de gens de pied wallons, et de défunte Catherine *du Hem*, fille de ladite Jeanne *de Haussy*.

Le 15 juillet 1600, Nicolas *du Hem*, écuyer, fils de Robert, servait à son tour le relief de ce fief, dont il avait fait le retrait sur Adrien *de Hennin*, écuyer, seigneur d'Escornaix, qui l'avait acheté de messire Alphonse *de Mondragon*, à cause de Marguerite *de Mondragon*, sa compagne ; le même Nicolas *du Hem*, résidant à Gravelines pour le service du roi d'Espagne, fournit encore, le 26 octobre 1615, un relief, pour « un manoir amasé de maison, blocus, tourelle, granges, étables et autres édifices, jardins et fossés, séant à Rotz et contenant dix coupes. »

Après lui nous trouvons Marc *du Hem*, écuyer, seigneur de Sainte-Rictrude, dont la veuve, Adrienne *de Vancquetin*, alors remariée à Oudart *d'Estiembecque*, écuyer, demanda, le 27 juin 1646, au seigneur de Belleforière, l'autorisation de nettoyer le vieux courant venant de Raimbeaucourt.

Louise *du Hem*, fille aînée de Marc, paraît dans un acte du 17 juin 1664, avec son mari, dom Georges *d'Alvarade*, seigneur de Bracamonte, gouverneur du fort de Saint-Antoine dit d'Escarpel, demeurant alors au château de Belleforière et qui autorisa les habitants de Belleforière, « Rotz», Warendin et Bernicourt à vendre des terres pour payer des dettes contractées « dans les dernières guerres. »

Marie-Ernestine-Brigitte *d'Alvarade*, fille des précédents, ayant épousé Antoine-Martin *de Briet*, transmit le fief à Marie-Madeleine *de Briet*, sa fille.

Cette dernière, s'étant mariée à Douai, paroisse Saint-Jacques, le 16 février 1706, à Pierre *de Hunault*, conseiller à la gouvernance, en eut plusieurs enfants et notamment : 1° Pierre-Antoine-Joseph *de Hunault*, avocat, échevin de Douai, mort sans postérité, et 2° Marie-Pétronille-Ernestine *de Hunault*, mariée à Douai, paroisse Saint-Pierre, le 13 février 1736, à Jacques-Philippe-Joseph *de Ranst de Berchem*, écuyer, conseiller pensionnaire de la ville de Douai ; c'est par ce mariage que le fief devint la propriété de la famille de Ranst de Berchem qui le possédait encore à la Révolution.

Après cet historique du château et de la seigneurie de Belleforière, nous dresserons la généalogie de l'illustre famille de ce nom, qui eut l'honneur de fournir des grands officiers de la couronne, des chambellans aux rois de France et aux ducs de Bourgogne

et qui peut sans contestation être considérée, après celle de Lalaing, comme la plus importante des maisons chevaleresques des environs de Douai.

Rappelons aussi en passant qu'elle a sa place parmi les bienfaiteurs de notre ville, où son nom ne doit pas tomber dans l'oubli : car un de ses membres, Jean *de Belleforière* et sa femme Anne *de Nédonchel* laissèrent, par testament du 29 mars 1642, une rente pour la fondation de sept lits à l'Hôtel-Dieu de Douai.

Grâce à la découverte de quelques titres demeurés inconnus aux auteurs qui ont écrit sur cette maison, nous avons retrouvé une génération et complété le travail de nos devanciers. Enfin, pour ne rien omettre, nous ferons suivre la généalogie d'une liste des personnages du nom de Belleforière que nous avons rencontrés, mais auxquels, faute de renseignements suffisants, nous n'avons pu assigner de place.

GÉNÉALOGIE

DE LA

MAISON DE BELLEFORIÈRE.

1344 — 1781.

ARMES : De sable semé de fleurs de lys d'or. Cimier : tête et col de loup au naturel colleté d'or. Supports : deux loups de même. (Créteau, manuscrit 223 de la bibliothèque de Tournai.)

I. N......, seigneur de Belleforière, marié à N..... (1).

Dont deux fils :

1° Jean *dit* Broiefort, qui suit.

2° Jean *de Belleforière*, écuyer, qui possédait, d'après un acte du 3 octobre 1384, une maison située à Douai, rue des Foulons, ayant appartenu autrefois à Robert *Le Chièvre*. Il faisait partie de la garnison d'Ardenbourg, lors-

(1) Goethals (*Dictionn. généalo.*, IV, article *Thiennes* et *Habarc*) cite un Godefroi *dit* Broissart (*sic*, au lieu de Broiefort?), seigneur de Bellefourière », époux de Jeanne de Habarcq, fille d'Antoine, seigneur dudit lieu, et de Jeanne, dame de Noyelles-Wyon. — Cf. le Ms. 223 de la bibliothèque publique de Tournai.

qu'il fut tué en 1385 près de Gand par les Flamands révoltés : comme la garnison française d'Ardenbourg, dont était « Biellefourière », faisait une « chevauchée » dans le pays des Quatre-Métiers, elle fut surprise par les Gantois qui tuèrent plusieurs chefs, notamment ledit « Biellefourière » (1). Un acte du 9 juin 1388 nous apprend qu'il avait possédé trois fiefs, le premier relevant du château de Beuvry (2), le second du château de Lens, pris dans le fief de feu son frère Broiefort, et le troisième mouvant de la terre de Belleforière ; ils étaient échus par son trépas à Jeanne *de Belleforière*, épouse d'Evrard *Le Chièvre*, à la charge du quint au profit de Sainte *de Belleforière*, femme de Jean *de Faverolle*. Jean *de Belleforière* avait épousé: 1° (d'après les généalogistes) Marie *de Waziers*; 2°, avant 1355, Marie *de Goy* (3), fille

(1) Froissart, X. pp. 321-322, édit. de M. Kervyn de Lettenhove qui, à sa table, XX, p. 239, commet une erreur en prétendant que « messire Pierre de Bailloel », chevalier, cité pp. 280 et 321-322 du tome X, et « Biellefourière », écuyer, cité pp. 321-322, ne formeraient qu'un seul et même personnage. « Froissart l'appelle Pierre de Bailleul et Bellefourière », affirme M. de Lettenhove !

(2) C'est probablement lui qui donna son nom au fief de Belleforière, situé à Beuvry, qui, en 1493, était possédé par Jacques *de Coupigny*, écuyer, qui le transmit à ses descendants ; il passa, par le mariage de Catherine *de Coupigny* (contrat du 25 juin 1628) avec Charles *de Berghes*, chevalier, sgr. d'Olhain, dans la famille de Berghes où nous le trouvons encore en 1681, époque où Pierre *de Berghes* le donna par testament à son fils Jean (registre aux testaments, aux archives de Douai).

(3) Elle avait pour sœur Sainte *de Goy*, mariée à Jean *de Mastaing* dit *Ramage*, écuyer, bailli de Douai en 1353 et 1366.

d'Heuvin *dit* l'aîné ou de la rue des Foulons, veuve avec enfants de Robert *Picquette* dit *Le Chièvre*; dans un acte du mois de juin 1367, elle est appelée « la demoiselle de le Mer » (1), à cause du fief de ce nom situé à Flines et qui appartenait aux Le Chièvre.

On lui trouve deux filles, une de chaque lit :

A. Jeanne *de Belleforière*, mariée avant 1385 à Evrard *Picquette* dit *Le Chièvre* (2), écuyer, échanson du duc de Bourgogne, bailli de Lens, puis, en 1393, prévôt de Lille, puis bailli et prévôt de Lille, en 1394, 1405, 1406, 1407, 1408, bailli de Lille en 1395, 1396, 1404, 1409, commissaire au renouvellement de « la loi » de cette ville, en novembre 1393, 1394, 1396, 1397, 1405 et 1410 (3), fils de Robert *Le Chièvre* et de Marie *de Goy*. En 1385, Evrard *Le Chièvre*, désigné sous le nom d'Evrard «de Saint-Venant» (surnom qui lui venait certainement de l'hôtel de Saint-Venant que sa famille possédait à Douai, rue des Foulons), relève un fief situé à Belleforière, « comme baux et maris de demoiselle Jehane *de Belleforière*, lequel leur est venu de la succession de feu Jehan *de Belleforière* » (compte du domaine de Lens, 1385-1386, aux

(1) Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, p. 639.

(2) *Le Chièvre* portait trois aigles à la bande brochant (Demay, *Inventaire des sceaux de la Flandre*, n° 5334).

(3) Communications de M. Henri Fremaux, généalogiste à Lille.

archives départementales à Lille). Le 14 juillet 1419, Jeanne de Belleforière, veuve d'Evrard *Le Chièvre*, servait un relief au seigneur de Belleforière (1). Evrard *Le Chièvre* laissa de sa femme trois enfants :

a. Jeanne *Le Chièvre*, qui, le 24 janvier 1408, reçut 24 lots de vin du magistrat de Lille, à l'occasion de ses fiançailles avec Gérard *de Croix*, écuyer, fils d'Allard et de Marie *de Wasquehal*. D'où vint une fille : Péronne *de Croix*, dame de Loos-lez Lille ou des Fresnes, mariée en 1421 à Philippe *Frémault*, roi de l'Epinette en 1431, rewart et mayeur de Lille.

b. Jean. *c*. Pierre *Le Chièvre*, en faveur desquels *Evrard*, leur père, vend des maisons situées rue Pépin à Douai, le 7 janvier 1409, en les chargeant de rentes à leur profit (chirographe aux archives de Douai ; Guilmot, Extraits, III, page 1279).

B. Sainte *de Belleforière*, citée dans un acte du 1er octobre 1384 (chirographe ; Guilmot, III, page 1225), avait épousé Jean *de Faverolle* alias *Favereuille* dit *Grismouton*, écuyer, dont elle était veuve avant le 25 août 1421, époque où elle ordonnait, par son testament, de l'enterrer à Vitry près de son mari (chirographe ; Guilmot, III, page 1146).

(1) Archives du château de Bernicourt.

II. Jean *de Belleforière* dit *Broiefort* (1), écuyer, seigneur de Belleforière et d'Itres en Picardie, servit en Normandie, à Pontorson, sous le maréchal d'Audenhan, ayant un écuyer, depuis le 19 août 1353 jusqu'au 15 du mois suivant, et deux ans après, sous le même maréchal, en Picardie, à Ardres. Il servit encore en Flandre sous le seigneur de Coucy et passa « montre » à Brebières, le 20 août 1383, avec cinq écuyers de sa compagnie. Le jeudi de la Saint-Martin d'hiver 1344, il fut condamné par sentence arbitrale des baillis d'Arras et de Lens, à laisser les habitants de Douai envoyer autant de bêtes qu'ils voudraient dans les marais de Belleforière et Roost-Warendin (archives de Douai ; page 98 de la *Table* de Pilate-Prévost). Il figure parmi les bienfaiteurs de l'abbaye de Flines (2), à laquelle, le 27 janvier 1374, il donna, avec sa femme Agnès *de Rumaucourt* et Robert *de Belleforière*, son fils, un champ situé à Belleforière.

Il mourut peu après ; car, le 3 février 1376, Simon *Pourchelet*, bourgeois de Douai, délivra une quittance, à Robert *de Belleforière*, de tout ce que feu *Broiefort*, son pére, pouvait lui devoir (3).

Il laissa d'Agnès *de Rumaucourt* (4) cinq enfants :

(1) D'après son sceau décrit par M. Demay, n° 547, il portait sept fleurs de lys posées 3, 3, et 1, avec une étoile en chef ; serait-ce une brisure indiquant un cadet de la maison de Bernemicourt, dont Carpentier fait sortir les Belleforière ?

(2) *Cartulaire*, II, page 662.

(3) Chirographe ; Guilmot, Extraits, III, p. 1195.

(4) Elle portait deux fasces (Demay, *Inventaire des sceaux*, n° 548).

1° Robert, qui suit.

2° Mahaut *de Belleforière*, citée dans l'obituaire de Saint-Amé, mariée à Watier *Painmoulliet*, dont elle était veuve avant le mois d'octobre 1415, époque où elle fit une transaction avec Richard *Painmouiliet*, bourgeois de Douai, au sujet d'une dette de 520 couronnes, en paiement de laquelle elle avait fait saisir les biens dudit Richard (1). Elle ordonna par son testament du 27 mai 1418, « empris » le 1er septembre, de l'enterrer en l'église Saint-Amé près de son mari, sous un marbre où « les figures seront pourtraittes et tailliés de son mari et d'elle » ; de plus elle commanda par un codicile du 2 juillet, à « monsieur de Belleforière, son nepveu », de mettre un marbre sur la tombe de ses père et mère « où les figures seront tailliés » (archives de Douai, registre aux testaments, 1412-1428, folio 55 verso).

3° Catherine *de Belleforière*, mariée à Nicaise *de Biach* dit *Connus*, écuyer, paraît avec son mari dans un acte du 22 juillet 1381. Robert *de Belleforière*, son frère, par acte du 6 janvier 1379, avait reconnu lui devoir 500 florins d'or, que lui avait donnés son père.

4° Marie *de Belleforière*, mariée à Raimbault *d'Estourmel*, écuyer, qui, par acte du 11 février

(1) Archives départementales du Nord, *Inventaire sommaire*, I, page 314.

1406, vend des droits que sadite femme avait sur une grande maison, rue des Foulons, en vertu d'un testament de feu Guillaume *Bonnebroque* l'aîné (1).

5° N....... *de Belleforière*, religieuse, à laquelle Robert, son frère, assure, vers 1376, sur la terre de Belleforière, une rente viagère de 14 livres « pour cause de son vivre ».

III. Robert *de Belleforière*, écuyer, seigneur dudit lieu et d'Itres, servit le dénombrement de sa terre de Belleforière au duc de Bourgogne devant la cour féodale de Lens, le 18 mai 1385.

La mention suivante, que nous trouvons dans le compte du domaine de Lens de 1376-1377, prouve qu'il avait épousé, vers 1376, N..... *de Goy* (2), laquelle était fille d'Heuvin, chef-échevin (maire) de Douai en 1391 et 1397, et d'Isabelle *de Gand*. « De Robert *de Belleforière*, escuier, qui fist about et assennement à Hoeuin *de Goy*, demourant à Douay et à madamoiselle sa fille, femme audit Robert, de la somme de xij^{c} frans, sour sa terre de Belleforière,

(1) Bibliothèque nationale, département des manuscrits, cabinet des titres, registre 1211 : dom Caffiaux, Trésor généalogique, I, AA-BOU, page 414.

(2) Elle avait pour tante Marie *de Goy*, deuxième femme de Jean *de Belleforière*, oncle de son mari. Elles appartenaient à une famille patricienne de Douai, très-ancienne et opulente, dont les filles s'allièrent souvent avec des gentilshommes du pays.

pour certains convens et condiscions qui se firent entre eulz par le traitiet de leur mariage. Pour ce paiet, au proufit de Monseigneur, la somme de xl frans, qui vallent, à xvj sols la pièce, xxxij libvres. »

Robert existait encore en 1394, comme en témoigne un chirographe des archives de Douai, du 11 juin, par lequel Jehan *de Lassus* dit Daniel, demeurant à « Raisse », déclare devoir à « Robert *de Belleforière*, escuyer, » 56 francs « et un quart royaulx, pour le despoulle de trois bonniers de plain bos, con dist les bos de Belleforière ».

De son mariage il laissa cinq enfants :

1° Jean, qui suit.

2° Agnès *de Belleforière*, mariée à Bauduin *de Glisi*, citée dans le testament de sa tante Mahaut *de Belleforière*, de l'an 1418.

3° Marie *de Belleforière*, religieuse au Vivier près d'Arras, citée dans le même testament.

4° Isabelle *de Belleforière*, citée dans ce testament, alors veuve de Watier *des Prés* dit *Blanquart*, fils de Jean dit *Blanquart*, écuyer, bailli de Douai et d'Orchies en 1386, 1412 ; dont postérité. Cette famille *des Prés*, originaire de Lille, possédait le fief des Prés situé à Mouveaux.

5° Jeanne *de Belleforière* qui, vers 1412, releva le quint de la terre de Belleforière (compte du domaine de Lens, 1412-1413).

IV. Jean *de Belleforière*, chevalier, seigneur dudit lieu (qu'il releva à Lens en 1403 comme héritier de

son père) et d'Itres, fut successivement chambellan des ducs de Bourgogne, Jean Sans-Peur et Philippe le Bon. Vers 1413, il vendit le revenu de sa terre de Belleforière à son beau-père Mathieu *de Warlaing*, chevalier, la vie durant de Jeanne *de Warlaing*, femme du vendeur (compte de Lens, 1413-1414).

Le 16 mars 1423, il acheta à Waghe *Bonnebroque* une maison avec jardin, « en la Franque rue dedans la première porte d'Esquerchin, joignant d'une part à l'héritage appartenant aux religieux du Temple et d'autre à l'héritage qui fut sire Jacques *d'Avion*, en son vivant chanoine de Saint-Amé. »

Le seigneur de Belleforière accompagna le duc de Bourgogne au siége de Beauvais en 1417, avec d'autres gentilshommes de Picardie ; il assista, le 30 août 1421, au combat de Mons-en-Vimeu et mourut le 31 octobre 1438. Sa femme, Jeanne de *Landas*, fille de Mathieu, chevalier, seigneur de Warlaing, puis de Landas, et d'Isabeau de *Bousies*, mourut le 1er mars 1449 et fut inhumée dans l'église des dominicains de Douai, ainsi que son mari.

De son mariage il laissa trois enfants :

1° Percheval, qui suit.

2° Jacques *de Belleforière*, (1) chevalier, seigneur de Romeries, qui reconnut, le 5 janvier 1454, que son frère lui avait donné une somme pour son droit de quint dans la succession de

(1) Probablement le même que « Jaqueme » *de Belleforière* qui, d'après un chirographe du 29 juin 1432, avait alors sept ans (Guilmot, III, p. 1322).

ses père et mère. Il se maria avec Anne de *Boureck* dit *Le Boucq* (et non *Bouvet*, comme le rapporte le P. Anselme), fille de Jean, écuyer, et de Marguerite *de Canteleu* dit *de Douvrin*.

Dont un fils :

A. Philippe *de Belleforière*, chevalier, gouverneur de Hal en 1488, prévôt de la ville de Valenciennes en 1497, 1500. Il suivit le parti de Bourgogne. En 1492, il est l'un des chefs qui surprennent Arras ; il s'empara peu après de Bapaume.

De son mariage avec Isabeau *de Vliége*, il laissa une fille :

a. Antoinette *de Belleforière* (1), dame de Romeries, qui épousa Guillaume *de La Viesville*, fils de Philippe, bâtard *de La Viesville*.

3° Waleran *de Belleforière*, chevalier, sei-seigneur de Roye, né avant 1420, marié vers 1476 à Jeanne *de Thiennes*, âgée de quinze ans, fille de Charles, chevalier, seigneur de Lombise, Beaurepaire, et Goisaucourt, et d'Eléonore *de Lens*, dame de Rebecque, Wicquette et Mazinghem.

Dont :

A. Philippe *de Belleforière*, chevalier, seigneur de Roye, qui, pas plus que son père, ne figure dans la généalogie du P. Anselme ;

(1) Elle est citée, non par le P. Anselme, mais à la page 3 de la *Notice généalogique sur la famille de Boureck, connue sous le nom de Le Boucq de Carnin*, publiée par le comte Paul-Armand du Chastel de la Howardries, Tournai, 1874, in-4.

mais leur existence a été constatée par Goethals dans son *Dictionnaire généalogique*, Bruxelles, 1852, in-4, tome IV, *Thiennes*.

V. Perceval *de Belleforière*, seigneur dudit lieu et d'Itres, armé chevalier devant Audenarde en 1452, étant de la compagnie d'hommes d'armes du célèbre Jacques *de Lalaing*. Il devint conseiller et chambellan du duc de Bourgogne Charles le Téméraire, qu'il avait suivi en France, l'an 1465, à la guerre du Bien Public et qui, le 27 juillet 1471, lui donna les biens confisqués sur Arthur *de Longueval*, resté fidèle au roi de France ; il fut aussi conseiller et chambellan de l'archiduc Maximilien.

Vers 1440, Jean *d'Aubercicourt*, comme procureur de Perceval, avait relevé la terre de Belleforière (reliefs de Lens, d'après les comptes du domaine, registre L 10, page 80, aux archives départementales à Lille). Perceval n'était encore qu'écuyer, quand, par acte du 11 avril 1450 avant Pâques, il obtint du doyen et du chapitre de Saint-Ame, après une enquête, le droit de prendre chaque année « un agneau d'herbage » chez tout « censier de Rotz qui élève des moutons » ; en échange de quoi les habitans de Roost pouvaient s'établir dans le marais, y construire et y récolter, « sans prendre congé du seigneur », ni lui rien payer. Le 23 mai 1449, il avait fait un partage avec son frère Jacques. Ayant testé en 1475, il mourut peu après, âgé de 80 ans et fut inhumé à Péronne

dans l'église de Saint-Furcy Il avait épousé, le 24 novembre 1452, Jacqueline *de Longueval*, fille de Renaud, chevalier, seigneur de Neuilly, chambellan du roi de France Charles VIII, gouverneur de Pont-Sainte-Maxence, et de Jeanne *de Montmorency*, dame du Plessis.

Dont trois enfants :

1° Michel *de Belleforière*, chevalier, seigneur dudit lieu, d'Itres et de Noyelles-Godault, chambellan du roi de France et son bailli de Lens en 1480; mort sans postérité de sa femme Jeanne *de Neuville*, fille de Jean, seigneur de Boubers, et d'Isabeau *de Ligne* ; elle convola avec Gilbert *de Lannoy*, seigneur de Willerval (fils de Philippe et de Marie *de Chatillon*, dame de Dompierre et de Rollencourt), avec lequel elle vivait encore vers 1525 (compte du domaine de Lens, 1524-1525).

2° Pierre, qui suit.

3° Jeanne *de Belleforière*, mariée, le 16 juin 1469, à Jean *de Sains* dit *l'Aigle*, chevalier, seigneur de Caveron. Leur fille Jeanne *de Sains* épousa Adrien *d'Hautecloque*, écuyer, seigneur dudit lieu.

VI. Pierre *de Belleforière*, chevalier, seigneur de Thun-Saint-Martin, puis de Belleforière, terre qu'il releva vers 1506, comme héritier de Michel, son frère aîné (compte du domaine de Lens de 1505-1506) et d'Itres, était gouverneur de Corbie en 1496 ;

le 14 juillet de cette année, il reçut une commission pour lever une compagnie de 333 archers et 10 lances, du nombre de 1000 archers et 30 lances que le roi de France fit lever en Picardie et qu'il employa à son service. On le trouve, le 11 juillet 1507, qualifié de conseiller et de chambellan du roi; en 1515, également conseiller et chambellan du duc de Vendôme; le 23 janvier de cette année-là, il fut élu tuteur honoraire de Louis *de Bourbon*, fils aîné de ce prince; enfin le 10 décembre 1522, il devint maître d'hôtel du roi François Ier.

Ayant autorisé les religieuses de Flines à changer le cours du filet d'eau de Belleforière, pour amener, par un canal de plus d'une lieue de long, des eaux vives dans les fossés de leur abbaye, il reçut en retour 26 angelots d'or, 300 livres en monnaie d'Artois, plus 30 philippus d'or « pour les espincheaux » de sa femme et en donna quittance, le 28 octobre 1520 (1).

Il fit un premier testament, le 25 juin 1516, puis un second, le 10 octobre 1530 et mourut peu après.

Madeleine *de Coucy*, dame d'honneur de la duchesse de Vendôme, qu'il avait épousée en février 1512, fille de Raoul, seigneur de Vervins et de Chambry et d'Hélène *de La Chapelle*, convola, le 7 septembre 1535 (2) avec Antoine *de Hames*, seigneur

(1) Hautcœur, *Hist. de l'abbaye de Flines*, p. 179.

(2) Y a-t-il ici une erreur de date ? ou peut-être ignorait-on son second mariage, quand, le 15 septembre 1535, le dénombrement du fief de la Thiéry, situé à Inchy en Cambrésis et relevant d'Audencourt, était servi par Jean, baron de Trazegnies et de Silly, pair de Hai-

d'Adinfer, gouverneur de la ville et du château de Ham.

Il laissa de son mariage cinq enfants :

1° Charles, qui suit.

2° Claude, auteur de la branche cadette, qui suivra.

3° Louise *alias* Françoise *de Belleforière*, mariée à Jacques *de Moreuil*, seigneur de Fresnoy, Tanques, Béthencourt, etc., gentilhomme de la maison du roi de France, fils d'Arthus, gouverneur de Térouane en 1523, et de Catherine *du Bois de Fiennes*.

4° Madeleine *de Belleforière*, d'abord religieuse du monastère de Saint-Pierre de Reims, devint abbesse d'Origny-Sainte-Benoîte en 1555, en remplacement de Rénée *de Lorraine*, qui abdiqua. Elle obtint ses bulles, le 17 septembre 1555, fut mise en possession le 23 février 1556 par Robert *de Coucy*, abbé de Saint-Fuscien-au-Bois lez Amiens et bénite le 4 juillet de la même année, par *Jean Doc*, évêque de Laon ; elle mourut, le 8 septembre 1583.

5° Antoinette *de Belleforière*, religieuse à La Fère.

naut, conseiller et chambellan de l'empereur, chevalier de la Toison d'or, à « Madeleine *de Coucy*, douairière de Belleforière, d'Istre, Audencourt, Montay, Bertries et Troisville » et quand le bailli de cette dame, Jean *de Bailleul*, en délivrait récépissé, le 3 octobre 1535. (Archives de M. le comte d'Esclaibes, à Douai.)

VII. Charles *de Belleforière*, chevalier, seigneur de Belleforière, Itres, Cagny-le-Grand, Cagny-le-Petit, Ollezy, etc., conseiller et chambellan du roi de France Charles IX, gouverneur de Corbie, le 4 juin 1556, chevalier de l'ordre du roi, qualifié de « grand panetier du roi » dans un acte de relief du 4 janvier 1559. Comme il avait hérité des terres de Belleforière et de Noyelles-Godault après le décès de son père, son receveur Jean *du Mont* en fit le relief, vers 1530 (compte du domaine de Lens 1530-1531). Il fit son testament, le 8 avril 1567. Il avait épousé Catherine *de Saintan* qui testa le 29 octobre 1580, fille de Philippe, seigneur de Saintan, et de Charlotte *de La Forest*. Le seigneur de Belleforiére était mort peu après avoir fait son testament : car vers 1568, maître Valentin *Aucquier* servit le relief des terres de Belleforière et de Noyelles-Godault, au nom de la veuve de messire Charles *de Belleforière* et de Ponthus, fils aîné du défunt (registre L 10, page 169, aux archives du Nord).

De leur mariage vinrent quatre enfants :

1° Ponthus, qui suit.

2° Robert *de Belleforière*, chevalier, seigneur d'Ollezy, capitaine d'une compagnie de chevau-légers, gouverneur de Bohain, tué dans une sortie devant Cambrai en octobre 1594, étant alors au service du fameux Balagny (*Souvenirs de la Flandre wallonne*, VIII, page 89). Il avait épousé Madeleine *d'Estampes*, veuve de Louis *de Hallencourt*, seigneur de Dromesnil, et fille de Jac-

ques, seigneur de Valençay, et de Jeanne *Bernard.*

3° Adrienne *de Belleforière*, mariée à Charles *du Châtelet*, seigneur de Moyencourt, fils de Charles, chevalier, et d'Antoinette *de Moyencourt.*

4° Antoinette *de Belleforière*,épouse d'Antoine *de Hallencourt,* seigneur de Conteville.

VIII. Ponthus *de Belleforière*, chevalier, seigneur dudit lieu, d'Itres, Cagny-le-Grand et le Petit, Noyelles-Godault, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme de la chambre, guidon de la compagnie de gens d'armes du marquis d'Elbeuf, en 1577 et 1579, gouverneur de Corbie, en 1580.

Il commandait encore dans cette ville en 1588 et tenait le parti de la Ligue, d'après les *Mémoires* de de Thou, qui raconte qu'envoyé en 1588, par le roi, pour déjouer les projets des Guisards, il « se rendit à Corbie, ponr y voir Pons *de Belleforière*, qui en étoit gouverneur, mais qui étoit alors à la campagne : il l'attendit un jour entier. » Lorsque « *Belleforière* fut revenu de la campagne, de Thou lui donna des lettres du roi, qui le sommoit de sa parole et des assurances qu'il lui avoit données de sa fidélité. Comme la réponse *de Belleforière* fut équivoque, il écrivit aussitôt à Sa Majesté », disant qu'en Picardie, « on devoit se défier surtout de *Belleforière* » (1). Corbie

(1) Mémoires de J.-A. de Thou, tome XXXVII de la *Collection* Petitot, Paris, 1823, in-8.

resta au pouvoir des ligueurs jusqu'au 9 décembre 1590, qu'elle fut surprise par les royaux : « le sieur *de Bellefourière*, qui commandoit dans cette place pour l'Union, y fut tué en combattant » (1).

Ayant obtenu du roi d'Espagne, par lettres datées de Bruxelles, le 10 juin 1577, la permission d'aliéner sa terre de Belleforière, sans la diviser, ni la démembrer, avec remise des droits seigneuriaux, il la vendit à son oncle Claude *de Belleforière*, le chef de la branche cadette.

Il épousa, par contrat du 22 février 1580, Françoise *de Soyecourt*, dame dudit lieu et de Tilloloy, fille aînée et héritière de François, seigneur de Soyecourt, Tilloloy, etc., chevalier de l'ordre du roi, et de Charlotte *de Mailly*. Cette dame ayant été instituée héritière universelle de son père, par testament du 10 avril 1591 et codicile du 31 juillet 1595, ses descendants se sont qualifiés de seigneurs et marquis de Soyecourt ; devenue veuve, elle convola avec Thibault *de Mailly*, seigneur de Remaugis et Orvilliers.

Dont trois enfants :

1° Albert *de Belleforière*, mort jeune, le 25 février 1586.

2° Maximilien, qui suit.

3° Geoffroy *de Belleforière,* seigneur d'Itres et de Cagny, marié à Eléonore *de Bournonville*, fille de Louis, chevalier, seigneur du Quesnoy, et d'Antoinette *de Moreuil*.

(1) Cayet, *Chronologie novenaire* ; page 138 du tome XL de la *Collection* Petitot, Paris, 1824, in-8.— *Recueil des lettres missives de Henri IV*, Paris, 1846, in-4, III, page 311.

Dont quatre enfants :

A. Arthus *de Belleforière*, mort sans alliance.

B. Thibaut *de Belleforière*, mort à Rocroy, le 19 mai 1643.

C. Charles *de Belleforière*, tué en duel près d'Amiens.

D. François *de Belleforière*, mort jeune.

E. Antoinette *de Belleforière*, morte de la petite vérole, à l'âge de quinze ans.

IX. Maximilien *de Belleforière*, seigneur d'Itres et de Soyecourt, marquis de Guerbigny et comte de Tilloloy en 1619, successivement colonel d'infanterie, maréchal de camp et lieutenant général au gouvernement de Picardie et de Boulonnais, le 11 novembre 1634. Il commandait dans Corbie, lorsque cette place fut prise par les Espagnols en 1636 ; accusé de n'avoir pas fait assez de résistance, il se sauva en Angleterre, revint en France après s'être justifié, obtint du roi plusieurs sommes d'argent pour le dédommager du tort qu'on lui avait fait dans ses terres et se retira au couvent des jacobins de la rue du Bac, à Paris, où il mourut le 22 mars 1649 ; il fut inhumé dans une chapelle qu'il avait fondée dans cette église. Par contrat du 27 septembre 1618, il avait épousé Judith *de Mesmes*, qui se retira dans le couvent de Picpus, au faubourg Saint-Antoine à Paris, y mourut le 5 mai 1659 et y fut enterrée; cette dame était fille de Jean-Jacques, seigneur de Roissy, conseiller d'Etat, et d'Antoinette *de Grossaines*.

Dont trois enfants :

1° Charles-Maximilien-Antoine, qui suit.

2° Charles *de Belleforière,* comte de Tupigny, mort au service devant Bar-le-Duc en 1649, célibataire.

3° Françoise-Antoinette *de Belleforière*, religieuse aux Filles de la Visitation-Sainte-Marie de la rue Saint-Antoine à Paris.

X. Charles-Maximilien-Antoine *de Belleforière*, marquis de Soyecourt et de Guerbigny, comte de Tilloloy, de Roye, de Tupigny, etc., baron de La Neuville-Le-Roy, chevalier des ordres du roi en 1661, prit part à la bataille de Lens en 1648, au siége de Lille, comme aide de camp, en 1667, etc.. Il fut nommé gouverneur de la ville et de la citadelle de Rue, le 26 mai 1652, grand maître de la garde robe, le 10 septembre 1653 et pourvu, le 12 décembre 1669, de la charge de grand veneur de France, qu'il exerça jusqu'à sa mort arrivée, le 12 juillet 1679, à Paris où il fut inhumé, en l'église des Grands-Augustins. Il s'était marié, par contrat du 23 février 1656, à Marie-Renée *de Longueil*, fille de René, marquis de Maisons, président à mortier au parlement de Paris, ministre d'Etat et surintendant des finances, capitaine des châteaux de Saint-Germain-en-Laye et de Versailles, et de Madeleine *alias* Anne *de Boulenc de Crévecœur*, dame de Grisolles. Elle fit un testament, le 1er août 1706, un codicile, le 27 juillet 1711 et mourut, le 1er octobre 1712, en son château d'Amy en Picardie.

Dont cinq enfants :

1° Louis *de Belleforière*, mort en 1674.

2° Jean-Maximilien *de Belleforière*, marquis de Soyecourt, colonel du régiment de Vermandois, tué à Fleurus, le 1er juillet 1690, sans avoir été marié.

3° Adolphe *de Belleforière*, dit le chevalier de Soyecourt, d'abord guidon de la compagnie des gendarmes de la garde du roi en 1685, fit la campagne de Flandre de 1689, puis acheta, pour 20000 livres, la charge de capitaine lieutenant de la compagnie des gendarmes dauphins et y fut reçu le 20 mai 1690 ; assista, sous le maréchal de Luxembourg, au combat qui se donna la veille de la bataille de Fleurus et à la bataille même, où ayant combattu avec beaucoup de courage, il fut fait prisonnier, après avoir été blessé très-dangereusement. Les ennemis, sans avoir égard à sa jeunesse et à son rang, le dépouillèrent et, lui ayant lié les mains derrière le dos, le forcèrent, en le frappant et sans s'occuper de sa blessure, à faire dans cet état six lieues à pied ; ce qui lui fit perdre beaucoup de sang et l'affaiblit tellement qu'il mourut le lendemain, 2 juillet 1690 (1).

4° Marie-Rénée *de Belleforière*, qui prit la

(1) Le Pippre de Nœufville, *Maison du roi*, Liége, 1734, in-4, II, page 465.

qualité de marquise de Belleforière (1), après la mort de ses frères et mourut âgée de 82 ans, le 25 avril 1739. Elle avait épousé, par contrat du 5 février 1682, Timoléon-Gilbert de *Seiglières*, seigneur de Boisfranc, maître des requêtes ordinaire de l'hôtel du roi et chancelier du duc d'Orléans, frère de Louis XIV ; il mourut le 1er février 1695, laissant des enfants ; il était fils de Joachim, seigneur de Boisfranc, chancelier et garde des sceaux du duc d'Orléans, et de Geneviève *de Gédouin*.

5° Elisabeth-Gabrielle *de Belleforière*, morte en avril 1725, après avoir épousé : 1°, le 6 août 1682, Louis *de Romillé*, marquis de La Chesnelaye et de Mauçon en Bretagne, gouverneur de Fougères ; 2°, le 6 octobre 1713, Joseph-Joachim *du Maz*, comte de Brossay.

Charles-Maximilien eut aussi deux enfants naturels :

6° Louis, né le 15 septembre 1666, de Marie *Hennemer*.

7° Jean *de Belleforière* dit *Tirbous*, dont le nom de la mère est inconnu, religieux aux augustins déchaussés de France ; il fit profession, le 4 août 1689, sous le nom de frère Patrice de sainte Madeleine ; ce fut la marquise douairière

(1) Vers 1710, elle fit enregistrer ses armes à l'armorial général de France, ainsi que celles de feu son mari qui portait : D'azur à trois épis d'or tigés du même.— Bibliothèque nationale, Armorial général de d'Hozier (blasons), Paris, II, p. 1861.

de Soyecourt qui, le reconnaissant pour fils de son mari, lui obtint la dispense nécessaire de Rome, pour faire sa profession dans cet ordre, et lui fit une pension viagère. Il devint ensuite prêtre, obtint en 1707 de passer dans un ordre plus mitigé ; reçu parmi les ecclésiastiques de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, il y fit profession en 1708 sous le nom de Belleforière.

Branche cadette.

VII. Claude *de Belleforière,* chevalier, seigneur de Thun-Saint-Martin, puis de Belleforière, terre qu'il acheta à son neveu Ponthus, par contrat du 28 octobre 1577, fit son testament le 22 mai 1578. Il épousa : 1° Marie *de Saint-Blaise*, d'une ancienne maison, originaire de Champagne, fille d'Oger, seigneur de Brugny, et de Jeanne *de Beaufort*; elle mourut en couches, sans laisser d'enfant; 2° Marie *des Wastines*, veuve d'Antoine *de Habarcq*, vicomte d'Arleux, et fille de Hugues, chevalier, seigneur de Warlencourt, et de Bonne *de Bonmarché.* Cette dame convola en troisièmes noces, avec Antoine *de Monthertault*, écuyer, seigneur de Boirie, avant le 9 mars 1596, date où un relief lui est servi, comme ayant la garde noble de Jean et de Marie *de Belleforière*, ses enfants mineurs (1); elle mourut le 3

(1) Archives du château de Bernicourt.

septembre 1611 et fut inhumée dans le chœur de l'église des dominicains de Douai, devant le grand autel.

Il laissa quatre enfants :

1° Maximilien *de Belleforière*, chevalier, seigneur de Thun-Saint-Martin, né vers 1568, capitaine d'une compagnie de cavalerie « en dessoubs la sainte ligue », fut tué, avec son cousin germain, le seigneur d'Ollezy, devant Cambrai en octobre 1594, au service du fameux Balagny. Il avait épousé Louise *de Bernemicourt,* dame du Maisnil, fille de Georges *alias* Jacques, seigneur du Maisnil, grand prévôt (maire) de Cambrai, et de Marie *Pingret.* Il fut inhumé en l'église cathédrale de Cambrai.

Il laissa trois enfants :

A. Robert *de Belleforière*, chevalier, seigneur de Thun-Saint-Martin, Mainil le Grand et le Petit, mort le 22 janvier 1670, après avoir épousé : 1°, par contrat du 3 décembre 1609, Marguerite-Robertine *de Wingles*, morte sans enfant le 6 janvier 1633, fille de Charles, seigneur de Mœuvres, et de Marie *de Vendeville*; 2°, à Tournai, paroisse Saint-Brice, le 16 novembre 1635, Catherine-Françoise *de Tenremonde*, dame de Meurchin, morte le 9 octobre 1670 et inhumée avec son mari dans le chœur de l'église de Thun-Saint-Martin; elle était fille de Jacques,

chevalier, seigneur de Bercus, et de Marguerite *de Boubais*.

Il avait eu trois enfants qui moururent avant lui.

Du premier lit un fils :

a. N..... *de Belleforière*, tué en duel.

Du second lit :

b. Adolphine-Robertine *de Belleforière*, morte le 25 septembre 1636, inhumée dans le chœur de l'église de Thun-Saint-Martin.

c. Jeanne-Françoise *de Belleforière*, morte le 4 mai 1638, inhumée auprès de sa sœur.

B. Marie *de Belleforière*, mariée : 1° à Charles *de Bonmarché*, seigneur de Ruissilly, La Brayelle, etc., fils d'Antoine, chevalier, seigneur de La Brayelle, et de Françoise *de Lalaing* dit *Penel*; 2° à Antoine *de Lohier*, seigneur de La Cocquerie (1) à Landas, Saint-Philibert, etc., dont elle était veuve en 1640, avec deux fils mineurs (2).

C. Françoise *de Belleforière*, religieuse à Bourbourg.

2° Jean *de Belleforière*, qui suit.

3° Françoise *de Belleforière*, morte en célibat, vers 1605, fut inhumée dans l'église des dominicains de Douai.

(1) Cf. Laurent Le Blond, *Quartiers généal.*, p. 150.

(2) Archives de la cour d'appel de Douai, fonds de la gouvernance de Douai, distributions, 1644.

4° Marie *de Belleforière*, morte en célibat, inhumée à l'hôpital de Roubaix.

VIII. Jean *de Belleforière*, chevalier (par création de l'archiduc Albert, du 1er septembre 1612), seigneur dudit lieu, Sailly-au-Bois, Courcelles-au-Bois, Colincamp, Sains en Ternois, etc., servit à Lens, vers 1605, le relief de la terre de Belleforière (1) à lui échue par la mort de son père ; il paya en outre un « double relief » pour la donation que venait de lui faire sa mère des droits qu'elle avait « en ladite terre », ainsi qu'un autre « relief par lui dû à cause du trespas de Franchoise *de Belleforière*, sa sœur » ; enfin il releva « telle part que pouvoit avoir en ladite terre Marie *de Belleforière*, sa sœur » (2). Mort le 10 juin 1642, il fut inhumé, avec sa femme, en l'église Saint-Amé, dans la chapelle du Saint-Sacrement de miracle. Ces époux ont été les bienfaiteurs de l'Hôtel-Dieu de Douai.

Il avait épousé, selon contrat du 4 mai 1600, Anne de *Nédonchel*, dame d'Isbergue, Ramecourt, etc., fille de François, chevalier, seigneur d'Isbergue,

(1) Le 19 février 1618, Jean *Tiremont*, bailli de Belleforière, assiste à un accord conclu entre les habitants de Belleforière, de Roost, de Warendin et de Maretz, d'une part, et ceux du village de Rache, d'autre part, au sujet du paturage dans le marais de la Rassoy. Le seigneur de Rache était alors Charles *de Berghes*, chevalier.

(2) Compte du domaine de Lens, 1605-1606.

lieutenant-colonel d'un régiment d'infanterie wallonne, et d'Isabelle *du Biez*, dame de Ramecourt.

Dont deux enfants :

1o Alexandre, qui suit :

2° Madeleine *de Belleforière*, mariée le 24 octobre 1622, à son cousin Robert *de Lens*, chevalier, seigneur de Blaudecque, Hallines, Alluange, Plouich, Lannoy, gouverneur de Saint-Omer, mort en 1653 (selon Malotau de Villerode), fils d'Oudart, mayeur de Saint-Omer, seigneur de Rebecque, et de Marguerite *de Nédonchel*.

IX. Alexandre *de Belleforière*, chevalier (1), seigneur de Belleforière, de Sailly, Courcelles-au-Bois, etc., releva, au nom de sa femme, en 1645, la terre de Casteau-lez-Thieusies, mouvant de la prévôté de Mons (Saint-Genois, *Monuments anciens,* II, page 302, no 140). On le trouve souvent qualifié de baron de Sailly. Par contrat du 16 juin 1634, il avait épousé Anne-Catherine *de Sainte-Aldegonde*, dame du palais de l'infante Isabelle, fille de Maximilien, comte *de Sainte-Aldegonde*, baron de Noircarmes, chevalier de la Toison d'or, premier maître d'hôtel

(1) Dès le 11 octobre 1635, quand il releva Belleforière, sans doute à cause d'un avancement d'hoirie que lui avait fait son père (compte du domaine de Lens, 1635-1636).

Le P. Anselme dit qu'il fut fait chevalier par lettres du 26 janvier 1644 (*sic*).

des archiducs Albert et Isabelle, conseiller d'État, gouverneur de Namur, puis d'Artois, et de Marie-Alexandrine *de Noyelles*.

Malotau de Villerode dit qu'il décéda le 18 juin 1667 et sa femme, le 14 mars 1675 et qu'ils furent enterrés dans l'église de Saint-Amé de Douai.

Ils eurent les neuf enfants suivants :

1° Jean-Maximilien-Ferdinand, qui suit.

2° Charles *de Belleforière*, baptisé à Tournai, paroisse Notre-Dame, le 17 février 1640.

3° Charles-Lamoral *de Belleforière*, baptisé à Douai, paroisse Saint-Amé, le 30 septembre 1640.

4° Robert-François *de Belleforière*, baptisé à Douai, paroisse Saint-Amé, le 5 octobre 1642.

5° François-Albert *de Belleforière*, baptisé à Douai , paroisse Saint-Amé, le 12 décembre 1644.

6° Pierre-Ernest *de Belleforière*, baptisé à Douai, paroisse Saint-Amé, le 29 juin 1648.

7° Philippe-Alexandre-Eugène *de Belleforière*, baptisé à Douai, paroisse Saint-Amé, le 6 février 1651, mort en la même paroisse le 27 mars 1670.

8° Louise-Alexandrine *de Belleforière*, chanoinesse de Nivelle, morte en couches en 1666, ayant épousé Jérôme-Philippe *du Chastel*, chevalier, seigneur de Rolleghem, La Vacquerie, Hannequin, Noyelle, Marconville, colonel d'in-

fanterie et membre du conseil de guerre, gouverneur et grand bailli d'Audenarde en 1658, fils de Maximilien, chevalier, seigneur de Blangerval, Rolleghem, etc., colonel d'infanterie, gouverneur d'Audenarde et de Susanne *d'Andréa*, dame de Petrieu, Huase, Halle, etc.

9° Isabelle-Thérèse *de Belleforière,* mariée (d'après Malotau de Villerode) à Joseph *Bigot*, seigneur de Lourovede, capitaine d'infanterie au régiment de Piémont, fils de Joseph, seigneur de Bellot, Lourovede, Bernise, et de Marie *Dempte de Casagne.*

X. Jean-Maximilien-Ferdinand *de Belleforière*, chevalier, comte de Belleforière, baron de Sailly, seigneur de Courcelles-au-Bois, Colincamp, La Haye, Castran, Sailly-la-Bourse, etc., colonel d'un régiment d'infanterie, fit enregistrer ses armes à l'armorial général de France, à Arras, en 1703; il mourut le 27 septembre 1712, ainsi que nous l'apprend un récépissé du relief du comté de Belleforière, servi par son fils, le 18 octobre 1714.

Il était né le 12 avril 1635 et avait épousé : 1° Isabelle-Claire *de Gand* dit *Vilain*, fille de Jacques, baron de Sailly, et de Michelle *de Varennes*; 2°, le 24 novembre 1667, Justine-Hélène *de Hennin*, fille de François-Antoine, seigneur de Warlaing, Querenaing, etc., et de Justine-Hélène *du Bosch* dit *de Grontfelt*; 3°, par contrat passé à Amiens, le 26 sep-

tembre 1687 (1), Gabrielle de *Saint-Supplys*, dame de Behoncourt, Montigny, Sorel, etc., fille d'Antoine, seigneur de Sorel, et de Marie *Warlusel*, et veuve de Jean *Truffier*, chevalier, comte et pair de Villers; à l'époque de son troisième mariage, le comte de Belleforière habitait le château de Sailly.

Il eut six enfants, deux du premier lit et quatre du deuxième.

1° Alexandre-François *de Belleforière*, mentionné par Malotau de Villerode.

2° Marie-Hyacinthe *de Belleforière*, abbesse de l'Estrée en 1684, morte en 1716; cette abbaye de l'ordre de Citeaux était située au diocèse d'Evreux.

3° François-Albert *de Belleforière*, cité par Malotau, indiqué en 1689 comme fils aîné et mineur (2).

4° Philippe-Ignace-Maximilien, qui suivra.

5° Marie-Antoinette-Thérèse *de Belleforière*, morte le 10 février 1728, avait été mariée: 1°, dans la chapelle du château de Belleforière, le 20 novembre 1693, par Charles *Coffin*, prieur de Flers en Escrebieu, à Charles-Liévin *de Coudenhove* dit *du Quesnoy*, vicomte de Dormal, baron de Le Loire, marquis de Castiaux, fils d'Adrien-François, seigneur de Le Loire, et de Jacqueline *de Resteau*, veuf d'Éléonore-Marie *Oem van Wyn-*

(1) Archives de M. le marquis d'Aoust, au château de Cuincy.
(2) Archives des hospices de Douai, fonds de l'Hôtel-Dieu, n° 122 de l'*Inventaire* de 1839.

garde. Charles-Liévin *du Quesnoy* étant mort, âgé de 66 ans, le 10 juillet 1700, sa veuve épousa, le 29 janvier 1718, Jacques-Eustache-Joseph *d'Aoust*, marquis de Sin, seigneur de Jumelles, fils de Robert, écuyer, seigneur de Jumelles, Sin, etc., et de Marie-Anne *de La Torre*. Elle eut, du premier lit, une fille, Charlotte-Robertine-Joseph-Alexandrine *de Coudenhove* dit *du Quesnoy*, marquise du Castiaux, baronne de Le Loire, etc., qui épousa, en 1724, Charles-Antoine *L'Abbé*, baron de Beaufremont, comte de Morvillers, capitaine de cavalerie au régiment de Noaille. La comtesse de Morvillers, ayant hérité, après le comte de Belleforière, son oncle, la terre de Belleforière, la laissa à ses trois filles qui la vendirent, ainsi que nous l'avons vu ci-dessus, à Nicolas-François-Ghislain *Ruyant*, écuyer, conseiller au Châtelet de Paris.

6° Marie-Joseph-Antoinette *de Belleforière*, mariée à Philippe-Albert-Joseph *de Landas*, chevalier, comte de Louvigny, seigneur de Cowin, etc., député général et ordinaire des états d'Artois, qui « récréanta » la bourgeoisie d'Arras, le 27 octobre 1706, fils de Philippe-Ernest-André *de Landas*, chevalier, baron de Grincourt, et de Marie-Marguerite *Le Prévost*. Devenu veuf, le comte de Louvigny convola avec Isabelle-Joseph-Rosalie *d'Héricourt*, dame de Canlers.

XI. Philippe-Ignace-Maximilien *de Belleforière*, chevalier, comte de Belleforière, baron de Sailly, seigneur de Courcelles-au-Bois, etc., page du roi dans sa grande écurie, au mois de septembre 1691, était né le 1 octobre 1672 et mourut sans laisser d'enfant, à Douai, le 23 janvier 1751. Il avait épousé à Douai, paroisse Saint-Pierre, le 24 mars 1711, Marie-Joseph *Clicquet*, née à Valenciennes, paroisse Saint-Jacques, le 22 novembre 1676, morte à Douai, paroisse Saint-Amé, où elle fut inhumée, le 20 février 1739, dans la chapelle de la paroisse. Cette dame était fille de Jean-Baptiste *Clicquet*, écuyer, seigneur de Cayembourg, chef du magistrat de Douai, et de Marguerite-Dorothée-Agnès *de Malapert*.

Le comte de Belleforière servit le relief de sa terre au bureau des finances de Lille, le 18 octobre 1714. Avec lui s'éteignit cette illustre maison.

Une plaque de cuivre sur laquelle on voit ses armes (de sable semé de fleurs de lys d'or ; timbrées d'une couronne de marquis) est conservée au château de Bernicourt Placée, avant la Révolution, dans la chapelle du Saint-Sacrement de miracle de la collégiale de Saint-Amé, elle rappelait le lieu de la sépulture de ce seigneur, en mentionnant aussi qu'il fut le dernier mâle de sa maison.

Cy gyst haut et puissant seigneur
messire Philippe Ignace Maximilien
comte de Belleforière, baron de
Sailly av Bois, seigneur de
Courcelles et autres lieux

décédé le 23 janvier 1751
qui ordonna par son testament
d'enterrer ses armes avec luy
comme étant le dernier masle
de l'illustre maison
de Belleforière.

MÉLANGES ONOMASTIQUES.

Nous terminons cette généalogie par une liste de personnages du nom de Belleforière qui doivent appartenir à cette famille et auxquels, faute de renseignements suffisants, nous n'avons pu assigner de place dans l'ordre des générations.

A la Bibliothèque nationale, département des manuscrits, fonds de Clairembault, titres scellés, page 787, repose un titre original, daté du 12 mai 1412, le sceau perdu ; en voici un extrait :

« .... Je, Pierre, (1) seign^{r} de Belleforière, chl^{r} bachl^{r}, confesse avoir eu et receu de Jehan *de P[re]ssy*, tresorier des guerres du roy n^{re} sire, la somme de deux cens soixante dix sept liures dix sols tournois en prest et payement sur les gaiges de moy chl^{r} bachl^{r}, de neuf escuiers et quinze archiers de ma comp^{nie}, desseruy et à desseruir es presentes guerres du roy n^{re} sire à lencontre de ses ennemis et par tous ailleurs où il lui plaira, ordonnés du nombre de deux mille hommes darmes et de mil hommes de trect, soubz le

(1) Ne doit-on pas lire ici Jean ? le scribe du trésorier des guerres, en libellant la quittance, ayant pu se tromper de prénom, d'autant plus que Pierre est le prénom de celui qui prêta son sceau.

gouvernement de mons[r] le duc de Bourg[ne], à lui ordonnés par le roi n[re] dit sire..... Donné en tesmoing de ce, soubz le seel de messire Pierre de *Haueskerke*, seigneur de Rasse, en labsence du mien, à ma requeste ci mis...... ».

On trouve un Robert *de Belleforière*, chevalier (*dominus Robertus* de Belleforière, *miles*), dont la fille Marie, de concert avec Jeanne *des Prés*, fille de feu Waulrard, fonde des obits en l'église Saint-Amé de Douai, vers le milieu du XV[e] siècle. En ce temps-là la famille des Prés était alliée à celle de Belleforière.

Dans le compte de 1467-1468 du grand bailliage de Hainaut, folio xxxv verso, aux archives du Nord, on rencontre des détails surieux sur un Percheval *de Belleforière*, qui fut exécuté à Mons, le 24 mars 1468 ; voici *in extenso* les articles de la dépense occasionnée par l'exécution.

« Le 24[e] jour du mois de mars de ce compte, Percheval *de Belleforière* fu, pour ses démérites, exécutez de lespée, à la justice de Mons, au lieu con dist à Heribus. Se ont esté payées, pour icelle exécution, les parties qui s'ensuivent.

» Premier. Aux frères mineurs qui le confesserent, 8 sols. Pour sonner la cloche de justice, 5 sols. Pour cordes, 6 sols. Pour le car qui le mena à la justice, aussi les roelz et estaches, 20 sols. Pour le roelz estache et sieulte surquoy il fut mis, 24 sols. Pour cloux et queuilles de fer, 5 sols. Pour une lanche enferré et 4 cloux pour latachier, 5 sols. Item au boureau, pour

le avoir exécuté de l'espée, 20 sols. Item pour son escuelle de viande, ainsi quil est de coustume, 3 sols. Pour 3 pintes de vin, une couppette et du pain porté à la justice, 4 sols 6 deniers. Pour ledit Percheval avoir questionné par 2 fois, 12 sols. Et pour le disnée du prevost de Mons, son lieutenant, clerc et sergans et les clercs et sergans dudit bailly, aussi les frères mineurs qui avoient esté à la justice, 6 livres 16 sols. Sont, pour ladite exécution : 12 livres 8 sols 6 deniers.

» A Godefroy *de Haynau*, thourier et cheppier du chastiel de Mons, pour ledit Percheval avoir noury audit chastiel depuis le 8e jour du mois de mars de ce compte, jusqu'au 24e jour dicelluy mois en suivant. Sont 16 jours, à 2 sols par jour : 32 sols.

» A lui, pour avoir noury 4 des archiers dudit Percheval, lesquelz furent prins et calengiez avoec lui, depuis ledit 8e jour de mars jusques au 27e jour dudit mois, sont 19 jours. Et la cause pourquoi ils furent tant gardé fut pour la bonne renommée qu'ils avoient, si n'avoit on point conscience de les mettre à torture, jusques que par enqueste en. feust aucune chose apparue et aussy pour voir se ledit Percheval ne les chergeroit point. A esté paié, à 2 sols pour jour pour chacun. Sont : 7 livres 12 sols.

» A Colart *Le Verryer*, sergant de la cour de Mons, lequel, au commandement dudit office, s'en alla, le 5 mars de ce compte, à lenthour de Maubeuge et de Bavay, à intention de prendre ledit Percheval et ses gens, comme il fist et les amena prisonniers audit

chastel de Mons. Se lui a esté payet pour 3 jours qu'il mit à ce faire, tant en les allant prendre de nuit, comme en les avoir amené audit Mons, à 40 sols par jour : 6 livres. Et pour 8 compagnon de piet qu'il eult avoec lui, affin qu'il ne fousist point et aussi qui lui ayderent à les mener audit Mons, à 8 sols par jour chacun deulx, 9 livres 12 sols. Sont ensemble : 15 livres 12 sols. »

« Walerand *de Belleforière*, escuier, seigneur du Limon, homme et per de la seigneurie de Lillers, eagé de xviij ans », assiste, le 19 septembre 1507, à la rédaction de la coutume du bailliage de Lillers (1).

Enfin Philippe *de Belleforière*, écuyer, seigneur de Lymont, devait, à cause d'un manoir situé à Longpré, une rente que Pierre *Vienne* et Marguerite *des Pretz* transportèrent à l'abbesse de Messines, par acte passé à Lille, le 3 septembre 1579, devant Jean *Viron*, écuyer, lieutenant du souverain bailliage (2).

(1) Bouthors, *Coutumes locales*, Amiens, 1853, in-4, II, p. 374.

(2) Diegerick, *Inventaire analytique et chronologique des chartes de l'ancienne abbaye de Messines*, Bruges, 1876, p. 195.

TABLE

DES NOMS DE FAMILLE ET DE LIEU.



TABLE

DES NOMS DE FAMILLE ET DE LIEU

C

QUELQUES LETTRES

ADRESSÉES

A

ANTOINE DE GONGNIES

Lieutenant d'une bande d'ordonnance et gouverneur du Quesnoy

PAR LA DUCHESSE DE PARME, LE DUC D'ALBE,
LE GRAND COMMANDEUR DE CASTILLE
ET LE SEIGNEUR DE NOIRCARMES.

1566-1573.

Les dépôts publics fournissent chaque jour aux historiens et aux érudits un nombre presque incalculable de documents relatifs à l'époque si étudiée et toujours si intéressante des troubles des Pays-Bas. Aussi est-ce une bonne fortune, quand des archives privées, s'ouvrant à leur tour, apportent leur contingent. Grâce à l'extrême obligeance de notre concitoyen M. le comte d'Esclaibes, cette bonne fortune s'est offerte à nous sous la forme de douze lettres

adressées de 1566 à 1573 à Antoine de Gongnies, chevalier, seigneur de Vendegies (1), gouverneur du Quesnoy, alors lieutenant d'une compagnie d'hommes d'armes ou d'une bande d'ordonnance: c'était une sorte de régiment de grosse cavalerie, dont le chef, nommé par le roi, se choisissait un lieutenant et se reposait sur lui du soin de commander la compagnie; les hommes d'armes de cette cavalerie d'élite étaient la plupart gentilshommes (2). La bande dont Gongnies fut longtemps le commandant tenait garnison à Maubeuge et dans d'autres petites villes de Hainaut placées alors sur les frontières de France. En 1566, son chef était le marquis de Berghes (Jean de Glimes), chevalier de la toison d'or, gouverneur de Hainaut; envoyé cette année-là en Espagne, avant le brisement des images, pour exposer au roi les plaintes des mécontents, il mourut à Madrid le 21 mai 1567 et échappa ainsi à la prison et au supplice que Philippe II lui réservait comme criminel de lèse-

(1) Il avait épousé, en 1559, Marie d'Esclaibes, dont il laissa deux filles mariées dans les familles Beauffort et Carondelet. — Il avait eu un fils, connu sous le nom de « M. de Vendegies », capitaine de cavalerie en 1595 et mort sans postérité, avant son père, vers le mois de juillet 1597. — Mém. de Robert d'Esclaibes, pp. 33 et 387 du tome V, 2e série, des *Archives histor.* de Dinaux, Valenciennes, 1844, in-8°. — Correspond. de M. de Clairmont, 1596-1599, folios 7 verso et 25; ms. des archives de la famille d'Esclaibes. — Feu M. Le Glay (p. 17 des *Archives histor.*) a confondu le fils d'Antoine de Gongnies avec son gendre, Louis de Beauffort, chevalier, seigneur de Boileux.

(2) Voir l'ouvrage du lieutenant général baron Guillaume, *Hist. des bandes d'ordonnance*, Bruxelles, 1873, in-4.

majesté. Il eut pour successeur, mais seulement en juillet 1570, le seigneur de Noircarmes (Philippe de Sainte-Aldegonde), moins grand personnage que le marquis de Berghes, mais sujet fidèle et bon général.

Des douze lettres formant la correspondance que nous publions, les cinq premières émanent de Marguerite d'Autriche, bâtarde de Charles-Quint, duchesse de Parme et régente des Pays-Bas pour Philippe II. Celle datée de Bruxelles, le 8 août 1566, ordonnant d'assembler en toute hâte la bande du marquis de Berghes, sonne l'alarme à la vue de l'attitude de plus en plus menaçante des sectaires ; presque tout le pays, réservé l'Artois, le Hainaut et la châtellenie de Douai, est dans le plus grand émoi, l'exercice des sectes nouvelles se fait publiquement au mépris des lois et presque toujours tumultueusement. Comme le seigneur de Noircarmes, commis au gouvernement de Hainaut pendant l'absence du marquis de Berghes, était resté fidèle à la régente, c'est à lui que cette princesse ordonne d'obéir, afin de tenter de rétablir l'ordre (1).

Par sa lettre du 25 du même mois, elle envoie Gongnies renforcer la garnison du château de Tournai menacé par les iconoclastes : car l'orage qui grondait depuis plusieurs mois avait fini par éclater ; la populace s'était ruée sur les églises, obéissant à quelque

(1) Déjà le 12 juillet précédent, la régente avait écrit à Gongnies pour mettre la bande en état de marcher au premier appel de Noircarmes (*Mém. hist. sur Valenciennes*, Valenciennes 1878, in-8, V, p. 266).

mot d'ordre qui, en peu de jours, courut de la Flandre jusqu'au fond de la Frise. Tournai et Valenciennes, les deux places d'armes du protestantisme dans les provinces wallonnes, tombèrent sans résistance au pouvoir des rebelles ; seulement le château de Tournai était fidèlement gardé par M. de Moulbais (Jean du Chasteler). Ce fut seulement le 31 août au matin que Gongnies entra au château avec « la pluspart de la compaignie de monsieur le marquis de Berghes » ; en même temps que lui, y pénétra M. de Beauvoir (Philippe de Lannoy) à la tête d'une compagnie d'infanterie de deux cents hommes (1) ; dans les prévisions de la régente, ces « gens de pied » devaient être moins vite prêts que la cavalerie de Gongnies, qu'elle destinait à assurer tout de suite la place forte menacée par les rebelles et à être relevée bientôt par l'infanterie (2). Quoiqu'il en soit, le château de Tournai servit alors de rempart contre l'insurrection et grâce à lui on ne tarda point à faire rentrer les Tournaisiens dans le devoir.

Le 26 novembre, nouvelle lettre de la régente à Gongnies pour lui ordonner d'obéir au seigneur de Noircarmes ; déjà le 8 août, elle lui avait donné un

(1) Lettre de Moulbais à la régente ; p. 372 du t. II des *Mémoires de Pasquier Delebarre*, Bruxelles, 1865, in-8. — Cf. *Compte rendu des séances de la Com. royale d'histoire*, Bruxelles, 1846, in-8, XI, p. 417 en note.

(2) C'était Noircarmes qui avait maintenu Gongnies à Condé, où celui-ci tenait garnison depuis le 11 août environ et qu'il préserva des attentats des iconoclastes (*Mém. hist. sur Valenciennes*, V, pp. 406-407).

ordre analogue, révoqué, semble-t il, le 25 août, puisqu'elle l'employait directement à secourir le château de Tournai. Elle le lui réitère par une autre lettre du 30 novembre. C'était en effet à Noircarmes qu'elle confiait le soin de vaincre l'insurrection de Valenciennes; Gongnies prit part au siége de cette ville qui se rendit le 23 mars 1567.

Cependant la régente, avec une poignée de soldats restés fidèles, parvint à rétablir l'ordre; mais sa lettre du 9 juillet constate qu'elle était déjà aux prises avec les difficultés financières, cet écueil des gouneurs généraux qui lui succédèrent : car les ressources annuelles que, sous le nom d'aide « novennale », les états généraux avaient mises à la disposition du gouvernement pour le terme de neuf ans (1), lequel venait d'expirer, lui faisaient défaut et elle ne pouvait payer les troupes. Pour maintenir celles-ci dans leur garnison, elle a recours aux promesses : le roi va venir, dit-elle, et c'est lui qui les paiera. On sait que le roi ne vint point et qu'il fallut obéir au duc d'Albe.

La pièce la plus intéressante de cette correspondance est la lettre de Noircarmes, datée de Bruxelles le 8 septembre 1567 (n° VI) : ce jour-là le faible et malheureux comte d'Égmont remplissait encore avec

(1) Un écrit fameux attribue à l'influence du comte de Lalaing (Charles II) l'établissement de « cette subvention » imaginée pour sauvegarder les droits du pays en matière d'impôts; l'Espagnol aurait dit que cela sentait le « crime de leze majesté. » — *Apologie de Guillaume de Nassau*, Bruxelles, 1858, in-8, pp. 84, 85 et 290.

zèle auprès du duc d'Albe (1) les devoirs de sa charge de gouverneur de Flandre et d'Artois et signalait à l'attention du capitaine général des Pays-Bas certains amas de troupes du côté de Reims; le lendemain d'Egmont était arrêté.

Les cinq lettres du duc d'Albe (nos VII à XI) sont relatives à la campagne contre les rebelles qu'il commença sur la Meuse vers le mois de septembre 1568 et termina si heureusement au Cateau-Cambrésis vers la mi-novembre. Chose à remarquer, l'orgueilleux général n'appelle presque jamais ceux qu'il va combattre : « les ennemis du roi », mais il dit superbement : « nos ennemis »; arrogance digne en touts points de celui-là qui, simple sujet, s'élevera lui-même une statue triomphale.

Dans la lettre qu'il date d'Utrecht, le 12 août, pour stimuler l'ardeur guerrière des hommes d'armes, il ne craint pas de faire allusion à la conduite que la plupart d'entre eux avaient tenue en l'année 1566 et de leur rappeler que les rebelles ont voulu « faire accroire à Sa Majesté que les bandes d'ordonnance étaient *de leur faryne* ». C'est qu'en effet les meneurs de la conjuration avaient, au début, su cacher leurs desseins au point de faire signer le « compromis des nobles » par un très-grand nombre d'hommes d'armes des bandes qui, quoique catholiques, répugnaient à la continuation des atroces et inutiles supplices infligés aux hérétiques et qui redoutaient aussi de voir

(1) « Si le duc d'Albe eût voulu, de la plupart de ses victimes, il eût fait ses courtisans »! Groen van Prinsterer, *Archives ou Corresp. inédite de la maison d'Orange-Nassau*, Leide, 1838, in-8, V, p. 631.

instituer chez eux quelque chose d'analogue à l'inquisition espagnole ; et puis la plupart des chefs des bandes d'ordonnance favorisaient la conjuration, les uns en secret, comme le prince d'Orange, les comtes d'Egmont et de Hornes, le marquis de Berghes, le comte d'Hoochstrate (Antoine de Lalaing), le baron de Montigny (Floris de Montmorency); un autre, ouvertement, le seigneur de Brederode (Henri de Hollande), le futur prince des gueux. Toutefois les gentilshommes catholiques des bandes ne tardèrent pas à ouvrir les yeux sur les vrais desseins des conjurés ; aussi s'empressèrent-ils, après les actes de vandalisme du mois d'août 1566, de seconder les efforts de la régente pour vaincre les huguenots et ils servirent, avec non moins de zèle, sous le duc d'Albe durant la campagne de 1568.

Il n'y a pas une des lettres de ce grand capitaine qui ne témoigne de ses embarras financiers : toujours il promet de l'argent, mais il s'en tient là. Entrés en campagne en août 1568, sans avoir reçu « quelque chose sur la main », les gens des bandes sont remerciés au commencement de décembre, sans qu'il leur soit « délivré quelque argent » et on leur fait savoir, en janvier suivant, que les paiements faits aux troupes étrangères ont tout absorbé : il n'est rien resté pour eux ! On leur promet, il est vrai, qu'à l'avenir tout ira mieux et qu'ils seront payés régulièrement.

Cependant le duc d'Albe, qui avait reçu de la duchesse de Parme un pays pacifié et obéissant, s'en était retourné en Espagne, le 18 décembre 1573, laissant au gouverneur général, son successeur, ce même

pays en partie insurgé, en partie mécontent : tels avaient été les effets de l'administration de ce trop fameux personnage, de ce prétendu conquérant des Pays-Bas (1).

La dernière pièce de la correspondance émane de don Luis de Requesens, grand commandeur de Castille, simple gentilhomme d'Espagne, que Philippe II avait cru pouvoir élever à un poste si longtemps occupé par des princes et des princesses ; le roi du reste n'aurait su trouver personne de plus zélé que ce gouverneur général qui mourut à la peine. Sa lettre datée d'Anvers, le 6 mars 1573 (vieux style), est adressée à Noircarmes, alors commis au gouvernement de la Hollande insurgée et en résidence à Utrecht ; mais ce seigneur, qui avait obtenu du roi, en juillet 1570, le gouvernement de Hainaut et la bande d'ordonnance de feu le marquis de Berghes, venait de mourir à Utrecht, le 5 mars, des suites de blessures et de fatigues, après la campagne de Hollande contre les rebelles. La lettre du gouverneur général fut donc remise au lieutenant de la bande de Noircarmes, Gongnies, qui lui aussi avait été blessé devant Harlem et avait pris part au siége d'Alkmaar,

(1) Titre qu'au mépris de la vérité il se laissait décerner, après sa première campagne contre le prince d'Orange. N'est ce pas avoir conquis les Pays-Bas, disaient ses admirateurs, que d'astreindre au pouvoir arbitraire la nation la plus libre du monde ? Voir les Mémoires d'Alfonse Ulloa, l'un des lieutenants du duc d'Albe, publiés à Venise en 1569; la bibliothèque de la ville de Douai possède un exemplaire de la traduction parue à Paris (Dalier) en 1570, petit in-8, ouvrage rarissime.

levé par l'Espagnol, le 10 octobre 1573 ; Gongnies se reposait alors dans son gouvernement du Quesnoy.

Au mois de mars 1574, la cause royale semblait perdue et le gouverneur général ne réussissait pas à se faire obéir; les provinces non encore insurgées souhaitaient ardemment voir le roi traiter avec les rebelles, aussi ne fournissaient-elles plus d'argent pour continuer la guerre et le roi n'en envoyait pas d'Espagne ; la panique s'était emparée du Brabant et des provinces voisines de la Meuse, à cause de la présence devant Maestricht d'une armée conduite par le vaillant comte Louis de Nassau, frère du prince d'Orange ; pour que des soldats, disait-on, aient consenti à entrer en campagne dans la plus mauvaise saison, il faut qu'ils soient sûrs du triomphe. C'est alors que Requesens ordonne de faire avancer vers les lieux menacés la bande de Noircarmes, avec la vague promesse « du premier argent que ce pourra recouvrer ». La victoire remportée par les invincibles troupes espagnoles, le 14 avril 1574, à Mook, près de Nimègue, sauva, cette fois encore, la cause de Philippe II. Un très-petit nombre de gens des bandes prit part à cette campagne.

Tel est le résumé de la correspondance de Gongnies relative aux premiers troubles, sous la duchesse de Parme, le duc d'Albe et le grand commandeur, alors que ce brave général était lieutenant d'une bande d'ordonnance ; promu bientôt au grade de maréchal du camp des Etats-Généraux, il combattit, mais sans succès, les Espagnols avec lesquels il avait

fait tant de campagnes ; rentré en grâce sous le gouvernement du prince de Parme, il ne termina sa carrière qu'en 1599, âgé de 78 ans. On regrettera comme nous que sa correspondance relative aux seconds troubles, où il joua un rôle important, ne se soit pas conservée.

Félix BRASSART.

I.

La régente des Pays-Bas a M. de Gongnies.

Ordre d'assembler en toute hâte la compagnie d'hommes d'armes du marquis de Berghes et d'aller aussitôt trouver le seigneur de Noircarmes qui l'instruira du surplus de sa charge. — Dès qu'ils seront en garnison, les gens de guerre seront payés au taux des « grands gages. »

Bruxelles, 8 août 1566.

Marguerite, par la grace de Dieu, ducesse de Parme, Plaisance, etc., regente et gouuernante.

Tres cher et bien amé. Ceste sera pour, de la part du roy monseigneur, vous ordonner bien à certes que, incontinent icelle veue, ayez à fe, de mesme diligence, tenir prestz les gens de guerre de la compaignie dhommes darmes de la charge de nre cousin le marcquis de Berghes, pour soubdain tirer la part quentendrez de monsr de Noircarmes, à quelle fin et pour aultres choses, que luy auons enchargé vous dire, vous vous trouuerez incontinent deuers luy. Vous aduisant que, estans aduertie que lesd. gens seront en garnison, leur ferons incontinent enuoyer

argent et courrira (1) leur soulde à aduenant des grands gaiges, si longuement quilz tiendront garnison.

Et vous recommandant aultre fois la diligence requise, je finiray ceste, priant le Createur, tres cher et bien amé, vous auoir en sa garde.

De Bruxelles, le viij^e jour daoust 1566.

« MARGARITA » (2).

« BERTY ».

A n^re tres cher et bien amé
le s^r *de Goingnies*,
gouuerneur et capitaine
du Quesnoy.

Archives de la famille d'Esclaibes, à Douai ; lettre de cachet, celui-ci aux armes du roi d'Espagne. — Communication de M. le comte d'Esclaibes.

Publié (d'après la minute reposant aux Archivesdu royaume de Belgique) p. 355 du tome V des *Mém. hist. sur Valenciennes*. Valenciennes, 1878, in-8.

II.

LA MÊME AU MÊME.

Afin d'empêcher les sectaires de Tournai d'abattre le château, il faut y conduire tout de suite la bande du marquis de Berghes qui gardera le château jusqu'à ce qu'elle soit relevée par de l'infan-

(1) Courra.

(2) Les guillemets indiquent une signature autographe.

terie. — Ce sera rendre au roi un signalé service que de réussir à le lui conserver.

Bruxelles, *25 août 1566.*

MARGUERITE, par la gr[e] de Dieu, ducesse de Parme, Plaisance, etc., regente.

Tres cher et bien amé. Pour ce que auons quelque aduertence que les sectaires de Tournay desseingnent (1) prendre et abattre le ch[au] illecq, à quoy conuient promptement pourueoir, nous auons aduisé y f[e] entrer la compaignie de n[re] cousin le marcquis de Berghes, jusques que gens de pied que faisons marcher y soyent entrez. Parquoy vous requerons et neantmoingz, de par le roy monseign[r], ordonnons bien expressement et à certes que, incontinent ceste veue et à la meilleure diligen[e] dont pourrez vous aduiser et par dexterité de mesme, vous vous trouuez auec lad[e] compaignie aud[t] ch[au], pour assister à la tuition, defen[e] et garde dicelluy. A quoy vous prions vous employer selon la confiden[e] quen auons en vous et en la grande affection que sçauons auez au seruice du roy monseign[r], lequel en recepura fort singulier, en ce que dessus, et nous plaisir fort aggreable.

Il ne se fault arrester sur ce que par auenture il ny auroit grande prouision de fourraige aud[t] chas-

(1) Ont le dessein.

teau, puys que sçauez fort bien comment vous en pouruoyerez du pays par là entour.

A tant, tres cher et bien amé, n[re] S[r] soit garde de vous.

De Bruxelles, le xxv[e] jour daoust 1566.

« Margarita ».

« Berty ».

A n[re] tres cher et bien amé
le s[r] *de Gongnyes,* gouuerneur
et capitaine du Quesnoy,
et lieuten[t] de la compaignie
d'hommes darmes de la charge
du marquis de Berghes.

Archives de la famille d'Esclaibes, à Douai ; lettre de cachet.

III

La même au même.

Ordre d'obéir avec la bande du marquis de Berghes au seigneur de Noircarmes, gouverneur de Hainaut.

Bruxelles, 26 novembre 1566.

Marguerite, par la gr[e] de Dieu, duchesse de Parme, de Plaisance, etc., regente et gouuernante, etc.

Tres chier et bien amé. Nous vous requerons et, de par le roy monseigneur, ordonnons bien expressement que, à la premiere requisition et semonce que vous fera le s^r de Noircarmes auecq ceste, vous enuoiez ceulx de v^re compaignie dordonnance deuers luy, en la ville de Mons ou aultre lieu quil vous denommera, pour luy obeyr et les employer en ce quil leur ordonnera, pour le seruice de Sa Ma^té, comme gouuerneur et lieutenant dicelle en Haynnault, Vallenchiennes et citadelle de Cambray.

Par quoy, comme quil soit, ny faictes faulte. A tant, tres chier et bien amé, n^re S^r vous ait en sa s^te garde.

De Bruxelles, ce xxvj^e jour de nouembre 1566.

« MARGARITA ».

« J. VANDER AA ».

A n^re tres chier et bien amé
mess^e *Anthoine de Goignies*, chl^r,
gouuerneur, cap^ne et preuost
de la ville de Quesnoy, et lieutenant
de la bende dordonnance de n^re cousin
le marquis de Berghes.

Archives de la famille d'Esclaibes ; lettre de cachet, aux armes d'Espagne.

Publié (d'après la minute reposant aux Archives du royaume de Belgique) p. 233 du tome VI des *Mém. historiq. sur Valenciennes*, Valenciennes, 1879, in-8.

IV.

La même au même.

Nouvel ordre d'obéir au seigneur de Noircarmes.

Bruxelles, 30 novembre 1566.

Marguerite, par la gr^{e} de Dieu, duchesse de Parme, de Plaisance, etc., regente et gouuernante, etc.

Tres chier et bien amé. Pour ce que le s^{r} de Noircarmes nous escript dauoir presentem^{t} affaire de plus grand nombre de gens de cheual et que il desireroit auoir la bende entiere de n^{re} cousin le marquis de Berghes : nous luy escripuons presentement de, à cest effect, traicter auec vous, comme de luy entendrez. Vous requerant et, de par le roy monseigneur, ordonnant que vous, en faisant le d^{t} s^{r} de Noircarmes la requisition auec cestes, vous vous y accommodez sans aucune difficulté, puisque ainsi conuient pour le seruice de Sa Ma^{té}. Et ny faictes faulte.

A tant, tres chier et bien amé, n^{re} S^{r} soit garde de vous.

De Bruxelles, ce derr^{n} de nouembre 1566.

« Margarita ».

« J. vander Aa ».

A n^re tres chier et bien amé
messe *Anthoine de Goignyes*, chlr, etc.,
gouuerneur, capne et preuost de
la ville de Quesnoy, lieutent
de la bende dordonnance de nre cousin
le marquis de Berghes.

Archives de la famille d'Esclaibes; lettre de cachet, aux armes d'Espagne.
Publié (d'après la minute reposant aux Archives du royaume de Belgique) dans les *Mém. hist. sur Valenciennes*, VI, p. 268.

V.

LA MÊME AU MÊME.

Malgré l'expiration de l'aide « novennale » accordée par les états généraux pour l'entretien des bandes d'ordonnance, le roi veut que celles-ci continuent leur service; dès son arrivée dans le pays qui est très-prochaine, Sa Majesté pourvoira à leur payement. — Il en avertira les gens de la bande de feu le marquis de Berghes et les engagera à continuer de servir le roi.

Anvers, 9 juillet 1567.

MARGUERITE, par la grace de Dieu, ducesse de Parme et de Plaisance, regente et gouuernante.

Tres chier et bien amé. Comme layde nouennale

cy deuant accordée par les estatz generaulx de ces pays de pardeça, pour le payement des bendes dordonnance, soit expirée doiz la S[t] Jehan derniere et que lon na encoires conuocqué lesd[e] estatz generaulx pour auoir continuation de lad[e] ayde, par où ceulx de la bende et compaignie du feu marquiz de Berghes se pouroyent doubter de non estre plus longuement retenuz ou continuez en leur seruice. A ceste cause et afin de leur oster ceste doubte, nous vous auons bien voulu aduertir par cestes, que le roy monseigneur nous a nagaires escript que, nonobstant lexpiration de lad[e] ayde et que la continuation dicelle nest encoires accordée, ce neantm[s] Sa Ma[té] entend que lesd[s] bendes dordonnance soyent continuées et que, à sa prochaine venue pardeça, sera pourueu à leur payement : se confyant que si peu de delay ny pourra ne debura porter quelque prejudice.

Dont et de la continuation susd[e] vous requerons vouloir faire aduertence à ceulx de lad[e] bende et compaignye, afin que tant plus voluntairement ilz continuent en leur seruice, selon lintention de Sad[e] Ma[té]. A quoy vous requerons semblablement vouloir tenir la bonne main, en y faisant tous bons offices, selon la bonne confidence que Sad[e] Ma[té] et nous en auons en vous.

A tant, tres chier et bien amé, n[re] S[r] vous ait en garde.

D'Anuers, le ix[me] jour de jullet 1567.

« Margarita ».

« D'Ouerloepe ».

A n^re tres chier et bien amé
messe *Anthoine de Goingnyes*, chl^r,
s^r de Vendegies, gouuerneur
et cap^ne du Quesnoy,
et lieutenant de la bende dordonn^e
du feu marquiz de Berghes.

Archives de la famille d'Esclaibes; lettre de cachet, aux armes d'Espagne.

VI.

Le seigneur de Noircarmes au même.

Comme on signale des amas de Suisses et de cavalerie du côté de Reims, le duc d'Albe lui ordonne d'envoyer aux informations.

Bruxelles, 8 septembre 1567.

Monsr *de Goingnies*. Comme ces jours passez jay eu diuers rapportz que les François sassamblent du costé de Rains, vers Marchette au Pot ou Villers Cottrel, meismes quil y aura desya syx mil Shuisses ensemble et que se doibt joindre à eulx de brief quatre mille chl^x [chevaux], je nay voullu faillir de le dire au duc d'Alua, lequel, pour ce que mons^r d'Egmont luy en at dict ce jourdhuy aultant, ma requis vous voulloir escripre que incontinent vous euissiez à enuoyer quelung pour entendre ce quil en est, principallement syl y a quelque assamblée de cauallerye, et me voulloir aduertir du tout bien au long.

Quy est, mons[r] *de Goingnies*, où me recommandant affectueussement à v[re] bonne grace, je prye Dieu vous auoir en sa garde.

De Bruxelles, ce viij[e] septembre 1567.

V[re] bien fort bon amy à v[re] service.

« P. DE NOIRCARMES ».

A mons[r] *de Goingnies*,
gouuerneur et cap[ne]
du Quesnoy, audit Quesnoy.

Archives de la famille d'Esclaibes à Douai ; lettre missive avec un cachet aux armes de Sainte-Aldegonde Noircarmes (*écartelé* : d'hermines à la croix de gueules chargée de cinq roses d'or, qui est *de Sainte-Aldegonde* ; et d'or à la bande de sable chargée de trois coquilles d'argent, qui est *de Noircarmes*).

VII.

Le duc d'Albe au même.

Comme les rebelles hâtent leurs préparatifs, il faut que la bande de feu le marquis de Berghes soit prête à partir au premier signal ; les hommes d'armes recevront de l'argent à leur entrée en campagne. En montrant leur vaillance comme par le passé, ils donneront un éclatant démenti aux rebelles qui voudraient faire croire au roi que les bandes d'ordonnance sont «de leur farine». — P.-S. Les dernières nouvelles nécessitent le départ immédiat de la bande pour Jodoigne. Regrets de ne pouvoir donner de l'argent au

départ; il en sera distribué à Jodoigne même. Il veut savoir tout de suite quel jour la bande pourra y être rendue.

Utrecht, *12 août 1568.*

Don Fernando 'Aluarez de Toledo, duc d'Alue, etc., lieutenant, gouu... ueur et capne general, etc.

Tres chier et bien amé. Nous auons tousiours différé dappeller les bendes dordonnance hors de la guarnison que leur a esté ordonnée, pour non les mettre en despence sans propos, si longuement quil sest peu excuser. Mais à cestheure , comme nous auons nouuelles de diuers costelz que noz ennemis samassent à diligence et à grande force, voiant que tout dilay ulterieur pourroit causer grand inconuenient, nauons peu delaisser plus longuement de faire apperceuoir toutes les forces que nous pouons, pour au besoing les joindre où il sera trouué conuenir. Et comme nous voions les apparences grandes, quil le fauldra faire incontinent, nous vous en auons bien voulu aduertir, afin que vous donniez ordre que la bende du feu marquis de Berghes, dont vous estes lieutent, soit preste pour, à la reception de nre seconde lre, que nous sumes (1) apres pour vous escripre d'heure à aultre, monter à cheual esquippée comme conuient pour faire seruice et se trouuer en tel lieu que nous vous aduiserons , que lors nous ferons

(1) Sommes.

aussi pourueoir de quelque argent, afin que ceulx de lad^e bende ayent moyen de le faire. Nous asseurant quil nest besoing de les exhorter à cestheure à sesvertuer, puisque, ja passé tant de temps, leur vaillantise et bon cœur est tant cogneu, quil ny a que doubter que, leur touchant à cestheure les affaires de si pres, tant plus doccasion auront ilz de se monstrer les mesmes quilz sont tousiours esté et le tort que lesd^s ennemis rebelles à leur roy leur ont fait, veuillant faire acroire à Sa Ma^té que lesd^s bendes dordonnance estiont de leur faryne. Dont, nous esperons, ilz verront de brief le contraire par lœuure.

Tres chier et bien amé, Dieu vous ait en sa s^te guarde.

De Utrecht, le xij^e jour daoust 1568.

Postdatum.

Depuis ceste escripte, les nouuelles dud^t amas nous sont venues si chauldes, quil ne conuient aucunement de perdre temps. Par où sera besoing que lad^e bende marche incontinent vers Judoigne, où elle trouuera argent et tout ce qui conuiendra.

Nous sauons quil fut esté plus que raisonnable de donner quelque chose sur la main, pour pouoir sortir du lieu de la guarnison. Mais comme largent se doibt tirer d'Anuers et nous en sumes si esloigné et la haste comme dessus est si grande, quelle ne souffre dilay, à peyne de tumber en inconuenient irreparable, il fault que ch^un sesuertue, comme nous nous confions lon fera. Et demeurerons auecq grand desir de sauoir que lad^e bende soit enchemi ée et du jour au-

quel elle pourra arriuer aud^t^ quartier de Judoigne : dont nous aduertirez incontinent.

« F. A. duc d'Alue ».

« Courteville ».

A n^re^ tres chier et bien amé
le s^r^ *de Goignyes*, gouuerneur
et capiteyne des ville et
chasteau du Quesnoy et lieuten^t^
de la bende dordonnance du feu
marquis de Berghes. En son absence
à l'enseigne, guydon et autres
officiers de lad^e^ bende.

Archives de la famille d'Esclaibes; lettre de cachet, aux armes d'Espagne.

VIII.

Le même au même.

Les nouvelles de l'armée des rebelles l'obligent à écrire une troisième fois afin qu'on exécute en toute diligence les ordres qu'il a donnés pour le service du roi et le bien du pays.

Bois-le-Duc, 20 août 1568.

Don Fernande Aluares de Toledo, duc d'Alue, etc. , lieuten^t^, gouuerneur et cap^ne^ general.

Tres chier et bien amé. Continuant dheure à aultre les nouuelles de lamas de noz ennemiz, par où il est

plus que necessaire de se tenir prest et apperceu, pour leur resister, nous nauons peu delaisser de vous escripre encoires ceste troisiesme, pour vous requerir et neantmoins encharger, de par Sa Maté, de, à toute diligence, faire effectuer le contenu de noz precedentes.

Et confiant que ne ferez faulte en chose où il va tant ponr le seruice de Sa Maté et le bien de vre propre patrie, ce soit le Createur qui, tres chier et bien amé, vous ait en sa ste garde.

De Boisleduc, le xxe daoust 1568.

« F. A. DUC D'ALUE ».

« COURTEVILLE ».

A nre tres chier et bien amé
le sr *de Goignies*, lieutenant
de la bende dordonnance
du feu marquis de Berghes.
En son absence, à lenseigne,
guydon ou aultres officiers
de lade bende

rchives de la famille d'Esclaibes ; lettre d' cachet, aux armes d'Espagne.

IX.

LE MÊME AU MÊME.

Ordre de marcher non plus vers Jodoigne, mais vers Maestricht où la bande d'ordonnance de feu le

marquis de Berghes devra être arrivée le 28 ; il y sera distribué de l'argent.

Bois-le-Duc, 23 août 1568.

DON FERNANDE ALUAREZ DE TOLEDO, duc d'Alue, etc., lieutenant, gouuerneur end cap^ne^ gen^al^.

Tres cher et bien amé. Comme, pour les aduertences que nous viennent, que les ennemiz se hastent fort pour se mectre en campaigne, il conuient que nous nous donnons toute la presse possible, pour gaigner le deuant, nous sommes forcé vous requerir que tenez main à ce que la conmpaignie dhommes darmes de v^re^ charge marche auec toute extreme et extraordinaire diligence, de façon quelle puist arriuer le xxviij^e^ de ce present mois à Maestricht, où leur sera baillé argent, au lieu que lauions mandé venir à Judoigne, daultant que le seruice du roy le requiert ainsy.

A tant, tres cher et bien amé, n^re^ S^r^ vous ait en sa s^te^ garde.

De Boisleducq, le xxiiij^e^ jour d'aoust 1568.

« F. A. DUC d'ALUE ».

« BERTY ».

A n^re^ tres cher et bien amé
le s^r^ *de Goingnyes*, gouuerneur
et cap^ne^ du Quesnoy et lieutenant
de la bande dordonn^e^ dhommes
darmes de feu le marquis de Berghes.

Cito.
Cito.
Cito.

Archives de la famille d'Esclaibes; lettre de cachet.

X.

Le même au même.

Licenciement des bandes d'ordonnance, avec remerciements de leurs bons services pendant la longue et dure campagne contre les rebelles.— Dès qu'on aura pu renvoyer payés les soldats étrangers, on distribuera de l'argent aux hommes d'armes.

Le Câteau-Cambrésis, 9 décembre 1568 (1).

Don Fernande Aluarez de Toledo, duc d'Alue, etc., lieutenant, gouuerneur et capne general, etc.

Tres cher et bien amé. Desirans bien que ceulx des bandes des ordonnances, apres ung si long et grand trauail quilz ont faict en ce voyaige passé, puissent aller se reposer, refreschir et refaire, eulx et leurs

(1) Le duc était arrivé dans cette ville le 17 novembre; le même jour, le prince d'Orange avait passé la frontière et était entré en France, traînant après lui des soldats « las, travaillez et à demy mortz de faim » (Gachard, *Corresp. de Guillaume le Taciturne*, Bruxelles, 1851, in-8, III, pp. 335-336).

chl^{x}, pour, se offrant occasion et besoing, pouoir retourner tant plus en ordre, pour rendre le seruice quil conuient : nous auons bien voulu le vous signifier par ceste, à ce que consequamment le faciés sçauoir à ceulx de la bande de v^{re} charge et quilz puuent se retirer en leurs maisons, auec remerciement de n^{re} part, au nom de Sa Ma^{té}, de leur bon et loyal debuoir faict en ced^{t} voyaige. Leur declairant que, apres que aurons despesché les gens de guerre estrangiers, à quoy lon est journellem^{t} besoignant, nous regardeons de pareillem^{t} leur f^{e} deliurer quelque argent.

A tant, tres cher et bien amé, n^{re} S^{r} soit garde de vous.

De Ch^{au} Cambresiz, le ixe jour de decembre 1568.

« F. A. DUC D'ALUE ».

« BERTY ».

A n^{re} tres cher et bien amé
le s^{r} *de Goignies*, lieuten^{t}
de la bande de feu le
marquis de Berghes.
Ou en son absence à lenseigne,
guidon ou aultre ayant
charge de lad^{e} bande.

Archives de la famille d'Esclaibes ; lettre de cachet, aux armes d'Espagne.

XI.

Le même au même.

Regrets de n'avoir pu payer les gens des bandes d'ordonnance lors de leur licenciement après la campagne où ils ont fait si bon service au roi; mais on devait tant aux gens de guerre étrangers, qu'après leur avoir payé de quoi obtenir leur départ, il n'est plus rien resté pour les hommes d'armes qui, il l'espère, attendront avec patience leur paiement; celui-ci se fera bientôt et à l'avenir il y sera pourvu plus régulièrement.— Nécessité pour eux de se tenir prêts à rentrer en campagne, aussitôt que le service du roi le réclamera.

Bruxelles, 11 janvier 1568 (vieux style).

Don Fernande Aluarez de Toledo, duc d'Alue, etc., lieutenant, gouuerneur et cap^{ne} gen^{al}.

Tres cher et bien amé. Ayant, en ceste derniere guerre, veu de noz yeulx laffection laquelle ceulx des bandes dordonnance ont demonstré porter au seruice du roy et le bon debuoir quilz y ont rendu, nous pouuons vous asseurer que ce na esté sans n^{re} extreme marissement que, les renuoyant à leurs maisons, ne les auons, par quelque bon payem^{t}, peu faire aller auec contentement tel que eussions bien desiré et

leurs loyaulx seruices auiont merité. Mais en fin ce que se debuoit aux estrangiers estoit tant que , leur ayant payé ce que se a peu, pour, les licentiant, releuer Sa M^{té} de la despen^{e} de leur plus long entretenement et le pays de leur charge, il ne nous restoit moyeu de faire aussy quelque payem^{t} à ceulx desd^{s} bandes: lesquelz, pour estre si bons et loyaulx subiectz de Sa M^{té}, nous nous confiames que, considerant les grans frais que Sa M^{té} a souffert, poteriont plus paciemment, que non pas lesd^{s} estrangers, ung peu dattente pour led^{t} payement. Pour le dressement duquel et de le leur pouoir faire bon et de brief, nous sommes journellement traictant, et aussy que ordre soit mis que doresenauant ilz soyent ordinairement myeulx payez quilz nont esté par le passé.

Dont vous prions aduertir et asseurer ceulx de la compaignie de v^{re} charge et les admonester et encharger par tant quilz veuillent faire tout le possible pour seutretenir armez et montez de bons cheuaulx, afin que, occurrant quelque noúueau besoing, ilz puissent estre prestz pour continuer à rendre seruice à Sad^{e} Ma^{té}, de la mesme volunté, affection et promptitude quilz se sont demonstrez jusques maintenant. A quoy nous asseurons que, de v^{re} part, tiendrez toute bonne main.

Ét à tant, tres cher et bien amé, n^{re} S^{r} soit garde de vous.

De Bruxelles, le xj^{me} jour de januier 1568.

« F. A duc d'Alue ».

« Berty ».

A n^re tres cher et bien amé
le s^r *de Goignyes*, lieutenant
de la bande de feu le marquis
de Berghes.

Archives de la famille d'Esclaibes ; lettre de cachet.

XII.

Le grand commandeur de Castille, gouverneur général des Pays-Bas,

au seigneur de Noircarmes ou en son absence
à M. de Gongnies.

Comme on prévoit que les rebelles vont se hâter de profiter du beau temps et que déjà des ordres avaient été donnés pour diriger la bande du seigneur de Noircames du côté de Maestricht, il faut qu'elle se hâte d'aller à Louvain. — Quant à de l'argent, on en distribuera aux hommes d'armes dès qu'on en pourra toucher.

Anvers, 6 *mars* 1573 (*vieux style*).

Monsr de Noircarmes. Ayant cy deuant vous escript et enchargé faire monter ceulx de la bande d'hommes d'armes de v^re charge et marcher la volte de Maestricht, et faisant à croire que, se mectant le temps, comme il faict, à beau, les ennemis se hasteront le

plus qu'ilz pourront, par où il nous conuient aussy user de toute diligence possible, je n'ay sceu laisser de presentement retourner à vous encharger que veuillez faire donner à ceulx de lade bande toute la presse que aulcunement ilz pourront, pour se rendre en la ville de Louuain. Vous asseurant que je fay et ne cesseray tous debuoirs possibles pour finer argent et le leur faire bailler du premier que se pourra recouurer.

A tant, monsr de Noircarmes, je vous recommande en la ste garde du Createur.

D'Anuers, le vjme jour de mars 1573.

Vre amy

« Don Luis de Requesens ».

« Berty ».

A monsr de Noircarmes,
commandeur de l'ordre d'Alcantara,
lieutenant, capitaine general
et grand bailly de Haynnault,
et lieutenant, gouuerneur et
capitaine genal pour le roy
es pays d'Hollande et Utrecht.
Ou au lieutenant de sa bande
d'hommes d'armes des ordonns
de Sa Maté, le sr *de Gongnyes*,
au Quesnoy.

Archives de la famille d'Esclaibes ; lettre de cachet, aux armes d'Espagne.

UN
SEIGNEUR D'HÉNIN-LIÉTARD

BIENFAITEUR DES TEMPLIERS

(Vers 1120).

RECHERCHES SUR LES PLUS ANCIENS SEIGNEURS D'HÉNIN-LIÉTARD.

Prétention de la famille d'Hénin d'être de la maison de Lorraine.

L'intérêt qui s'attache aux Templiers, dont la fin tragique demeurera l'un des événements les plus extraordinaires du moyen âge, fait rechercher avidement les moindres pièces relatives à cet ordre trop fameux. Aussi considérons-nous comme une bonne fortune la découverte d'une charte inédite qui, non-seulement concerne les chevaliers du Temple, mais aussi relate une libéralité à eux faite par un gentilhomme de notre pays, Bauduin Brochet d'Hénin-Liétard, qui leur donna un domaine situé à Planques près de Douai, du consentement d'Adelide, sa femme, de Bernard Le Vacque (*Vacca*), son frère, de Bauduin et de Liétard, fils de celui-ci, de Liétard de Beaumont et d'Alulfe Brochet, ses autres frères, ainsi

que de plusieurs gentilshommes du pays, ses parents. La donation du domaine de Planques est peut-être la première qui ait été faite aux Templiers dans notre contrée.

La charte est transcrite au folio 129 du manuscrit latin 12 827 de la Bibliothèque nationale, écrit vers l'an 1590 et renfermant : 1° une bonne copie des *Gesta Cameracensium episcoporum*, ouvrage si précieux pour notre histoire et qu'on a faussement attribué à un *Baldericus* imaginaire (1) ; 2° du folio 90 au folio 147 et dernier, des chartes, des catalogues de prélats et des chroniques d'abbaye, du plus haut intérêt pour l'ancien diocèse d'Arras (2).

(1) Bethmann a prouvé, dans les *Monum. Germaniæ historica, Scriptorum tomus VII* (pp. 393-396, Hanovre, 1846, in-folio), que les *Gesta* sont l'œuvre d'un chanoine anonyme de Cambrai, qui les écrivit de 1041 à 1043. — Le premier éditeur Colveneere s'était laissé tromper par des pièces fausses.

(2) La plupart de ces documents ont été imprimés, les uns dans le tome V des *Miscellanea* de Baluze (Paris, 1678-1715, 7 vol. in-8), dans le *Chronicon* de Locrius (Arras, 1616, in-4), un autre par Gosse, dans son *Hist. de l'abbaye d'Arrouaise* (Lille, 1786, in-4), p. 533, etc.

Au folio 118 verso du manuscrit, est transcrite une charte du 6 novembre 1106, par laquelle l'évêque d'Arras Lambert donne aux religieuses de Maubeuge l'autel d'Erchin (*Herchin* ou *Hercin* ; Baluze (p. 39) a lu : *Herem*) ; parmi les témoins de cette charte figure Wautier, chanoine d'Arras, ci-devant châtelain de Douai : « *S. Gualteri, Atrebatensis canonici, quondam Duacensis castellani* ». Sur le châtelain Wautier I, voir notre *Hist. du château de Douai*, I, p. 52.

Voici le texte de la charte en faveur des Templiers.

« CONFIRMATIO DONATIONIS eorum q. militibus Templi largitus est *B. Brochet Hynniacensis*.

» Quanta charitatis eminentia et laudabilis honestatis gratia deuoti milites Hierosolymitani Templi abundare videantur, hii qui, par diuersa maris et terrae discrimina, piae deuotionis intuitu, sanctam Hierl[m] et sepulchrum dominicum visitant, assidue cognoscentes, protestantur ut et ipsi ad sacrosancta loca, D[ni] nostri Jesu Chr[i] corporali presentia consecrata, securius valeant proficisci, ad ipsos deducendos et reducendos praedicti milites sunt parati. Quorum gloriosa fama, ubique terrarum patenter diffiusa, multis innotuit et ad beneficia illis largiter offerenda, ut dignum est, multos animauit.

» Quamobrem dilectus filius noster *B. Brochet de Hinniacho*, animae suae consulere cupiens, conuocatis fratribus et cognatis et amicis, *Bernardo* scilicet *Vacca*, cum filiis eius *Balduino* et *Letardo*, *Letardo* etiam *de Belmont* et *Alulfo Brochet*, fratribus, præsente etiam *Gunmero de Chery* (1) et *Oliuero*, filio eius, *Guidone de S[o] Albino* cum *Gualtero*, filio suo, *Hugone de S[o] Albino* cum *Guarino*, fratre eius et *Theoderico de Coreriis* (2), praesente etiam *Adelide*, uxore sua, quorum consensu et assensu, pro animae suae suorumque salute, dedit militibus Hierosolymi-

(1) Quéry, village de l'Artois (arrond. d'Arras).

(2) Courrières (arrond. de Béthune).

tani Templi *Henrico* et *R.* et per eos caeteris fratribus, quaecunque possidebat in Plancis (1), siue in terra, siue in aqua, militum Deo seruientium alimoniae in perpetuum profutura. Cui legitimae donationi interfuerunt vicini, huius rei gra conuocati : *Gerardus de Corcelles* (2), *Chr^ianus*, *Drogo*, pbr de Corcellis, *Hugo* clericus et *Gualterus de Languin* (3), *Riculfus*, praepositus de Hennin (4), *Arnoldus Blochees*.

» Quod autem, his praesentibus, cum tanta deuotione donauit, ut firmius et perseuerantius staret, in praesentia nostra ex ordine recognouit et pontificali authoritate roborari humiliter postulauit. Nos vero tam benignam ipsius deuotionem et praedictorum militum dilectionem charitatis visceribus amplectentes, huiusmodi donum laudauimus et qua praesidemus authoritate, Deo annuente, confirmauimus. Sane si quis hoc donum tam legitime factum temerario ausu violare praesumpserit, nisi resipiscens a malo cessauerit, anathema sit. »

Si les termes de l'acte confirmatif permettent de supposer qu'il émane de l'évêque d'Arras, ils ne don-

(1) Planques; aujourd'hui Lauwin-Planques, ancien village de l'Artois confinant à la banlieue de Douai (arrond. de Douai).

(2) Courcelles-lez-Lens, village de l'Artois (arrond. de Béthune).

(3) Lauwin.

(4) Prévôt d'Hénin; était-ce le religieux chargé du temporel de l'abbaye? ou un prévôt civil. En 1385, la prévôté d'Hénin formait un fief demi-lige, mouvant de la seigneurie secondaire.

nent malheureusement aucun renseignement sur une date même approximative ; mais nous trouvons un excellent guide dans l'histoire d'Hénin-Liétard de notre concitoyen M. Dancoisne (1).

Bauduin Brochet d'Hénin, fils de Liétard, vivait en 1123 et méritait le titre de bienfaiteur, presque de fondateur de l'abbaye d'Hénin, ainsi qu'en témoigne une charte du comte de Flandre, parmi les témoins de laquelle figurent aussi Bernard Le Vacque et Adulphe, son frère. A cette époque Gerberge était la femme de Bauduin Brochet. Ces époux ne s'en tinrent point là : car ils donnèrent à l'abbaye, fondée d'abord en l'église paroissiale de Saint-Martin, dans la ville même, un domaine rural situé près de leur château et où ils érigèrent une chapelle dédiée à Notre-Dame. C'est même là que les religieux se transportèrent, après l'an 1146, mais avant l'année 1169, et qu'ils assirent définitivement leur abbaye de Notre-Dame sous Eurin lez la ville d'Hénin-Liétard. Bernard Le Vacque (que notre charte inédite fait connaître comme frère de Bauduin Brochet) donna son consentement à cette nouvelle libéralité, ainsi que ses fils Bauduin et Liétard (nommés aussi dans notre charte). Le comte de Flandre Thierry confirma en 1146 la fondation faite par Bauduin et Gerberge, qui, selon nous, n'existaient plus alors, quoique de la nouvelle charte confirmative de l'an 1169, émanée du comte Philippe, il semble résulter que ces époux n'avaient fait leur libéralité qu'en 1146 (2).

(1) *Recherches historiques sur Hénin-Liétard*, Douai, 1847, in-8.
(2) Cf. Dancoisne, pp. 38, 219-221.

Un autre titre de l'abbaye d'Hénin, émané de l'archevêque de Reims en 1129, relate encore le nom de « Bauduin, fils de Liétard d'Hénin », qui déjà alors, nous semble-t-il, avait donné le domaine rural mentionné dans la charte de 1146. Remarquons aussi qu'un alleu situé à Douvrin avait été donné aux religieux, en mémoire de Bernard *Croca*, par Alulfe Brochet, Alard et Robert, frères du défunt et par ses sœurs (1); cet Alulfe Brochet, frère de Bernard *Croca*, est-il le même qu'Alulfe, frère de Bauduin Brochet et de Bernard Le Vacque, que mentionnent la charte de 1123 et notre charte inédite? Au lieu de Bernard *Croca*, devrait-on lire, sur la charte de l'archevêque (2), Bernard *Vacca*?

Peu d'histoires de seigneurie offrent à leur origine autant de difficultés inextricables que celle de la seigneurie d'Hénin-Liétard, quoique cependant les documents ne manquent pas. Deux points principaux sont à noter pour essayer de se reconnaître dans ce dédale.

1° La seigneurie d'Hénin-Liétard, en la châtellenie de Lens, eut d'abord pour suzerain direct le comte de

(1) Locrius, *Chronicon Belgicum*, pp. 287-288. — Cette charte a été transcrite pour la collection Moreau, par dom Queinsert, le 22 mars 1[illegible]78, sur l'original reposant alors dans le chartrier de l'abbaye (Bibl. nation., coll. Moreau, vol. 54, fol. 30) et actuellement aux archives départ. d'Arras.

(2) Sur l'original il y a bien: « *Bernardi Croce* » et non: « *Bernardi Vacce* »; mais la chancellerie de Reims a pu commettre une erreur de nom.

Lens, puis le sire d'Ardre près de Boulogne et enfin le comte de Flandre.

2° Elle fut très-anciennement divisée en deux fiefs: l'un qu'on appelait la seigneurie d'Hénin-Liétard, acquise en 1244 par le comte d'Artois et réunie au domaine de Lens; l'autre qui était secondaire, consistant en une part fractionnée ou « éclissée » de la seigneurie principale et mouvant de celle-ci; longtemps innommée, possédée en 1244 par une famille du Bois (*de Bosco*), cette seigneurie d'Hénin-Liétard en partie, étant tombée vers 1365 dans la maison de La Hamaide en Hainaut, prit le surnom de La Hamaide. Depuis la réunion de la seigneurie d'Hénin au domaine en 1244, le fief de la Hamaide mouvait directement du château de Lens.

Ces points établis, passons à l'examen des plus anciens documents relatifs à l'histoire d'Hénin-Liétard.

Quant à la mouvance de la seigneurie d'Hénin, ce serait vers 1055 qu'elle aurait été transférée de Lens à Ardre, si l'on se réfère à la *Chronique* de Lambert, curé d'Ardre, qui écrivait en l'an 1200 (1). D'après le même auteur, l'hommage d'Hénin aurait été ravi au baron d'Ardre et attribué directement au comte de Flandre, vers 1094, sous le comte Robert II (2) ; mais ici le chroniqueur commet une des nombreuses erreurs dont il n'a pas su affranchir son œuvre inté-

(1) Cf. l'édition Godefroy-Menilglaise, pp. xxxij et 245.
(2) Id., pp. xxxiij et 277.

ressante, lorsqu'il relate des événements un peu anciens. En effet la charte du comte Charles de l'an 1123, en faveur de l'abbaye d'Hénin, constate que le sire ou baron d'Ardre était encore alors le suzerain immédiat d'Hénin-Liétard.

Toutefois il est certain que le changement de mouvance s'était effectué avant l'an 1146, puisque dans la charte du comte Thierry de cette année-là, en faveur de l'abbaye, il n'est plus question du sire d'Ardre, dont la place est occupée par Josselin (de Vierzi), évêque (1126-1152) et Ives (de Nesles), comte de Soissons (1146-1178).

Enfin la charte du comte Philippe, donnée en l'an 1169 au profit de la même abbaye, semble constater que la suzeraineté de l'évêque et du comte de Soissons s'était évanouie à son tour et que le comte de Flandre possédait alors la suzeraineté directe d'Hénin.

Des difficultés non moins grandes surgissent, quand on veut établir une liste des possesseurs des deux seigneuries d'Hénin-Liétard.

Le premier seigneur d'Hénin qui se révèle d'une manière incontestable, c'est Robert d'Arras, c'est-à-dire Robert, sire ou baron de Béthune et avoué d'Arras, qui, vers l'an 1040, convertit l'église paroissiale de Saint-Martin d'Hénin en collégiale (1).

Selon Lambert d'Ardre, celui qui, vers 1055, fit hommage au baron d'Ardre, s'appelait Eustache (*Eustacius*, *Hinniacensis dominus*). Il se serait aussi

(1) Pertz, *Monum. Germaniæ historica*, VII, p. 460; édition des *Gesta Camerac. episcoporum*.

appelé Eustache (*Eustacius de Hi niaco*), celui qui vers 1094 aurait fait hommage au comte de Flandre, au mépris des droits de suzeraineté du baron d'Ardre et du comte de Boulogne, celui-ci à cause de son château de Lens ; cet Eustache-là aurait encore vécu vers 1130, quand il évita de se battre en duel avec le fils du baron d'Ardre (1). Ces affirmations du curé d'Ardre sont en désaccord avec les chartes.

Celle du comte Charles de l'an 1123 donne en effet les noms des deux seigneurs qui se partageaient alors Hénin ; le principal, c'était Bauduin, châtelain de Lens et sénéchal de Flandre ; l'autre était Bauduin d'Hénin, fils de Liétard et époux de Gerberge, le bienfaiteur des Templiers et de l'abbaye d'Hénin.

En 1150, apparaît un autre seigneur, nommé Bauduin d'Hénin, qui, de même que Bauduin du Bos, son vassal, est témoin d'une charte du comte Thierry, en faveur de l'église Saint-Martin de Fives-lez Lille (2). Vers 1165, le même (*Balduinus de Hinniaco*) est l'un des barons du comte Philippe qui témoignent d'une libéralité de ce prince en faveur du prieuré d'Aubigny (3). Il aurait épousé, selon certains généalogistes, Isabeau de Hainaut, dame de Sebourg ; mais cette dame, fille de Philippe, chevalier, sire de Sebourg, et de N.... d'Estrepy, et arrière-petite-fille de Bauduin IV, comte de Hai-

(1) Edition Godefroy-Menilglaise, pp. 245, 277 et 313.

(2) Tardif, *Monum. hist.*, Paris, 1866, in-8, p. 272.

(3) Communication de feu M. Duchet; d'après la charte n° 4 du cartul. d'Aubigny.

naut, mort en 1171, vivait en 1265, c'est-à-dire un siècle plus tard ! La vérité est qu'elle se maria d'abord avec Bauduin d'Hénin, chevalier (cité comme seigneur de Sebourg dans une charte de la comtesse Marguerite du mois de juillet 1266, en faveur de l'abbaye de Vicogne), dont elle eut deux enfants (fils et fille : Bauduin et Basile, épouse de Watier d'Enghien, chevalier, sire de Braine, fils de Jacques d'Enghien, chevalier); elle convola avec Arnoul d'Audenarde, chevalier, fils aîné de Jean d'Audenarde, chevalier (1).

Jean, sire d'Hénin (*Johannes, dominus de Hinniaco*), approuve, en janvier 1206, l'engagement fait au profit de l'évêque d'Arras par Huard d'Hénin, chevalier, son vassal (*dilectus homo noster, dominus Huardus de Hinniaco*), de la dîme qu'il avait à Brebières. Il usait d'un sceau armorial, sur lequel on voyait un écu chargé de trois écussons et la légende : + *S. Johis. dni. de Henin* (2). Sa femme s'appelait Fredesende (3).

De 1229 à 1240 environ, on trouve Bauduin, chevalier, sire d'Hénin et de Cuincy, fils de Bauduin,

(1) Chroniques de Bauduin d'Avesnes; Bibl. nation., Ms. fr 17264, folio ccxxxij.

(2) Bibl. nation., collection Moreau, vol. 109, folio 59; d'après une copie prise par dom Queinsert, le 3 janvier 17[illegible]9, sur l'original reposant alors dans le chartrier de l'évêché d'Arras.

En 1244, un autre Huart d'Hénin était homme de fief d'Hénin (Dancoisne, p. 232, planche).

(3) Dancoisne, p. 88, note 2.

sire de Cuincy (1), chevalier, lequel avait porté, d'après ses deux sceaux de 1214 et de 1225, un plain au lambel de cinq pendants (2).

En octobre 1241, apparaît un nouveau seigneur d'Hénin, qui s'intitule « Bauduins li jouenes, cevaliers, sire de Henin et de Quinci », dans sa charte en faveur de l'abbaye des Prés-lez-Douai. C'est lui qui, en 1244, du consentement de Mahaut, sa femme, et de Bauduin, son fils aîné, vendit au comte d'Artois sa seigneurie d'Hénin. Il portait : De. . à trois écussons de...., comme le seigneur Jean, de l'an 1206. C'est son fils qui commença à prendre la bande de la maison d'Hénin-Liétard, ainsi qu'en témoigne sa charte scellée, du « lendemain de Paskes florie » 1253 (1254, 6 avril), en faveur de l'abbaye d'Anchin et où il s'intitule: « Balduins de Quinci, chevalier, ainé fius monseigneur Balduin de Quinci »; son sceau armorial est à la bande chargée d'un lambel de cinq pendants. C'est lui qui devint sire de Sebourg par mariage (3) et qui continua la postérité, laquelle s'illustra sous le titre de comte de Boussu.

(1) Le village de Cuincy-lez-Douai se divisait en deux paroisses et seigneuries; la principale seigneurie était dite Cuincy-le-Prévost et l'autre Cuincy-Bauduin, à cause de la qualité ou du nom de leurs possesseurs respectifs.

(2) Douët d'Arcq. *Collection de sceaux*, Paris 1867, in-4, II, n° 3343. — Demay, *Invent. des sceaux de la Flandre*, Paris, 1873, in-4, I, no 758.

(3) Voir son sceau de l'an 1268, n° 1064 de l'ouvrage de M. Demay. Il est gravé à la p. 46 de l'ouvrage de M. Dancoisne. Comme le sceau de 1253, il est à la bande et au lambel.

On sait que les armes pleines de la maison d'Hénin-Liétard sont : De gueules à la bande d'or ; mais ce n'est qu'en 1427 qu'on trouve le seigneur de Boussu, Jean d'Hénin-Liétard, portant plein. Son père, Wautier, sire de Boussu, en 1417 chargeait la bande d'un alérion en chef. Les autres branches de cette maison chargeaient aussi leur écu de différentes manières : ainsi celle de Cuvillers, après avoir longtemps conservé le lambel des d'Hénin-Liétard de la fin du XIIIe siècle, l'avait remplacé, dès 1492, par le lion (d'azur) chargeant la bande en chef (1).

Nous ne pouvons passer sous silence l'inadmissible prétention des d'Hénin-Liétard modernes de se dire de la maison de Lorraine, dont le chef actuel est l'empereur d'Autriche ; cette « chimère », comme l'appelait Saint-Simon (2), touche de trop près à l'histoire de l'origine de la seigneurie d'Hénin, pour qu'elle nous laisse indifférent.

Quoique le nom d'Alsace n'ait été usupé par les

(1) Cf. Demay, *Sceaux de la Flandre*, nos 1062, 1068, 1073, 4966, etc.

(2) *Mémoires*, Paris, 1873, in-12, XVIII, p. 418.

Le noble duc et pair, très-fort en matière nobiliaire, est un juge d'autant plus impartial, qu'il avait, en 1722, marié sa fille au prince de Chimay (Charles-Louis-Antoine d'Hénin-Liétard), frère du prince de l'Eglise (cardinal en 1719; archevêque de Malines, 1716-1759) qui prit si « hardiment le nom de cardinal d'Alsace ».

d'Hénin-Liétard qu'à la fin du XVIIe siècle (1), il y avait longtemps que des généalogistes complaisants leur avaient fait honneur d'une origine princière. Dès l'an 1583, Heuterus, à la page 58 de ses *Genealogiae* (suite des *Res Burgundicae*, Anvers, 1583, in-folio), se faisant l'éditeur responsable d'un certain « Hendricus Halmalius », échevin d'Anvers (2), publiait une généalogie destinée à révéler l'illustre origine des comtes de Boussu, qui passaient alors pour être d'une famille chevaleresque, mais sans illustration dans le passé. On répondait que, bien au contraire, les comtes de Boussu étaient descendus de mâle en mâle d'un certain « Simon d'Alsace », frère germain du comte de Flandre Thierry (1128-1168; surnommé d'Alsace par les chronologistes) et époux d'une certaine « Marguerite, dame d'Hénin-Liétard ». Or, comme il est incontestable que le comte Thierry est fils de Thierry, duc de Lorraine (1070-1115; fils lui-même de Gérard d'Alsace, crée duc de Lorraine en 1048), et de sa seconde femme Gertrude de Flandre, fille du comte Robert le Frison, il s'en serait

(1) « Ceux de cette maison ont pris le nom d'Alsace avec justice », écrivait le baron de Vuoerden, le 20 avril 1690; p. 204 de l'exempl. de la *Toison d'or* de Maurice, reposant à la bibl. publique de Douai; voir aussi p. 99, sous la date du 21 novembre 1689. — Cf. *Souv. de la Fl. Wall.*, XVII, p. 58.

(2) C'est probablement Henry van Halmaele, échevin d'Anvers en 1577, puis en 1585 et 1590, 1er bourgmestre en 1591, échevin en 1592 et 1595, 2e bourgmestre en 1593 et en 1599 (à partir de cette année il est qualifié chevalier), échevin en 1600, 1602, 1604, 1605, encore 2e bourgmestre en 1608, échevin en 1610, 1611 et 1612 (Butkens, *Trophées de Brabant*, La Haye, 1724, in-folio, II, pp. 511-518).

suivi que les comtes de Boussu, prétendus descendants de mâle en mâle d'un frère germain du comte Thierry, auraient été de la maison de Lorraine, celle-ci ayant abandonné, dès le milieu du XIe siècle, son ancien nom d'Alsace.

Si une telle prétention fut aussitôt combattue par un auteur très-compétent, l'abbé d'Hénin-Liétard Bauduin de Glen (1563-1594), qui, dans son histoire inédite de l'abbaye, déclare n'avoir trouvé nulle part les noms ni de « Marguerite, dame d'Hénin », ni de « Simon d'Alsace », son prétendu mari (1), elle fut acceptée avec empressement par le trop complaisant Carpentier, qui la corrobora même par des preuves de sa façon (2) ; et plus récemment Saint-Alais (*L'Art de vérifier les dates*, Paris, 1818, in-8, XIII, page 390) renchérit encore sur les Carpentier, les Heuterus et autres, en faisant épouser par son « Simon d'Alsace, landgrave d'Alsace, comte d'Engisheim », frère germain du comte de Flandre Thierry, une « Marguerite, dame et héritière des *comtés* d'Hénin-Liétard et de Cuvilliers (*sic*), laquelle était *elle-même issue de la maison d'Alsace* » !

Quant à nous, nous nous contenterons de répéter, après l'abbé de Glen, qu'on n'a jamais rencontré le nom du prétendu « Simon », frère du comte Thierry, dans une seule des très-nombreuses chartes de ce prince, où cependant abondent les noms des témoins pris parmi les familiers de la cour de Flandre. Citons

(1) Cf. Dancoisne, p. 21, en note.

(2) *Hist. de Cambray*, Leyde, 1664, in-4, II, p. 479.

à titre d'exemple celle passée à Cassel, en 1142, en faveur de l'abbaye de Saint-Amand, et dans laquelle est nommé Bauduin, frère du comte et prévôt de Cassel : *Signum Balduini*, *præpositi Caslensis*, *fratris comitis* (1).

Quant à ce qui a pu amener un généalogiste à attribuer aux comtes de Boussu du XVI[e] siècle une communauté d'origine avec la maison princière de Lorraine, dont leur famille se serait détachée au XII[e] siècle, il est probable qu'il n'a pas fallu autre chose qu'une certaine similitude d'armoiries ; la maison de Lorraine portant : D'or à la bande de gueules chargée de *trois alérions* d'argent, et la famille d'Hénin-Liétard : De gueules à la bande d'or ; et de plus, un sire de Boussu ayant, en 1417, chargé la bande d'*un alérion* en chef. Combien d'autres prétentions sont nées d'indices moins sérieux encore que ceux-là et ont été affichées par des familles dont on peut dire ce que Saint-Simon écrivait de celle d'Hénin-Liétard : qu'elle était « d'une antiquité assez illustre et assez reconnue pour ne la pas barbouiller de fables » !

Pour terminer, quelques observations sur les plus anciens possesseurs de la seigneurie secondaire d'Hé-

(1) Bibl. nation., collection Moreau, vol. 60, folio 87.— Le Glay, dans son *Cameracum christianum* (Lille, 1849, in-4, p. 123), cite, en 11[illegible]3, Bauduin, prévôt de Cassel et de Furnes.—En 1130, Bauduin, frère cadet du comte Thierry, prétendit à l'évêché de Térouane, quoiqu'inhabile à une telle dignité. — St-Alais, qui met à tort le faux « Simon d'Alsace » parmi les enfants de Thierry II, duc de Lorraine, omet Bauduin, prévôt de Cassel.

nin, dite le fief de La Hamaide vers la fin du XIV[e] siècle.

Et d'abord Bauduin Brochet d'Hénin, fils de Liétard, celui qui, de concert avec sa première femme Adelide et avec ses frères Bernard Le Vaque, Liétard de Beaumont et Alulfe Brochet, vers 1120, donnait sa terre de Planques aux Templiers ; le même qui, en 1123 et dans les années suivantes, se constituait, avec sa seconde femme Gerberge, le quasi fondateur de l'abbaye d'Hénin, n'a-t-il possédé que la seigneurie secondaire, qu'il tenait en fief de Bauduin, châtelain de Lens et sénéchal de Flandre, à cause de la seigneurie principale d'Hénin, mouvant alors d'Ardre?

Il nous paraît impossible de ne pas tenir un grand compte de l'opinion exprimée à ce sujet par un religieux de l'abbaye, que Locrius appelle « Joannes Telodiensis » (1) et dont il publie, dans son *Chronicon* (pages 190-191), la courte notice sur l'origine de la ville et de l'abbaye d'Hénin (2). Or d'après ce religieux, Bauduin Brochet, le donateur du lieu où fut définitivement assis en 1169, le monastère de Notre-Dame-lez-Hénin, n'avait été que

(1) Frère Jean de Télu, chanoine régulier d'Hénin, était, en 1627, pasteur de Montigny-lez-Hénin. — Caron, *Catalogue des manuscrits de la bibl. de la ville d'Arras*, Arras, 1860, in-8, p. 240, no 553; — et *Catalogue général des manuscrits des bibl. publiques des départ.*, Paris, 1872, in-4, IV, p. 155, no 392 d'Arras.

(2) Elle a été copiée par dom Queinsert, le 19 mars 1778, « sur les monumens manuscrits de l'abbaye de Hennin-Liétard en Artois, étant ce manuscrit renfermé dans le chartrier d'icelle abbaye, situé dans le quartier de l'abbé dudit lieu ». — Bibl. nation., collection Moreau, vol. 23, 1040-1046, folio 3.

seigneur d'Hénin en partie : « *dominus Henninii ex parte* Haimaide ». Il convient toutefois de faire remarquer qu'il se trompe dans son interprétation de la charte du comte Charles de l'an 1123, puisqu'il fait de Bauduin Brochet non pas le vassal, mais le fils du sénéchal de Flandre.

Ce nom de Brochet, Becket ou Becquet avait été porté avant lui par des gentilshommes, que nous prenons pour son aïeul et son père. Vers 1030, Etienne *Bechez* apparaît comme vassal de l'abbé de Saint-Vaast d'Arras, avec ses frères Rainbold et Gontran (1). Liétard *Brochez* figure, après Wénemar (châtelain ?) de Lens, parmi les témoins de la charte du comte Robert II en faveur du prieuré de Saint-Georges d'Hesdin, vers l'an 1094 (2), — et après Bauduin, châtelain de Lens, lors d'une donation faite en l'an 1109 à l'abbaye de Mont-Saint-Eloy (3) ; c'est probablement le même qui, sous le nom de « *Liettardus* de Henin », assiste à Lille, le 5 août 1111, à une libéralité du comte Robert II en faveur de l'abbaye de Saint-Amand (4). Ce Liétard Brochet d'Hénin est

(1) Van Drival, *Cartul. de Guimann*, Arras, 1875, in-8, p. 175. — *Mém. de l'Acad d'Arras*, Arras, 1858, in-8, XXX, 2e partie, p. 450.

(2) J. de St-Genois, *Invent. analyt. des chartes des comtes de Flandre*, Gand, 1843-1846, in-4, p. 1. Cet auteur donne par erreur à la charte la date de 1086 environ. — Cf. Danvin, *Vieil Hesdin*, St-Pol, 1866, in-8 ; preuves, p. 10.

(3) Du Chesne, *Hist. généal. de la maison de Béthune*, Paris, 1639, in-folio ; preuves, p. 362.

(4) Collection Moreau. vol. 46, folio 18.

bien certainement le père du bienfaiteur des Templiers et de l'abbaye d'Hénin.

Il y a lieu de citer aussi Eustache *Becchet* ou *Becchez*, qui, en 1122, à Arras, dans le cloître de Saint-Vaast, figure parmi les hommes de la cour du comte Charles, avec Bernard Le Vacque (1)

Quant à Bauduin Brochet lui-même, nous le rencontrons en 1120 à Arras et à Gand, sous le nom de Bauduin d'Hénin, parmi les témoins de deux chartes du comte Charles en faveur de l'abbaye de Saint-Pierre de Gand ; dans celle d'Arras, du 5 avril, il précède *Drogo* (Druon) d'Harnes (2). Il est probable qu'il n'eut d'enfant ni d'Adelide, ni de Gerberge, ses deux femmes, attendu que ses dons aux Templiers et aux religieux d'Hénin ont toujours été ratifiés, non par des héritiers directs, mais par des collatéraux. Après sa mort, ses fiefs auront passé soit à Bernard Le Vacque, son frère, soit à Bauduin, fils aîné de ce Bernard.

C'est cette famille qui a pris le nom de du Bois, à cause d'une importante seigneurie, voisine d'Hénin et de Lens, et qui s'appela d'abord *Le Bos*, en latin *Nemus*; mais, de même que la ville d'Hénin a été surnommée Liétard, le village du Bois fut surnommé Bernard, *Nemus Bernardi*. Nous avons déjà dit que

(1) Van Drival, *Cartul. de Guimann*, pp. 185 et 208.

(2) Du Chesne, *Hist. généal. de la maison de Béthune*; preuves, p. 19, — et *Preuves de l'hist. des maisons de Guines*, etc., Paris, 1631, in-folio, pp. 73 et 190.

Bauduin « de Bos », probablement le neveu de Bauduin Brochet, est cité dans une charte du comte Thierry, de l'an 1150, après son seigneur Bauduin d'Hénin.

En janvier 1161 (vieux style), nous trouvons Bauduin *Lebret* (1), époux de Gila et père de Bernard, de Pierre, de Liétard et d'Alard, agissant comme seigneur de Bois-Bernard et d'Oppy (*Nemus Bernardi* et *Wlpi*), avec ses cousins de Quiéry et de Saint-Albin (2).

Dans l'acte de vente de la seigneurie d'Hénin de l'an 1244, Bernard du Bois, chevalier, est cité en tête des vassaux de la seigneurie : « *homagium Balduini de Bosco, militis, qui partem ville* de Henin *de me in homagium tenebat* ». C'est à partir de cette époque que la seigneurie d'Hénin-Liétard en partie (fief de La Hamaide) fut tenue directement du comte d'Artois, à cause du château de Lens. Le même chevalier, appelé Bauduin de Bois-Bernard (*de Bosco Bernardi*), conclut, en mai 1248, à Bapaume, avec le comte

(1) Ne serait-ce pas *Becket*? Nous n'avons pu vérifier si dom Queinsert a lu exactement la charte originale qu'il avait trouvée, à la fin du siècle dernier, dans le chartrier de l'évêché d'Arras, attendu qu'elle n'existe pas aux Archives départementales du Pas-de-Calais, pas plus que les principaux titres de l'évêché.

(2) Voir notre *Hist. du château et de la châtellenie de Douai*; preuves, p. 199.

Dans la charte de l'an 1120 environ, en faveur des Templiers, des Quiéry et des St-Albin figurent aussi comme cousins de Bauduin Brochet d'Hénin.

d'Artois, un traité au sujet de ses terres de Bois-Bernard et d'Oppy (1).

D'après de vieux épitaphiers, la famille de Bois-Bernard portait : De gueules à la bande fuselée d'or, au lambel d'azur (2) ; armes qui se rapprochent beaucoup de celles de la maison d'Hénin-Liétard.

Sur une liste des nobles de Flandre auxquels le roi avait accordé un revenu en dédommagement de leurs terres occupées par les Flamands rebelles, pour le terme du 15 août 1303, on trouve : « *Johanna, domina* de Henin, *relicta Eustachii* de Huluc, *militis* », avec un revenu de vingt-cinq livres (3).

Vers l'an 1310, Isabeau du Bois (héritière de la seigneurie d'Hénin en partie) épousa Godefroi de Sombreffe, dont la maison portait : D'or à la fasce de gueules accompagnée en chef de trois merlettes du même; il était fils cadet de Jean, sire de Sombreffe en Brabant (1270-1280), et d'une fille de Gilles, sire de Beaumetz, châtelain de Bapaume (4). Dans le tré-

(1) Arch. départ. du Nord, chambre des comptes à Lille, 1er cartul. d'Artois, pièce 41.

(2) Bibl. publique de Douai, Ms. 967 ; Epitaphier de Malotau, IV, p. 246.

Cf. les sceaux de Jacques, chevalier, sire du Bois et d'Oppy, en 1284, et d'Hellin, chevalier, seigneur des mêmes lieux, en 1311 (Demay, *Sceaux de la Flandre*, nos 614 et 615).

Les seigneuries d'Hénin en partie et de Bois-Bernard avaient cessé, dès la fin du XIIIe siècle, d'être réunies dans les mêmes mains.

(3) Bibl. nation., cabinet des titres, Ms. 684 ; rôles recueillis par du Fourny.—Communication de M. le comte de Galametz.

(4) Butkens, *Trophées de Brabant*, II, p. 204.

sor des chartes des comtes d'Artois, il y a deux sceaux de Godefroi de Sombreffe, l'un de l'an 1303, où il brise d'un lambel de quatre pendants, étant alors l'un des chevaliers au service du châtelain de Bapaume; l'autre de l'an 1310, où il brise, au canton dextre, d'un écusson chargé d'une croix engrêlée, c'est-à-dire les armes de sa mère (1). En 1316, il participa à la conjuration des seigneurs d'Artois contre la comtesse Mahaut (2).

D'Isabeau du Bois et de Godefroi de Sombreffe vinrent un fils et une fille : le fils, « monsieur Morel » de Sombreffe, mourut sans enfant vers 1348, laissant pour héritière « le demisielle d'Avelu », Béatrix d'Aveluis, sa nièce, fille du seigneur d'Aveluis et de dame N.... de Sombreffe, laquelle Béatrix épousa, en cette année-là, Hellin, seigneur de Waziers, auquel elle apporta la terre d'Hénin-Liétard en partie, mouvant du château de Lens. Leur fille aînée Marie de Waziers, en épousant, vers 1365, Jean, chevalier, sire de La Hamaide, fut dotée de cette terre, qui prit bientôt le nom de fief de La Hamaide (3).

Un dénombrement du 21 mai 1385, servi par

(1) Demay, *Sceaux de l'Artois*, Paris, 1877, in-4, nos 642 et 643.

(2) *Mém. de la Soc. des antiq. de France*, Paris, 1855, in-8, 3e série, VII, p. 221.

(3) Archives départ. du Nord, chambre des comptes de Lille, compte du domaine de Lens de 1348.—Lignage de Waziers, du XVe siècle, à la page 206 de la *Généalogie de la famille du Chastel de la Howardries* par M. le comte Paul du Chastel de la Howardries, Tournai, 1872, in-8.

« Jehans, sires de Le Hamede, de Wittem et de Hennin Lietard en partie », fait connaître en détail l'importance de ce fief, tenu à 60 sols de relief. Le gros consistait en un manoir (1) et 95 mencaudées de terre « ahanaule, tout à un censier ». Outre des rentes foncières en avoine, en argent, en pains et en chapons, « ay, en ledite ville d'Hennin », ajoute le dénombrant, « et au terroir d'icelle, le moitié de la seignourie, alencontre du prinche, de tout ce qui vient au jugement des eschevins de ledite ville, excepté l'amende de lx libres, quand elle est jugée, où je n'ay riens ». Quatorze vassaux lui devaient l'hommage et parmi eux « Roghes du Paiage *dit* Desghises », qui tenait, « à un demy liege de relief, le prevosté de Hennin » (2).

Demeurée jusque vers la fin du xve siècle dans la maison de La Hamaide, la seigneurie secondaire d'Hénin passa alors par achat aux Coupigny et encore par achat, vers 1523, aux Ranchicourt ; le nouvel acquéreur, « messire Pierre de Ranchicourt, chevalier, s^r^ dudit lieu, de Divion, de Cohem, etc. », fit sa joyeuse entrée à Hénin, le 22 octobre 1525 (3). Elle

(1) D'après un dénombrement servi en 1600 pour des arrière-fiefs de La Hamaide, le manoir de La Hamaide à Hénin tenait à la rivière « et courant d'eau d'icelle ville ». C'est l'Eurin. — Archives du parlem. de Flandres, greffe de Malines, sac 44.

(2) Copie collationnée en 1569, « extraite hors du Blanc Livre du bailliage de Lens, folio 54 ».— Même sac.

(3) Compte du domaine de Lens, 1523-1524. — Dancoisne, pp. 128-129.

échut par succession à Oudart de Bournonville, gouverneur d'Arras, qui acquit du roi d'Espagne la seigneurie principale et en obtint aussi, en 1579, l'érection des deux seigneuries en comté d'Hénin-Liétard.

Nous avons essayé de ranger dans le meilleur ordre possible les renseignements connus et inédits sur les plus anciens temps de l'histoire d'Hénin-Liétard, mais sans nous flatter d'avoir définitivement résolu les très-nombreuses difficultés que soulève cette étude.

Fx. B.

MÉLANGES BIOGRAPHIQUES ET LITTÉRAIRES.

PREMIÈRE SÉRIE.

I.

JEAN WAUQUELIN,

TRADUCTEUR DE JACQUES DE GUYSE

(1446-1452).

Depuis plusieurs années déjà on a restitué à son véritable auteur la traduction française des *Annales historicæ illustrium principum Hannoniæ*, ouvrage très-connu du franciscain Jacques de Guyse, mort à Valenciennes en 1399; on sait maintenant que cette traduction est l'œuvre de Jean Wauquelin, le « translateur » ordinaire du duc Philippe le Bon (1).

Wauquelin était picard et résidait encore vers

(1) Voir un article de M. Pinchart dans le *Bulletin des commissions royales d'art et d'archéol.*, Bruxelles, 1865, in-8, IV, p. 486. Sur les ouvrages de Wauquelin, voir aussi la notice de M. De Ram, pp. cjv à cxvj du tome I de la *Chronique des ducs de Brabant*, par E. de Dynter, Bruxelles, 1854-1860, in-4.

1440 en Picardie, lorsqu'il mit en prose « ung liure rimet » intitulé : « Histoire Alixandre », par l'ordre « de tres hault, noble et puissant seigneur, monseigneur *Jehan de Bourgoigne*, conte d'Estampes (1) et seigneur de Dourdaing, etc. », gouverneur « du noble pays de Picardie, soubz la main de mon tres redoubté seigneur et puissant prince monsr *Phelippe* [par la grace de Dieu] (2), duc de Bourgoigne », et ajoute l'auteur, « duquel pays de Picardie je suis natif. » Déjà alors l'œuvre du cordelier de Valenciennes lui était familière; témoin ce passage (3) : « Je... veulx ychy mettre et annecxer une partie dune histoire, laquelle jay trouuée ens es Histores de Belges (4) faites et rassamblées per venerable docteur et maistre en theologie, maistre *Jaque de Guise*, cordelier, lesquelles *Histores* il fist et assambla et composa, au comandement de tres redoubté prince le duc *Aubert de Bauiere*, conte de Haynnau ».

Il ne tarda point à quitter son pays natal et à venir s'établir à Mons où Simon Nokart, conseiller du duc et ci-devant « clercq de l'offisce de le baillie de Haynaut » (5), l'engagea à commencer une traduction des

(1) Cousin germain de Philippe le Bon.

(2) Mots grattés sur le Ms. fr. 1419, fol. 203 verso, de la Bibl. nationale.

(3) Folio 204.

(4) Bavai, la célèbre cité des Nerviens.

(5) Il est cité comme clerc du bailliage de Hainaut, dans le compte du grand bailliage, 14[illegible]0, 1er septembre—1[illegible]31, 31 août, folio 59 verso, aux Archives départ. à Lille.

Voir son sceau au n° 5474 des *Sceaux de la Flandre*, de M. Demay.

Annales de Jacques de Guyse. Bientôt ce fut au duc Philippe le Bon lui-même qu'il fut recommandé et, en 1445, ce prince l'appela à Lille, « pour aucunes affaires touchant la translation de pluseurs hystoires des pays de mondit seigneur » (1) : il s'agissait évidemment de la traduction « des Hystores des nobles princes de Haynnau, extraicte des liuvres maistre *Jacques de Ghuise*, del ordene des freres mineurs », dont Wauquelin, offrit au duc la première partie, en 1446, non sans rappeler dans sa préface le souvenir de son précédent protecteur : « De laquelle translation ou exposition a esté mouuement et cause hounourable et sage homme *Symon Nockart*, à son temps clerc du baill age de Haynnau et conseiller de mondit tres redoubté seigneur, pour et au commandement duquel, ainchois cestui present commandement de mondit tres redoubté seigneur, jen auoye aulcune chose imparfaictement fait » (2).

La seconde partie fut terminée en 1448, ainsi que le prouve le renseignement suivant que nous devons à l'extrême obligeance de M. Ernest Matthieu, avocat à Mons.

A la bibliothèque publique de cette ville, repose un manuscrit catalogué sous le n° 290 (ancien 122) : c'est un gros volume sur papier, relie en veau sur couvertures de bois, d'une belle écriture, très-soignée, avec titres et lettres en couleur. Sur le feuillet de garde, au commencement, on lit cette rubrique, en

(1) *Messager des sciences historiques*, Gand, 1855, in-8, p. 223.
(2) Bibl. nation., Ms. fr. 2802, folios 1 et 280.

haut de la page : « Le Prologue du translateur pour le second volume des Annales hystoires des nobles princes de Haynnault ». Et vers le milieu de la même page : « Ceste seconde partie des Histoires de Haynnault appertient à moy *Jehan Thirou* dit *Brassot* et le fich escripre à mes despens en lan mil iiij[c] l. ». Signé avec paraphe : « *Brassot* ». Et au bas de la page : « Touttes les corrections de ce livre ont esté faictes de par le main de *Jehan Waukelin*, translateur de tous le trois volumes ». Puis à la fin du manuscrit, en lettres rouges : « Explicit le seconde parties des Histoires des nobles princes de Hannault » ; et on a ajouté (peut-être Wauquelin lui-même) à l'encre noire : « Escript en lan 1448. »

Jean Thirou *dit* Brassot était, en 1444 et encore en 1459, receveur du domaine du duc à Mons (1). Le 20 janvier 1467 (vieux style), « demoiselle *Margherite de Mauraige* », sa veuve, « se desherita de ung fief ample », — mouvant de la cour de Mons, « gisant entre Le Feriere et le Petit Quesuy (2), se comprendant en ung bonnier et xxxij verges de terre ahannable, — et en fist ahireter par achat *Amandin de Thournay* dit *Longhet* (3), son nepueult, clerc, demorant à Mons » (4).

(1) Gachard, *Invent. des archives des ch. des comptes*, Bruxelles, 1845, in-fol., II, pp. 211-212.

(2) Quévy-le-Petit, village de Belgique, province de Mons.

(3) Sur la famille de Tournay, voir p. 105 du tome XIII de ce recueil.

(4) Compte du grand bailliage de Hainaut, 1467-1468, folio 1 verso.

Voici, sur Jean Wauquelin et sur ses œuvres, d'autres renseignements inédits, tirés des comptes du grand bailliage et de la recette générale de Hainaut, reposant aux Archives du Nord.

1° Compte du grand bailliage de 1447, folio xlij verso.— « A maistre *Jehan Waucquelin*, demourant à Mons, — auquel mon tres redoubté seigneur mons[r] le duc, de se grace, a donné pour retenue, jusques à son bon plaisir, à prendre, chacun an, sour les esploix doudit office dou bailliaige de Haynnau, le somme de l escus dor, xlviij gros, monnoie de ce compte, pour lescut, sont vj[xx] liures tournois, esqueans à troix termes et payements en lan, si comme au premier jour de jenuier, au premier jour de may et au premier jour de septembre, — a esté payet pour le premier jour de may et premier jour de septembre de ce compte, premier et second terme doudit don, apparant par vidimus dicelui mandement et par quittance doudit *Waucquelin* chy rendue, la somme de : . . . . iiij[xx] liures tournois » (1).

(2) « A maistre *Jehan Waucquelin*, clercq, au comand de mondit seigneur le duc, a esté deliuret par ledit bailli (3), en deniers comtampt, pour ses paines et traueil de estre, par diuerses foix, allet deuiers mondit seigneur et à sou mandement, tant à

(1) Cet article fut « royé par faulte denseignement », lors de l'audition à la chambre des comptes de Lille.

(2) Folio xliij verso.

(3) De Hainaut.

Bruges, comme ailleurs, pour le fait de le translation de certains liures et histores, que mondit seigneur le duc lui auoit fait faire, — a estet deliuret, si que il appert par mandement de mondit seigneur, de datte dou xvj^e^ jour de decembre lan mil iiij ^c^ xlvij et par lettres dudit *Waucquelin* (1) de recongnoissances de ce auoir receu, le somme de lxj liures, de xl gros la liure. Sont à monnoye de ce compte :

cxxij liures tournois. »

(2) « A *Josse Hanotiau*, pour, le iiij^e^ jour de feurier de ce compte, porter à mons^r^ le duc à Bruges pluiseurs grans liures de *Cronicques de Haynnau*, lesquelx *Jehan Waucquelin* auoit translatez, au comand de mondit seigneur le duc, de latin en franchoix. Se auoit mandet mondit seigneur que on lui portast. A esté payet audit *Josse* pour x jours quil mist oudit voyage, parmy v jours que mondit seigneur le duc le fist targier audit Bruges, auant qu'il eust viseté lesdis liures pour les faire grosser. A viij sols pour jour. Sont : . . . . iiij liures. »

(3) « A *Josse Hanottiau*, pour, le ve jour de may, porter, au comand doudit bailli, à mons^r^ le duc à Bruges pluiseurs quayers du liure *Gerart de Roussil-*

(1) C'est en vain qu'on chercherait aux Archives départem. les quittances de Wauquelin et les mandements du duc qui le concernaient. M. le chanoine Dehaisnes a bien voulu nous informer que ces pièces ne sont pas au nombre des quelques muniments des comptes de Hainaut qui ont échappé à la destruction.

(2) Folio liij verso.

(3) Folio liiij verso.

lon, que mondit seigneur le duc auoit fait translater à Mons de latin en franchoix : car il volloit veir lesdits quayers pour le langaige, auant quil fuissent en parcemin. A esté payet pour vj jours enthiers quil mist à ce faire, à viij sols pour jour : . xlviij sols. »

2° Compte du grand bailliage de 1448, folio xlij. — « A maistre *Jehan Wauquelin* et *Jaquemin dou Boix*, son clercq (1), demorans à Mons, au command de mondit tres redoubté seigneur mons^{r} le duc, a estet payet et deliuret, si que par mandement patent de mondit seigneur appert, pour auoir escript et coppyet en velin pluiseurs liures pour mondit seigneur, si comme : le premiere partie des *Cronicques de Belges* (2), item le liure de *Gerart de Roissillon* (3) et *l Istoire d Alixandre* (4), contenans en tout iiij^{xx} vj quayers demy, à ung ridre le quayer, sont : iiij^{xx} vj ridres et demy. Et se leur a estet payet, pour parcemin casset et essilliet : demy ridre. Sont : iiij^{xx} vij

(1) Jacques du Bois, calligraphe, confectionna le splendide ms. 9243 de la bibl. royale de Bourgogne à Bruxelles, qui est la seconde partie des *Annales* de J. de Guyse, traduction de Wauquelin (*Bull. des com roy. d'art.* etc., IV, pp. 489-490).

(2) Ou Bavai. — C'est l'œuvre de J. de Guyse traduite.

(3) Autre traduction du latin en « walecq [wallon] ou françois » faite par Wauquelin pour Philippe le Bon. — A la Bibl. nation. il y en a un ms. sur papier, du milieu du XVe siècle, Ms. fr. 8[illegible]2, ancien Colbert 1904. Au folio 2[illegible]0 et dernier, verso, Wauquelin raconte, dans une « ballade » de sa composition, comment le duc lui ordonna, « le xvj^{e} jour » de l'an 1447 (vieux style), ou 16 janvier 1448 (nouveau style), de faire ce « traitiés petis ».

(4) Que déjà vers 1440 Wauquelin avait mise en prose pour le comte d'Estampes. Voir ci-dessus.

ridres, au pris de l sols tournois le piece. Sont : ij^{c} xvij liures x sols tournois. »

L'apostille porte : « Par lettres de mondit seigneur le duc cy rendues auec la quittance dudit maistre *Jehan Waquelin.* »

3° Compte de la recette générale de 1448, folio xlij. — « A *Jehan Waucquelin*, clerc, demourant à Mons, le somme de c liures, de xl gros la liure, pour v termes de la pention de lx liures ditte monnoie, que mondit seigneur, — pour consideration de la paine quil a souffert et soustenut et encorres soeffre et soustient à faire la translation de latin en franchois daucunes ystoires et cronicques, dont il lui a baillié charge et des seruices que il lui a fais et espoire quil fera en ce et aultrement, — lui ottroye et ordonne, de grace especial, prendre et auoir de lui, p^{r} ch^{un} an, à commenchier le premiere année le premier jour de januier mil iiij^{c} et xlvj et as iij termes en lan, cest assauoir : les premiers jours de may, septembre et jenuier, à ch^{un} le tierce partie, à prendre des deniers de saditte recepte generalle de Haynnau, tant comme il lui plaira. Appert par ses l^{res} patentes seellées de son seel, données en sa ville de Bruges le xxviij^{e} jours de mars mil iiij^{c} xlvj auant Pasques, par lesquelles mande à son receueur general dudit pays, present et aduenir, que leditte pention de lx liures ditte monnoie il paye dan en an, aux termes et par la maniere que dit est, audit *Waucquelin*, voulans que ce qui ainsi lui aura esté payé soit aloué en ses comptes par

ses amez et feaux les gens de ses comptes à Lille, par raportant lesdittes lettres ou vidimus dicelles fait soubz seel autenticque ou coppie collationnée et signée par lun de ses secretaires ou en la chambre de ses comptes audit Lille, pour une fois et quittance dudit *Waucquelin* pour chun terme et paiement. Desquelles lettres vidimus est cy rendu. Et ce pour lesdis v termes, cest assauoir : les premiers jours de may, de septembre et de januier mil iiijc xlvij et les premier jour de may et de septembre ensiuant iiijc xlviij, appt par sa quittance ainsi cy rendue, laditte somme de c liures dudit pris de xl gros la liure, valent : ijc liures tournois. »

4° Compte du grand bailliage de 1450, folio xxxv. « A maistre *Jehan Wauquelin*, clercq, demorant à Mons, au command de mondit seigneur le duc, a esté deliuret, ou terme de ces comptes, en deniers comptans, pour ses paines, trauaulx et seruices quil auoit fait et faisoit à mondit seigneur continuellement, en lescripture et translation quil faisoit de pluiseurs cronicques pour mondit seigneur, si quil appert par mandement de mondit seigneur le duc, chi rendut, portant datte dou ixe jour de mars mil iiijc xlix (1) et ossi par lettres de congnoissance doudit *Wauquelin* de ce auoir recupt, le somme de xxx escus dor, du pris de xlviij gros, monnoie de Flandres, la piece. Sont : lxxij liures tournois. »

5° Compte de la recette générale de 1452, folio lj

(1) 9 mars 1450 (nouveau style).

verso. — « A le vesue *Jehan Wauquelin*, que Dieux pardoint, la somme de vj ^{xx} xix liures, du pris de xx gros monnoie de Flandres la liure, qui deue lui estoit, cest assauoir : xl liures ditte monnoie, à cause de vj^{xx} liures monnoie ditte, que feu sondit mary prendoit par an sour ceste recepte generalle, à iij termes lan et ce pour iiij mois acomplis le premier jour de januier iiij^{c} lj inclux. Et iiij ^{xx} xix liures de samblable monnoie, à cause de lx escus du prix de xlviij gros piece, que aussi feu sondit mary prendoit pour an sour ceste ditte recepte, à iiij termes lan, en reuocant le premier don cy dessus, ainsi que plus à plain appert par maudement de mondit s^{r} le duc cy rendu et ce pour viij mois vij jours entiers acomplis le vij^{e} jour de septembre lan mil iiij^{c} lij, que lors ledit feu termina vie par mort. Appert par certiffication et quittance cy rendu Pour ce cy lesdits : vj ^{xx} xix liures tournois. »

6° Compte du grand bailliage de 1453, folio xxjx. — « A maistre *Jehan Vaucquelin*, clercq, demorans à Mons (1), a esté payet par le bailli, au commandement de Monseigneur, la somme de xl liures, du pris de xl gros, monnoye de Flandres, la liure, pour don fait par luy mondit seigneur audit feu *Jehan Wauc-quelin*, à son viuant translateur et escripuaing de liures, pour le raison de ce que ledit *Jehan Waucquelin* auoit esté deuers mondit seigneur, lui estant en son pays de Flandres allencontre de ceux de sa

(1) Ou mieux : à sa veuve.

ville de Gand, lors rebelles et desobeyssans à luy, auquel lieu souruint maladie audit *Jehan Waucquelin*, comme plus à plain appert par le mandement de mondit seigneur, chy rendut, portant datte le xxxe jour doctobre lan mil iiij^{c} liij et aussi par quittance de la vesue dudit *Waucquelin*, congnoissant ledite somme auoir esté receue pour sondit mari. Et pour ce ycy lesdites xl liures de xl gros le liure, qui, à monnoie de ce compte, vallent : iiij^{xx} liures.

» Audit *Jehan Waucquelin* a encores esté payet par ledit bailli, au command de mondit seigneur le duc, si quil appert par son mandement pattent, portant datte dudit xxxe jour doctobre de ce compte, la somme de iiij^{xx} x ridres et demy, l gros, monnoie de Flandres, pour chacun ridre, et ce pour le fachon, escripture et parchemin de deux volumes de liures que ledit *Waucquelin* auoit fait pour mondit seigneur, lun diceux volumes traictant la thierche partie des *Cronicques de Bauo* (1), contenant xxx iij quayers, et laultre volume traictant le quarte partie des liures maistre *Jehan Froissart*, contenant lvij quayers demy. Sont ensamble pour lesdits deux liures: iiij^{xx} x quayers demy. Pour lesquelx a esté payet ung ridre de chacun quayer, qui, audit pris de l gros le piece, vallent :

ij^{c} xxvj liures v sols. »

Apostille : « Par lesdites lettres de mondit s^{r} veriffiez des commissaires et quittance de la vesue dudit

(1) C'est le magnifique ms. 9244 de la bibl. roy. de Bourgogne; 3e partie des *Annales* de J. de Guyse, traduction de Wauquelin. Bavon est le fondateur fabuleux de Bavai.

deffunt, cy rendues. Mais doit certiffic. de *Jaot de Bresilles* (1) sur la reception des iiij^{xx} quayers demi desdits liures, selon la charge dudit mandement. Si le aporte dedens son prochain compte, sur paine de le lui f^{e} rendre. »

Autre apostille : « Il a depuis rendu lettre dudit *Jacot de Bresilles*, contenant le reception desdits coyers, enfilé auec les lettres du compte ensuiuant et pour ce sur lui à compter. »

(2) « A *Josse Le Venier*, demourant à Mons, pour, le ve jour doctobre enss^{t}, porter à mons^{r} le ducq, à Lille, sur ung cheual de panier, le tierche partie des *Cronicques de Belges* (3) et le quarte partie des *Cronicques de Frouissart*, que mons^{r} auoit fait faire à Mons par feu maistre *Jehan Wauquelin*. Se auoit mandet que lesd^{s} liures on ly menaist et lesquelz contenoient iiij^{xx} xj quayers qui pesoient fort. A estet payet, pour iij jours que lui et son cheual misent à ce faire et par marchié fait à lui auant son partement, la somme de : . . . . lx sols. »

Il résulte donc des articles des comptes de 1452 et de 1453, que Wauquelin, étant allé vers le duc, oc-

(1) Jacques de Bregilles, garde des joyaux et subsidiairement bibliothécaire du duc.

(2) Folio xxxiiij verso.

Cet article a été publié en partie par M. de Laborde, *Les Ducs de Bourgogne*, Paris, 1851, in-8, II, p. lvj.

(3) Ou de Bavai ; et non « des Belges », comme l'a publié M. de Laborde.

cupé à subjuguer les Gantois rebelles, tomba malade en Flandre et y mourut le 7 septembre 1452 (1).

Deux planches du *Messager des sciences historiques* représentent, d'après des enluminures de manuscrit, Wauquelin faisant hommage de ses œuvres au duc de Bourgogne ; sur l'une d'elles, c'est le premier livre de la traduction de Jacques de Guyse, qu'il offre, en 1446, à Philippe le Bon, ayant à sa gauche son fils Charles, comte de Charolais, alors âgé de treize ans, et entouré de plusieurs personnages de sa cour (2); sur l'autre, il présente au duc, en 1448, le *Roman de la Belle Hélène de Constantinople* par lui mis en prose (3).

Le nom du « translateur » Jean Wauquelin manque sur la liste des traducteurs du XVe siècle dressée par l'abbé Lebeuf (4).

Ce n'est là qu'un oubli ; mais les bibliographes ont à se reprocher plus qu'un oubli vis-à-vis de la mémoire de ce lettré, attendu que, par un enchaînement d'erreurs successives, ils lui ont ravi pendant plusieurs siècles l'honneur d'une de ses œuvres les plus considérables, pour l'attribuer d'abord à un être imaginaire, puis à un auteur du XVIe siècle.

(1) La date exacte de sa mort avait déjà était indiquée par M. Pinchart (*Bull. des com. roy. d'art*, etc., IV, p. 486).

(2) Gand, 1825, p. 301.

(3) 1846, p. 169.

(4) Leber, *Collection*, Paris, 1838, in-8, XIV, pp. 146-157.

De cette série d'erreurs c'est, semble-t-il, Locrius qui commit la première, dans son *Chronicon Belgicum* (Arras, 1616, in-4, page 490), à propos de Jacques de Guyse, sur le compte duquel il s'exprime ainsi : « *Scripsit latine Annales Hannoniæ, tribus voluminibus comprehensos, ex quibus* Joan. Lessabaeus *compendium hausit* (1) *et evulgavit* » (2).

C'est ensuite le P. Wadding qui, dans son *Scriptores ordinis minorum* (Rome, 1650, in-folio, page 183), renchérissant sur Locrius, affirme que ce prétendu Jean Lessabaeus fit imprimer à Paris sa traduction française : « *Ex quibus* Joannes Lessabaeus *compendium hausit et Lutetiæ evulgavit gallice sub hoc titulo :* Extraict des Chroniques de Jacques de Guise » (3).

Si Wadding s'était donné la peine d'ouvrir l'édition qu'il cite, il aurait vu, dans la préface, que la traduction remonte à l'an 1446, tandis que l'impression n'est que de 1531 ! Près d'un siècle d'intervalle !

Jusqu'alors l'erreur principale portait sur le nom, mais du moins le prénom du véritable traducteur (*Joannes*) était encore respecté. Voici un troisième bibliographe, Prosper Marchand qui, dans son *Dictionnaire historique* (La Haye, 1758, in-folio, I, page 301), prétend que, puisque le « *Joannes Lessabaeus* » de Wadding est absolument inconnu, on aura voulu

(1) La traduction de Wauquelin est en effet abregée.

(2) Edita ou imprima.

(3) Titre inexactement indiqué. Voir plus loin le titre de l'édition de Paris, 1531, in-folio.

parler d'un auteur connu, « *Jacobus Lessabeus*, prêtre de Marchiennes en Hainault », mort à Tournai en 1557 (1).

C'est enfin Weiss, qui, dans la *Biographie universelle* de Michaud (Paris, 1817, in-8, XIX, page 261), affirme que la « traduction française, entreprise » sous Philippe le Bon et imprimée en 1531, est de « *Jean* ou plutôt *Jacques Lessabé* » (2).

On connaît le titre interminable que l'éditeur parisien a donné à l'œuvre de Jacques de Guyse et de son traducteur Jean Wauquelin, titre d'où cependant leurs noms sont absents : «*Illustrations de la Gaulle belgique, antiquitez du pays de Haynnau et de la grand cité de Belges à present dicte Bavay, dont procedent les chaussées de Brunehault* », etc., etc.

Notre « translateur » qui, comme beaucoup de modestes auteurs des siècles passés, n'aimait pas toujours à étaler son nom, usa plusieurs fois d'un « engin », peu compliqué, du reste, afin de ne pas garder absolument l'anonyme : il disposait les lettres de son prénom et de son nom en initiales de chapitre, et prenait soin d'en avertir quelque part les lecteurs futurs.

Ainsi à la fin de son « Histoire du bon roy

(1) Sur Jacques de Leussauch *dit* Lessabeus, voir ci-après, art. IV.

(2) Une erreur d'impression semble donner ici « Jean Wading » (*sic*) pour un prétendu traducteur de Jacques de Guyse; mais il est évident que la parenthèse doit s'ouvrir avant le mot « Wading » et qu'on doit lire : « par Jean (Wading, *Catal. script. minor.*) ou plutôt Jacques Lessabé (Prosper Marchand, *Dict. critiq.*). »

Alixandre », traduite vers 1440 pour le comte d'Etampes, il leur fait cette révélation (1) : « Se mon nom leur plaist sauoir, si prengnent la premiere lettre de la seconde partie du liure, laquelle est un J, en deschendant par les lettres capitales jusques à la xviij[e], qui est ung N : et ainsi le polront sauoir ». En effet les initiales des dix-huit premiers chapitres de la seconde partie (2) donnent : « *Johannes* Vvauquelin » (3) ; soit dix-huit lettres. Et encore dans son « Istoire de monseigneur Gerard de Roussillon », composée en 1448 pour Philippe le Bon : « Et a esté ceste presente histoire retrouuée et rassamblée de pluseurs volumes et liures, par grant labeur destude et a ceste prise et recueillie, au commandement de mondit tres redoubté seigneur et prince, *Phelippe* deuant nommé, en pluseur volumes, par moy non digne de en estre acteur. Duquel sil vous plaist sauoir le nom et le sournom, vous prendrés les xv premieres lettres des xv premiers chappitres de cestui present volume, qui vous enseigneront, mises ensamble, la parole preposée » (4). Les initiales des quinze premiers chapitres donnent en effet : « Jehan Vvauquelin » ; soit quinze lettres.

(1) Folio 378 verso et dernier du Ms. fr. 1419 de la Bibl. nationale.

(2) Folios 203 verso et suivants.

(3) Et non : « Wauqualinus », selon M. De Ram, *Chronique* de Dynter, I, 1[e] partie, p. cxjv. Du reste cela ferait vingt lettres, au lieu de dix-huit.

(4) F° 199 du Ms. fr. 852 de la Bibl. nationale.

Il s'est ouvertement nommé dans plusieurs autres de ses œuvres, composées aussi pour le Bon Duc, notamment dans sa traduction française du *Chronica nobilissimorum ducum Lotharingiae et Brabantiae ac regum Francorum*, d'Edmond de Dynter, faite vers 1447 ; dans le « Roman de la Belle Hélène de Constantinople », mis en prose en 1448 ; dans le « Gouvernement des princes », traduit du latin vers 1450 (1).

Faute d'avoir pris ce soin ou recouru à son « engin » pour sa traduction des *Annales* de Jacques de Guyse, Wauquelin perdit l'honneur de la plus importante de toutes ses œuvres et, pour le lui restituer, il a fallu notre époque avec ses patientes et minutieuses investigations.

(1) De Ram, pp. cjv-cvj, cviij-cx.

II.

JEAN DE MAGNICOURT,

écuyer, seigneur de Verchin en Ternois, chroniqueur

(1470).

Au mois de décembre 1878 à Douai, les amateurs à grand renfort d'enchères disputaient aux libraires les épaves de la riche bibliothèque d'un particulier (1); parmi les articles de cette belle collection figurait un très-volumineux manuscrit que le *Catalogue* désignait assez dédaigneusement par cette simple mention: « N° 266. Chroniques de Flandres. Manuscrit » (2). C'est un volume relié en veau, portant sur le dos le titre de « Chroniqves de Flandres », avec l'*ex libris* gravé du premier président Blondel d'Aubers, décédé en 1767, aux armes de ce magistrat et de sa seconde femme, une de Calonne, qu'il avait épousée en 1758. Il ne contient pas moins de

(1) *Catalogue de la bibl. de feu M. Dumont des Minimes.* C'est à tort qu'on l'a appelée la bibliothèque des minimes de Douai. La plupart des livres qui la composaient avaient appartenu au premier président d'Aubers, avant de venir en la possession du notaire Dumont *dit* des Minimes.

(2) Il a été acquis par l'auteur de la présente notice, moyennant la modeste somme de 15 fr. 50 centimes, frais compris.

491 feuillets en papier, de 37 centimètres de hauteur sur 24 de largeur, d'une écriture de copiste du milieu du XVIII[e] siècle, avec de nombreuses corrections faites par une autre main pour des noms de lieu et de famille et aussi pour des mots devenus hors d'usage. Les faits historiques qui y sont rapportés commencent à Charlemagne et s'arrêtent à l'an 1467. La copie a dû être exécutée d'après un manuscrit de la fin du XV[e] siècle (1), œuvre d'un certain Jean de Magnicourt, né vers 1415.

En effet, au folio 380 de notre manuscrit, en plein récit du désastre d'Azincourt, après une liste abrégée des princes et des grands seigneurs immolés par les Anglais, on trouve ce passage intéressant : Là moururent « bien vj mille nobles hommes, dont en fut un nommé messire *Hector de Magnicourt*, seigneur de Wuerchin en Ternois (2), pere de *Jehan*, seigneur de Werchin. Et avoit esté nouveau chevalier à ladite journée et bien v cents autres. Lequel *Jehan de Werchin*, son fils, fit depuis commenchier à edefier en nouvel lieu la plache (3) de Wrechin en lan mil iiij[c] et chinquante deux et de son age le xxxvij[e] (4) et

(1) Sur le Ms. original, voir à la fin de cette notice.

(2) Simple gentilhomme, il ne figure point sur les listes des victimes de la *male journée*. Il n'appartenait qu'à la piété filiale de conserver le souvenir de cet obscur défenseur de la patrie.

Son nom manque dans l'ouvrage de M. de Belleval, *Azincourt*, Amiens, 1865, in-8.

(3) Maison seigneuriale.

(4) « xxvij[e] » ; d'après le *Bull. hist. de la Soc. des antiq. de la Morinie*, St-Omer, 1877-1879, p. 212.

Notre version concorde avec la date de la mort d'Hector de Magni-

fut paracomplie, comme elle est à present, en lan mil iiij^c et chinquante sept. ET AVEC CHE IL ESCRIPT DE SA MAIN CES PRESENTES HISTOIRES. Et eut espousé *Jehanne de Soutrecourt*, dont il eut pluseurs enfans.»

Malgré son œuvre de patience et d'érudition, Jean de Magnicourt ou de Werchin n'attira point sur son nom la moindre notoriété littéraire, pas même dans sa province ; car Locrius qui, dans son *Chronicon Belgicum* (Arras, 1616, in-4), donne une longue liste (pages 677 à 696) d'auteurs artésiens, en grande majorité fort obscurs, le passe absolument sous silence (1).

Sous le rapport de la notoriété nobiliaire, la famille artésienne de Magnicourt n'a pas été absolument négligée par les généalogistes, qui nous ont appris qu'elle portait : D'argent au lion de sinople armé et lampassé de gueules, chargé sur l'épaule d'un écusson écartelé d'or et de sable (2). Elle était également signalée comme ayant possédé la seigneurie de « Werchin », aujourd'hui Verchin, village de l'arrondissement de Montreuil et du canton de Fruges. On savait enfin que cette terre était passée, par un mariage, des Magnicourt aux du Wez (famille noble de la châtellenie de Bourbourg) et de ceux-ci aux

court. Jean, son fils, a pu naitre en 1415, tandis qu'il est impossible qu'il soit né dix ans après la mort de son père.

(1) C'est en 1879 qu'il a été cité pour la première fois, par M. le comte de Galametz, dans le *Bulletin* sus-indiqué.

(2) Bibl. publique de Douai, Ms. 934 ; Armorial de Malotau, XVIIIe siècle, II, folio 163 verso.

Tramecourt (1). Nos recherches personnelles sur l'auteur et sa famille n'ont point été vaines, ainsi qu'on en pourra juger.

C'est d'abord Jean de Magnicourt lui-mêmequi (au folio 302 de notre manuscrit) rapporte qu'au premier assaut donné en 1383 (le 7 septembre), par l'armée royale à la ville de Bergues, que défendaient les Flamands rebelles et leurs alliés d'Angleterre, « fut mort *Jehan de Magnicourt*, sire de Wertquin en Ternois, homme bien renommé en armes » (2); c'était très-probablement l'aïeul de notre auteur.

« Alerent ly Franchois assallir la ville de Berghes et ly Englez et ly Flamens se deffendirent fort une vesprée, tant que Franchois se retrairent, mais Englez doubterent lassault de lendemain, se derouberent par nuit et se partirent. Mais au departir il y ot en le ville grant murmure de femmes et denfans et tant que ly amiraux [Jean de Vienne] et ses gens se perchurent de lalée et assaillirent le ville et y entrerent ly Bourguignon et fourerent le ville et ochirent tous les Flamens quils trouvoient et y ot grande confusion de femmes et denfans. Et ly Englez, qui de Berghes se partirent, alerent à Bourbourg. »

(1) Voir des notes sur la seigneurie et la famille du Wez ; pp. 506-507 du tome V du *Bull. du comité flamand*, Lille, 1873, in-8.

(2) L'article relatif à la mort glorieuse du sire de Verchin est une addition marginale faite par notre auteur à sa copie de la chronique du XIVe siècle si mal publiée par Sauvage (*Chronique de Flandres*, Lyon, 1562, in-folio), qui même a omis (p. 246) tout le passage relatif à la prise de Bergues. Nous le donnons ici d'après notre manuscrit.

Plus loin (au folio 342), sous l'année 1405, à propos de la déroute du comte de Saint-Pol devant Merck, près de Calais, forteresse défendue par les Anglais, il ajoute quelques détails inédits au récit de Monstrelet (1) et mentionne parmi les prisonniers « *Hector de Magnicourt*, seigneur de Werchin » ; c'était son père, le même qui, armé chevalier avant la bataille d'Azincourt, y périt avec tant d'autres gentilshommes.

Moins aventureux sans doute que son père et son aïeul morts en combattant pour la France, Jean de Magnicourt ou de Werchin, devenu quinquagénaire, s'occupait patiemment de l'histoire de son pays et enregistrait les actes héroïques de ses ancêtres.

Sa seigneurie de Verchin, dont il avait réédifié le château, à grands frais sans doute, puisqu'il avait fallu cinq à six ans (de 1452 à 1457) pour que l'œuvre fût « paracomplie », mouvait du château de Lisbourg (2), membre du comté de Saint-Pol ; en sa qualité de feudataire de ce comté, il présenta, le 16 février 1473 (vieux style), une déclaration de ses fiefs revêtue de « son saing manuel », étant « ainsy signé : *J. de Werchin* ». Voici quelques extraits de cet acte qui existe en copie aux archives départementales du Nord (3).

« Cest le declaration et valeur de la terre de Werchin appartenant à *Jehan de Magnicourt*, seigneur dudit lieu [de Verchin] quil tient de la chastellenie de

(1) *Chronique*, édit. Douët d'Arcq, Paris, 1857, in-8, I, p. 100.

(2) Arrond. de St-Pol, canton d'Heuchin.

(3) Chambre des comptes de Lille, terrier de St-Pol de 1474, reg. P 35, folios 509 à 511.

Liburg (1), à lx sols parisis de relief et aultres droix et seignourie à tel fief appartenans. Quy se comprend tant en chief lieu de sa maison (2), prez, patis, manoirs, eaues et aultres choses, contenant xxiij mesures ou enuiron quy, par estimacion, poeuent valoir xvj sols la mesure de reuenue par an. Item cent mesures de terre ahanable ou enuiron, quy poeuent valoir, chacun an, iiij sols le mesure. Item le moittié du molin à eaue quy est audit lieu, dont on rend xij sestiers de blé, mais les retenues coustent, aucune fois, autant ou plus que on en rend. » Suit l'estimation des rentes foncières grevant « plusieurs heritaiges cottiers scitués en laditte ville », d'un droit de « disme y comprins aucun droit de terrage », ainsi que du revenu d'un « bos à coppe ou autre, dont on en despoulle, chacun an, v mesures». « Item sont tenus, à cause de ladite terre, xxxviij hommages de fief » et parmi ces vassaux du sire de Verchin figurent : « le bastart de Werchin » et « maistre *Jehan de Greboual*, doyen de Terrewane » en Térouane (3). « Ouquel fief ledit *Jehan de Magnicourt* a toute haulte justice, bailly, procureur, receueur et aultres officiers, dont les gaiges diceulz, aueuc les retenues des maisons, edefices et aultres seruitudes quy fault journellement, poeuent monter par estimation enui-

(1) « Lisbourg, qui est une des chastelenies de la conté de Saint Pol ». Id., fol. 534 verso.

(2) Son château.

(3) Dans les coutumes de Verchin rédigées en 1507, sont nommés parmi les vassaux: « mons^r de Griboval » et « mons^r de Crepioeul ». Bouthors, *Coutumes locales*, Amiens, 1853, in-4, II, p. 635.

ron lx liures, chacun an, quy sont à defalquier et deduire des reuenues au prouffit dudit fief. »

Il tenait en outre de « mons[r] *Jacques de Luxembourg* (1), à cause de sa terre de le Runbarbe, tenue de ladite chastellenie de Libourg », un fief « à lx sols de relief », qui ne consistait qu'en rentes et droits seigneuriaux.

« Item tient encoires ledit *Jehan de Magnicourt*, à cause de demoiselle *Jehenne de Soutrecourt,* sa femme, ung fief scitué audit lieu de Soutrecourt (2), quy est tenu du chastel d'Erin (3) et par moyen (4) du chastel de Saint Pol, à lx sols de relief et aultres telz droix et seruices à tel fief appartenans selon la coustume de la conté de Saint Pol. Quy se comprend en ung manoir amasé quy est chief lieu dudit fief, prez et patis, tout tenant ensamble, contenant xxx mesures ou enuiron, quy poeuent valoir par estimation chacune mesure xvj sols, chacun an. Item vj[xx] x mesures de terre ahanable ou enuiron, quy poeuent valoir, lun portant laultre, v sols le mesure. Item xvj mesures de bos à coppe, quy poeuent valoir, chacun an, à le copper de viij ans en viij ans, xvj francs chacun an. » Des rentes foncières en dépendaient, estimées à « xxxij livres » de revenu, ainsi que « xiiij hommages » de vassaux parmi lesquels

(1) Seigneur de Richebourg, chevalier de la toison d'or, frère du trop fameux connétable de St-Pol.

(2) Sautricourt à Wavrans, arrond. et canton de St-Pol.

(3) Arrond. de St-Pol, canton d'Heuchin.

(4) Médiatement.

nous remarquons « les hoirs *Hutin de Soutrecourt* ». « Ouquel fief ledit *de Magnicourt* a toute justice viscontiere, bailli, procureur, receueur et aultres officiers. Et conuient en ladite maison de grans retenues et reffections, lesquelles reffections, gaiges dofficiers et aultres seruitudes, quy conuient faire à le cause ditte, poeuent monter, chacun an, xx livres ».

Notre chroniqueur, déjà âgé d'une soixantaine d'années en 1474, n'était plus vraisemblablement de ce monde en 1507, quand furent rédigées les coutumes « de la terre et seignourie de Verchins en Ternois, appartenant à noble homme *Jehan de Magnicourt* [probablement son fils], escuier, seigneur dudit lieu [de Verchin], de Bellettes et Soutrecourt » (1). Nous pensons que c'est ce dernier qui épousa Maximilienne de Crespigneul, d'où vint Jacqueline de Magnicourt, héritière de Verchin, mariée en 1544 à Charles du Wez, écuyer, seigneur de Beaurepaire, qui était déjà mort en 1557, fils cadet de François, écuyer, seigneur du Wez (2), et de Pasque de Framecourt. De cette union sortirent plusieurs enfants, un fils notamment : Charles du Wez, seigneur de « Werchem (*sic*) et de Solricourt ou Saultricourt (*sic*), de Beaurepaire », etc., mort célibataire, — et une fille, Françoise du Wez, héritière de Verchin, etc., après son frère, mariée à Jean, écuyer, seigneur de Tramecourt, fils de Jean et d'Isabeau de La Haye (3). En 1789, Verchin appartenait encore aux Tramecourt (4).

(1) Bouthors, *Coutumes locales*, II, p. 635.
(2) A St-Pierrebrouucq, canton de Bourbourg.
(3) *Bull. du comité flamand*, V, pp. 506-507.
(4) Harbaville, *Mémorial histor.*, Arras, 1842, in-8, II, p. 126.

Les volumineuses chroniques de Jean de Magnicourt ou de Werchin passèrent aussi aux du Wez, puis aux Tramecourt. Notre manuscrit reproduit plusieurs annotations marginales qui avaient dû être faites sur l'œuvre originale, vers la fin du XVI[e] siècle (1), pour attirer l'attention notamment sur « *Georges du Wez*, conducteur des Flamens » (2) en 1436, dans une expédition malheureuse contre les Anglais de Calais,quoique le nom de ce gentilhomme ne figurât pas dans le texte de notre chronique, mais bien dans celui de Monstrelet (3), que notre auteur se contentait d'abréger ; or, ce Georges du Wez était le trisaïeul de Charles, seigneur de Verchin, vivant dans la seconde moitié du XVI[e] siècle ; — sur « *Adam d Avelus* », l'un des nombreux joûteurs de la « moult noble feste » célébrée par le roi à Saint-Denis, en juin 1388 (4), puis « cappitaine de Bapaumes » (5) en 1414, pour le duc Jean Sans-Peur ; or Antoinette d'Avelus, femme de Charles, chevalier, seigneur du Wez, était la bisaïeule du même seigneur de Verchin ;— sur plusieurs seigneurs et gentilshommes artésiens; or la famille du Wez se rattachait à l'Artois, non-seulement par ses alliances, mais aussi par son origine, puisque les du Wez se glorifiaient d'être des cadets de la maison comtale de Guines,

(1) En marge du fol. 444 verso, sous l'année 1433, les hérétiques de Prague sont appelés « huguenots ».

(2) Folio 452.

(3) Edit. Douët d'Arcq, V, pp. 231 et 240.

(4) Folio 316.

(5) Folio 372.

dont ils portaient les armes (Vairé d'or et d'azur) brisées d'un franc-quartier de gueules (1).

De l'étude attentive de notre manuscrit il résulte que Jean de Magnicourt ou de Werchin fut non-seulement un copiste consciencieux, mais aussi un compilateur et un auteur. L'ensemble de son œuvre patiente se présente à nous comme l'une des formes très-variées des « Grandes Chroniques de Flandres », continuées jusqu'en l'an 1467. Pour l'étudier, nous la diviserons, d'après ses sources, en trois parties : les « Grandes Chroniques » proprement dites, un abrégé de Monstrelet et enfin une chronique inédite, dont la rédaction appartient probablement à notre auteur.

I. *Les Grandes Chroniques de Flandres* (folios 1 à 339). M. le baron Kervyn de Lettenhove a dit d'elles que c'est le « monument le plus magnifique de notre passé historique »; et il ajoutait à cet éloge : « supérieures aux chroniques de Saint-Denis, égales peut-être à celles de Froissart, elles possèdent, comme les premières, toute l'autorité d'un récit reproduit et poursuivi d'âge en âge ; comme les secondes, elles se distinguent par l'éclat du style, où tout marche, s'agite et resplendit » (2).

(1) Armorial de Malotau, III, folio 190 verso.
D'après cet armorial, une branche de la famille du Wez brisa le franc-quartier « d'un écusson d'argent au lion de *gueules* » (*sic*); serait-ce le lion de *sinople* des Magnicourt ?

(2) *Compte rendu des séances de la com. roy. d'hist.*, Bruxelles, 1851, in-8, 2e série, I, p. 176.

Commencées, croyons-nous, vers la fin du XIII[e] siècle, au temps des luttes du roi Philippe le Bel et des Flamands, elles ont été continuées à des reprises diverses et conduites ainsi jusque sous le duc Jean Sans-Peur en 1408. Il en existe non-seulement des variantes, mais des rédactions absolument différentes. On sait que Denis Sauvage, historiographe du roi de France Henri II, en a donné une détestable édition (1) d'après un manuscrit s'arrêtant à l'année 1383. Quant aux auteurs anonymes des « Grandes Croniques », ce furent certainement des Wallons, fermement attachés à la grande patrie française et particulièrement hostiles aux Flamands rebelles, « à ces faulx et malvais Flameus qui rien ne heent tant que le roy et le couronne de France » (2).

Ce n'est pas du manuscrit de Sauvage qui, de son temps, appartenait à la famille Poupet de La Chaux, au comté de Bourgogne, que se sera servi Jean de Magnicourt, du moins pour le récit des événements antérieurs à 1348 ; mais afin d'expliquer cette partie de son travail de compilateur, il nous faudra y faire quatre subdivisions: la première, depuis Charlemagne jusqu'à Philippe Auguste, — la seconde, depuis ce roi jusqu'à la prise de Calais par les Anglais, — la troisième, depuis la perte de Calais jusqu'en 1383, — et la quatrième, depuis 1383 jusqu'en 1408.

(1) *Cronique de Flandres, anciennement composée par auteur incertain*, Lyon, 1562, in-folio.

(2) Fol. 243 de notre manuscrit, sous l'année 1346. — Cette partie des Grandes Chroniques était composée en ce temps-là à Saint-Omer.



1°(folios 1 à 90). On y trouve la totalité des treize premiers chapitres de l'œuvre intitulée « Les Cronicques de Flandres » et analysée par M. Gachard dans son livre *La Bibliothèque nationale* (Bruxelles, 1875, in-4, I, pages 4 à 15), d'après le manuscrit français 20 363 (ancien Sorbonne 1006), écrit au XV° siècle et dont M. de Lettenhove avait, depuis longtemps, signalé l'importance, spécialement au point de vue de la variété des textes des « Grandes Chroniques de Flandres ». Mais ces treize chapitres sont, pour ainsi dire, noyés dans d'autres œuvres, dont notre compilateur a intercalé des fragments, notamment le Roman de Turpin et des chroniques latines (ici traduites) du pays de Liége. La division en chapitres du manuscrit de Paris, dont la table n'occupe pas moins de dix feuillets, n'existe point dans le nôtre. Le folio 11 du manuscrit de Paris ayant été arraché, il y manque tout le premier chapitre et le commencement du second; c'est ce qui nous engage à transcrire ici le premier feuillet de notre manuscrit : ce qui permettra de compléter la lacune de celui de Paris; on pourra constater aussi que la rédaction diffère absolument de celle du manuscrit publié par Sauvage.

« Chapitre I. — Comment lempereur *Charlemaine* constitua *Lyedrich* forestier de la terre de Flandres » (1).

« Je vous avoie laissié à dire que (2), au temps que

(1) Gachard, p. 4.

(2) Il y a, dans l'œuvre du compilateur, une partie antérieure remontant au-delà des rois mérovingiens. Voir à la fin de cette notice.

Charlemaine le grant roy de France faisoit guerre es parties de Frise et de Danemarce et de Sessongne (1), il advint quil passoit ung jour par une terre de France qui adont estoit moult peu habitée (2) et avoit esté (3) puis le temps *Clotaire* et *Dangoubert* (4), qui par avant avoient esté, comme dit est, nobles rois de France et qui avoient envoié en icelle terre plusieurs sains hommes pour prescher le foy de *Jesu Crist* et outre avoient fait plusieurs oppressions par guerres pour encachier les mescreans qui en cette terre habitoient. En laquelle terre auint aussy que iceluy roy *Charlemaine* ung jour passoit, il trouva ung vaillant homme et bon chretien, qui *Liedris* etoit appellés et estoit sires dune ville que on appelle Harlebecque sur le Lis, assés pres de la ville de Courtray. Lequel *Liedris* luy requist que garde et gouverneur de ceste terre le vaulsist faire. Le roy, qui sages hommes estoit, luy octria sa requeste et le nomma forestier d'icelle terre (5): laquelle terre est ore nommée Flandres et sestend depuis la riviere de lEscaud jusques à la mer dEngleterre. Laquelle terre, depuis le temps *Clotaire*

(1) Saxe.

(2) « Une terre brehaingne, pau vaillant et plaine de palus ». — Sauvage.

(3) Sous entendu : déjà ainsi.

(4) Clotaire II ? 584-628. — Dagobert I, 628-638.

(5) Sur les fables ineptes des forestiers, voir notre mémoire : *L'Origine du comté de Flandre d'après des chroniques inédites, avec des observations sur les prétendus forestiers de Flandre* ; Douai, 1878, in-8.

et *Dagoubert* jusques à che temps (1), les veneurs des rois de France y estoient assigné pour leurs gages et pour le foison des bestes sauvages que lors y avoit. Et avoit icil *Liedris* ung moult biau filz, lequel il bailla lors au roy *Charlemaine* et lui pria quil le fesist chl^r et estoit nommé *Enguerran*, qui depuis fu chl^r de moult grant emprise et lama moult le roy. Apres cil *Liedris* manda ou pais de Brabant grant foison de habiteours atout leurs femmes et enfans et leur donna grans possessions : et les tenoit en grant pais, sy que en peu de temps fu la terre moult amendée et cultivée et estorerent villes et eglises à grant foison. Et assés tost apres, morut icil *Liedris* et fu enterré en leglise de Hallebecque, laquelle il avoit fondée ».

« Chapitre II. — Comment *Enguerran*, le filz *Lyedrich*, fut fait conte de Flandres. Et dautres qui apres lui tindrent la seignourie » (2).

« Apres *Engueran*, filz *Liedris* de Hallebecque, rechut la seignourie de Flandres en lan del incarnation Notre Seigneur vij^c iiij^xx et xv [795]. Cilz *Engueran* avoit esté tout son temps ou service du roy *Charlemaine* et estoit de sy grant proesse que nulz chl^r ne se pooit comparer à luy (3) et pour sa grant proesse le fist le roy conte de Flandres (4). Cilz *En-*

(1) Le temps de Liedris.

(2) Gachard, p. 4.

(3) « Fu de si grand force, que nuls homs ne pot contrester à lui ». — Sauvage.

(4) D'après la chronique de Sauvage, ce serait Liedris lui-même qui aurait été fait comte.

gueran amenda moult la terre de Flandres et le tint, contre les Danois qui le vindrent envair, ou nom du roy *Charlemaine*. Puis morut et fu enterés en leglise de Harlebecque jouste son pere.

(1) »Apres *Engueran*, fu contes de Flandres *Eudacres*, filz diceluy *Engueran*. Cilz *Eudacres* guerroia moult ses voisins et passa les bonnes (2) de sa conté, il astrait à luy par sa force pluiseurs villes, bours et chastiaux : et ce fu pour la guerre qui estoit entre *Loys*, roy de France, filz *Charlemaigne*, et ses enfans. Cilz *Eudacres* fu fiers et corageux et accrut moult sa seignorie (3), mais il fist de grans biens aulx abbeyes : car il leur restaura leurs possessions qui leur avoient eté fourtraites dez le temps des roys *Clotaire* et *Dagoubert*. Et morut à Audembourcq en Flandres et fu enterré en leglise de Harlebecque, en lan de grace viij^{c} et xlij » (4).

Dans le manuscrit de Paris analysé par M. Gachard, il y a le singulier titre de chapitre que voici : « Chapitre IV. — Comment Ernoul le jeune (5) regna, comment son filz (6) espousa la fille du roy de

(1) La suite de ce chapitre se retrouve plus loin dans notre ms., au folio 17 verso.

(2) Bornes.

(3) « Accrut moult la conté de Flandres ». — Sauvage.

(4) La suite et la fin du chapitre II, concernant les comtes Bauduin I et Bauduin II, se retrouvent aux folios 21 et 22 verso.

(5) Arnoul II, comte de Flandre, 965-989.

(6) Lisez : son petit-fils, Bauduin V, 1034-1067.

France (1) et comment le *daulphin* (*sic*) et tout le royaulme furent mis en son gouvernement »; quel anachronisme que ce titre attribué au jeune roi Philippe Ier en 1060, sous lequel son bel-oncle Bauduin V, comte de Flandre, fut régent du royaume ! or on sait que ce ne fut que sous Charles VI, par conséquent tout à la fin du XIVe siècle, que le titre de dauphin devint synonyme de fils aîné et héritier présomptif du roi de France. Du reste cette lourde faute ne se trouvant point dans le texte (2), nous en concluons qu'elle est imputable à l'auteur des intitulés de chapitre du manuscrit de Paris.

2° (folios 90 verso à 253). Les chapitres 14 à 139 et dernier des « Cronicques de Flandres » analysées par M. Gachard se trouvent ici presque tous, sans nulle intercalation, depuis l'avénement de Philippe Auguste en 1180 jusqu'à la prise de Calais par les Anglais, le 3 août 1347. C'est la partie du manuscrit qui a le plus de valeur historique, surtout depuis le règne de Philippe le Bel et ses luttes contre les Flamands.

A propos de la mort du roi Louis VIII en 1226, « à Monpanchier en Auvergne » (3), nous remarquons cette singulière réflexion : « Adont fu accomplie le prophesie *Merlin* qui dist que le daulphin de France moroit à Monpanchier. Et devoit il (4) bien

(1) Adèle, fille du roi Robert.

(2) Fol. 45 verso de notre manuscrit.

(3) Folio 127.

(4) Le roi Louis VIII.

avoir à nom dauphin : car il avoit fait plus de proesse que à sa personne ne appartenoit » (1).

Le supplice du chambellan Pierre de La Brosse, favori du roi Philippe III, est raconté autrement que dans les Chroniques de Bauduin d'Avesnes (2) ; d'après notre anonyme, il aurait été la victime du comte d'Artois, cousin germain du roi, et du duc de Brabant, frère de la reine. « Jugié à pendre par le gueulle tantost fu mis sur le carette. Ly quens dArtois luy chevaucha à lun lez et le duc de Brebant à lautre et le menerent tout chantant vers les fourques de Monfaucon et là le firent pendre » (3).

Il y a la traduction d'une lettre en latin, datée de « Maubeuge » (4), le 31 octobre 1294, adressée par l'empereur Adolphe de Nassau au roi Philippe le Bel, pour se plaindre de ce que « le roy de France avoit atrait grant partie de lEmpire par devers lui : lequel

(1) Les prophéties attribuées à Merlin parlaient du *lion* et non du *dauphin*. — Cf. H. Martin, *Hist. de France*, Paris, 1844, in-8, IV, p. 337, note 1.

(2) Bibl. nation., Ms. fr. 17 264, dernier chapitre. — Sous l'année 1277.

(3) Fol. 149 de notre manuscrit. — Les Chroniques de B. d'Avesnes finissent avec ce supplice et par ces mots : « il [le roi] le fist pendre à Monfauchon, par la requeste des amis la roine : de coi il en i ot au pendre xiiij, que contes que dus ». — Cf. H. Martin, V, p. 25.

(4) « Bruges », selon les Chroniques de Saint-Denis, citées par M. H. Martin, V, p. 85. — Ces indications de lieu sont aussi inexactes l'une que l'autre : la lettre est datée de Nuremberg, le 31 août 1294 (St-Allais, *L'Art de vérifier les dates*, Paris, 1818, in-8, VI, p. 17).

il ne pooit faire pour ung serment quil avoit fait à lEmpire ». A cette lettre de défi, Philippe le Bel aurait répondu en remettant aux ambassadeurs de l'empereur une lettre que ceux-ci reportèrent à « leur seigneur », lequel « brisa le seel de le lettre qui moult estoit grande et, quand la lettre fu ouverte, sy ny trouva escript, fors: *Troup almant !* Et ceste responce fut faite par le conte dArtois avec le grant conseil du roy » (1). On sait que tout cela n'est que rêverie de chroniqueur et que Philippe le Bel se garda bien de commettre pareille mystification (2). Au contraire, avec son habileté ordinaire (car il « ne dormoit point sur ses besognes » (3)), il réussit à détacher l'empereur de la coalition des ennemis de la France ; d'après une chronique tournaisienne, il lui aurait envoyé trois « sommiers d'or et d'argent », en le priant « qu'il ne fust point en l'aiue de ses anemis, pour lui grever » ; ajoutant « que, à son couronnement, il avoit fait sierment qu'il n'acroisteroit son fief sur le roialme de Franche, et li rois de Franche avoit aussi juré, à sen sacre, que il n'entreprendroit riens sur l'Empire, et qu'il wardast bien son sierment, comme il voloit que le roi de Franche gardast le sien » (4).

Le chroniqueur, très-hostile du reste au pape Boni-

(1) Folios 152 verso et 153 de notre manuscrit.

(2) St-Allais, p. 17.

(3) Folio 154 verso.

(4) De Smet, *Recueil des chroniques de Flandre*, Bruxelles, 1856, in-4, III, p. 117.

face VIII, signale en ces termes l'une des causes de la haine vouée au souverain pontife par Philippe le Bel (1). « Ore avint que le roy *Philippe* de France, qui avoit grand ayde des cardinaulx, fist requerre au pappe que le corps de s[t] *Loys* fust eslevez. Lequel pappe assambla consistore et furent illecques demonstrées les miracles que Dieux avoit fait pour luy, mais le pappe, qui nama gaires le roy de France, dist que pour le cause quil avoit mises ses baillies et ses prevostés à ferme, de quoy maint povre homme en fu deshireté, si que pour celle cause il ne loseroit eslever à saint, mais pour ce que ly cardinal, qui estoient de le partie du roy de France, monstroient assez de miracles pour quoy il devoit estre eslevez, tantost ly pappe le laissa en leur conscience et par ainsy fut accordés que ly sains corps fut eslevez : et fu deputés pour saint (2). De quoy le roy de Franche eubt le cœur enflé devers le pappe *Boniface*, que onques depuis ny ot bon fons et alla le roy retenir tout le lignage des Coulombois (3) à ses deniers, lyquel luy aiderent à tenir se cause contre le pappe ».

Et le chroniqueur continue ainsi :

« Desormais commencheront le geste des guerres de Flandres » ; tel est le début du plus important de tous les récits contenus dans l'œuvre patiente de Magnicourt, récit très-interessant et bien fait des luttes de Philippe le Bel et de ses fils contre les

(1) Fol. 154 de notre manuscrit.
(2) Par bulle du 11 août 1297.
(3) Colonna.

Flamands, récit détaillé emprunté certainement à quelque contemporain, repris par un autre chroniqueur à partir du règne de Philippe VI en 1328 (1) et continué jusqu'en 1347 (2), en devenant de plus en plus précieux pour notre histoire nationale. Cette partie-là, l'une des mieux traitées, nous paraît avoir été composée à Saint-Omer entre 1330 et 1350 : les détails locaux y abondent ; Magnicourt a trancrit soigneusement les noms de personne et de lieu et de plus il a reproduit l'orthographe et le style de l'œuvre du milieu du xiv[e] siècle. Les épisodes les plus soignés sont : celui de la bataille de Cassel, gagnée par Philippe VI sur les Flamands rebelles, « le veille saint Bethremieu » ou le 23 août 1328 (folios 206 verso à 209), à laquelle journée « messire *Jehan de Noyers*, monté sur ung grant destrier couvert de haubergerie », tint devant le roi, « en sa main, une lanche en quoy lolliflambe (3) estoit attaquié, qui estoit dun vermeil saint en guise de gonfanon et avoit tout entour houpez de verde soye », — celui de la défense de Saint-Omer contre Robert d'Artois, en juillet 1340 (folios 224 à 228), — celui de la vaine tentative du roi Philippe de Valois pour délivrer Calais et celui de la reddition de cette malheureuse ville (folios 250 à 253). Voici la fin

(1) Folio 206 verso.

(2) Folio 253.

(3) D'après la chronique des guerres de Flandre, le lendemain de la bataille de Mons en Pèvele, du 18 août 1304, en aurait retrouvé « loliflambe gisant emmy les champs, qui toute nuit y avoit jeu et fu treuée en deux lieux ». — Fol. 180 verso.

de cette partie-là: « Ly rois [d'Angleterre] envoya ses menistres en le ville, les chevaliers fist prendre qui dedens le ville estoient et à Londres les envoia, tant que leur renchon auroient payet, les bourgois et les bourgoises fist departir de la ville sans emporter avec eulx ne meuble ne cattel, puis fist departir les boins osteux aux barons dEngleterre. Et ainsy fu le ville de Callais rendue » (1).

Il y a lieu de rappeler ce passage (2) concernant le fameux tribun de Gand, Jacques van Artevelde. Pour traiter avec les Anglais, les rebelles de Flandre « firent esleuer [élire] ung homme, en le ville de Gand, de moult cler engien, quon appelloit *Jacques de Hartheuelt* : cieulx avoit esté avec le conte de Vallois oultre les mons et en le ville de Rodes (3) et puis fu varlet de la fourriere mons[r] *Loys de Franche* (4). Apres vint à Gand, dont il fu nez et prinst à femme une brasseresse de miel ».

Sous l'année 1319 est rappelé un épisode peu

(1) Cf. Gachard, *La Bibl. nationale*, I, p. 15. Le Ms. de Paris finit ainsi : « puis fist departir les bons hosteulz, si les donna aux barons dEngleterre qui en ceste guerre lavoient servi. — Ci finent les Cronicques de Flandres », etc.

(2) Folio 215 verso ; sous l'année 1337.

(3) Expédition en Italie de Charles, comte de Valois, frère du roi Philippe le Bel, 1302-1303. — Rode, au royaume de Naples.

(4) Comte d'Evreux, autre frère de Philippe le Bel, mort en 1319. — Et non, comme on l'a cru, le prince qui fut en 1314 le roi Louis X.

On sait maintenant que c'est à tort que M. H. Martin (*Hist. de France*, V, p. 330) a dit du tribun gantois qu'il était « sorti du rang le plus infime ». Au contraire la charge de cour que, dans sa jeunesse, il eut auprès d'un prince français, prouve qu'il était né patricien.

connu de la jeunesse de celui qui fut depuis le roi Philippe VI. « En ce tamps estoit revenus de Lombardie monseigneur *Phl*[es] laisné fil au conte de Vallois, où il avoit eu moult de souffrances et de povreté et pour ce convint revenir » (folio 199).

Une prophétie aurait annoncé, d'après notre chroniqueur audomarois, la défaite de Crécy du 26 août 1346 (1). « Adont fu accomplie le parolle quon avoit dit de piecha, ainsy comme par prophesie : *Quen Bulescamps se combatteroient v rois ensamble et y seroit le roy de France sy au desoubz, que à paines trouveroit on qui de sa partie vaulroit tenir. Mais bien briefment il recouvreroit, sy quil sourmonteroit tous ses ennemis.* Et ainsy en est il : car ly camps où le battaille fu est nomez *Bulescamps* des gens du pays et v roy y ot, cest assavoir : le roy de Franche, le roy dEngleterre, le roy de Bohaing (2) le roy de Mayogre (3) et mons[r] *Charles de Bohaingne* qui se nomma roy dAllemaigne » (4).

Plusieurs documents y sont reproduits *in extenso*.

Au folio 205, un mandement du roi au bailli d'Amiens, « donné à Vissaines [Vincennes], le xjx[e]

(1) Folio 246.

(2) Jean de Luxembourg, roi de Bohême. Quoiqu'aveugle, il se fit mener « parmy le presse, frappant à destre et à senestre, aussy bien sur amis que sur anemis : car se veue avoit empeschié ». — Fol. 245.

(3) Jayme II, roi de Majorque.

(4) Fils du roi de Bohême.

jour de décembre » (1) 1325, contre le prince Robert de Flandre, chef des rebelles flamands et qui tenait en prison à Bruges le comte de Flandre, son neveu.

Au folio 220, une lettre du roi Edouard III, se qualifiant «roy de France et dEngleterre», aux bourgeois de Saint-Omer pour les attirer à son parti ; « donné à Gand, le viij[e] jour de fevrier [1339, vieux style], lan de nostre regnement en France le premier et d Engleterre xiiij[e] » (2). Et ajoute le chroniqueur: « estoit celle lettre seellée dun moult grant seeau pendant, de gaune cire, où il avoit à lun lez ung roy seant en ung faudesteuf (3), tenant en lune main un ceptre et en lautre main une fleur de lys, et à laultre lés ung chevalier en couvertures esquartelées des armes de France et d Engleterre, et avoit ung timbre dun luppart couronné seant en son heaume. Aussitost que cil de Saint Aumer avoient receu celle lettre, sy lenvoyerent batant au roy de Franche et une autre lettre qui vint des iij villes de Flandres, lequelle estoit close ».

Au folio 222, le défi du sire de Faucquemont au

(1) *Sic.* — Le 29 septembre, d'après les sources indiquées par M. E. Le Glay, *Hist. des comtes de Flandre*, Paris, 1843, in-8, II, p. 374.— L'ajournement étant fixé « à Paris, aux octaves de la saint Andrieu », il est évident que le mandement ne peut être du 19 décembre.

(2) Cf. la proclamation que le même roi fit « ficher as huis des eglises » de France, éditée par M. de Lettenhove, d'après les documents anglais, p. 107 du tome XVIII des *Œuvres de Froissart*, Bruxelles, 1874, in-8.

(3) Fauteuil, trône.

connétable, « donné à Villesouvane, as octaves de Pasques » [1340]. « Nous *Thieris*, s^r de Monnoye, de Fauckemont, de Berne et visconte de Zelande, et *Jehan*, seigneur de Budenbach et de Berghen, nos freres » ; déclarant vouloir suivre le parti du roi d'Angleterre, dont, disent-ils, « nous sommes povre cousin ». Le connétable, qui commandait à Tournai, reçut à Cambrai, où il était allé trouver le duc de Normandie (plus tard le roi Jean), « ces lettres » de défi : « sy les porta devers le roy ».

Au folio 228, le défi du roi Edouard III à « sire *Ph.es de Vallois* », daté d' « Elsin (1), sur les cans delès Tournay », le 26 juillet 1340.

Au folio suivant, la réponse du roi Philippe VI, par lettres données « sur les camps, à le prioré Saint Andrieu lez Aire, soubz le seel de nostre secret, en lapsence de nostre grant seel », le 30 juillet 1340.

Deux passages de cette partie des Grandes Chroniques prouvent que son auteur écrivait bien peu de temps après les événements qu'il y narre. En effet, après avoir mentionné une grande victoire du roi de Castille sur les Infidèles, remportée « le nuit de le Toussaint [31 octobre], lan mil cccc et xlj », où « y ot bien de mort xxx^m à cheval et l^m de pié » des enne-

(1) « Elsin, une maison levesque de Tournay ». Fol. 224 verso. « A Chyn, es champs delés Tournay, le xxviije jour du moys de juyllet »; d'après les docum. anglais publiés par M. de Lettenhove, pp. 170-173 du tome XVIII des *Œuvres de Froissart.*

C'est Helchin en Tournaisis, aujourd'hui village de Belgique, province de la Flandre occidentale, à 17 kilom. de Courtrai.

mis (1), ainsi que la fuite du roi de Maroc, il ajoute en manière de réflexion : « et dist on que malvaisement se porra recouvrer de celle perte » (2). Plus loin, à propos de la victoire des Frisons sur leur seigneur, le comte de Hainaut Guillaume II, tué par eux le 26 septembre 1345, il fait cette autre réflexion : « et maintiennent [les Frisons] que quiconques vaulra estre leur s^r, ainsy len avenra » (3).

Nous mentionnerons encore, dans le récit des guerres de Flandre, reproduit par l'anonyme audomarois de 1340 d'après celui de quelque chroniqueur ds l'an 1300 environ, — une particularité relative à l'un des seigneurs flamands demeurés fidèles au comte Gui et qui fut tué en défendant Furnes contre le comte d'Artois, à l'issue de la victoire que ce prince avait remportée près de cette ville en août (4) 1297. « Illecq se combati *Jehan de Gaure*, qui rendre ne se volloit, mais en le parfin li bedeau (5) lui saillirent au col et labbatirent et le tuerent ». Ainsi périt « monsieur *Jehan de Gaure*, qui *porta les armes Rollant* ».

(1) Bataille de Salado, du 30 octobre 1340, « qui coûta la vie à plus de deux cent mille mahométans », les chrétiens n'ayant perdu « qu'environ vingt hommes ». St-Alais, *L'Art de vérifier les dates*, VI, p. 569.

(2) Folio 233 verso.

(3) Id., folio 239.

(4) « Le mardi apres le saint Leurent », 13 août, d'après notre Ms., fol. 163. — « Le mardi apres le jour Nostre Dame mi aoust », 20 août, d'après une chronique contemporaine publiée par De Smet, IV, p. 456.

(5) Bidaux; sorte de fantassins.

En effet un vieil armorial de Flandre, de la fin du XV[e] siècle, constate que « ceulx *de Gavre* ont porté : D'or an lion de gueulles, armé, lampassé et couronné d'azur, à le bordure endentée de sable, *qui sont les armes de Roland*, comme aulcuns veullent maintenir » (1). Dans sa généalogie de Gavre (*Dictionnaire généalogique*, Bruxelles, 1849, in-4, II, Escornaix, n° IX), Goethals a confondu messire Jean de Gavre, tué à Furnes, ainsi que le constatent tous les chroniqueurs, avec le seigneur d'Escornaix (Jean de Gavre de Liedekercke), mort en 1310.

Selon le même chroniqueur de l'an 1300, le roi d'Angleterre criait encore en 1297 : « *Guienne* » ! cri qu'il poussa à Gand, vers la Noël de cette année-là, en lançant son « destrier, couvert de ses armes », sur les Gantois qui avaient attaqué ses soldats (2).

Il transcrit aussi quelques documents.

Au folio 158, le défi du comte de comte de Flandre au roi, daté de Maele, l'an 1296 (vieux style), « le merquedi apres le thiphaine » ou 9 janvier.

Et au folio 176, le défi du prince Guillaume de Juliers, « nieps [petit-fils] au conte de Flandres », et chef de Flamands rebelles, adressé au connétable de France et donné « as tentes », près de Cassel, vers la fin de juillet 1303.

De ces « Cronicques de Flandres », commençant

(1) Dinaux, *Archives histor.*, Valenciennes, 1842, in-8, 2[e] série, IV, p. 13, en note.

(2) Folio 159.

sous Charlemagne et finissant en 1347, il y a lieu de rapprocher la mention d'un manuscrit gros in-folio, en parchemin, qui au siècle dernier reposait à Lyon, au couvent des Petits Augustins et ainsi mentionné sur leur catalogue : « Chronique des comtes et princes de Flandres, commençant par *Liedris*, premier comte, et finissant par *Louis II* », vers 1346 ; ce magnifique manuscrit, orné de miniatures de batailles « d'un goût merveilleux », paraît avoir été fait pour le comte Louis II ; il passa ensuite à sa fille Marguerite, duchesse de Bourgogne (1). C'est à tort que les Petits Augustins de Lyon avaient attribué cette chronique de Flandre au franciscain de Valenciennes Jacques de Guyse, mort en 1399.

3° (folios 254 à 308). Le chroniqueur audomarois de 1350 environ faisant défaut après la prise de Calais, le patient Magnicourt a continué son œuvre de compilateur en transcrivant la partie de la chronique dite de Sauvage, allant de 1347 à 1383 (2) et composée vers cette dernière date : elle est plus générale que la précédente, mais très-abrégée et par conséquent beaucoup moins intéressante. On sait déjà combien Sauvage a mutilé l'œuvre du XIVe siècle qu'il eut la prétention d'éditer : notre manuscrit permet de suppléer aux très-nombreuses omissions faites par ce singulier éditeur.

Voici la fin de cette partie des Grandes Chroniques

(1) Prosper Marchand, *Diction. hist.*, La Haye, 1758, in-fol., I, p. 304.

(2) Pages 188-250 de l'édit. de Sauvage.

de Flandre, un peu différente du texte de Sauvage. Elle se termine à la mort de Louis I d'Anjou, roi de Naples, que les Grandes Chroniques fixent au 14 septembre 1383, tandis qu'il ne décéda, paraît-il, que dans la nuit du 10 au 11 octobre 1384, à Bisélia, près de Bari (1). « Maladie le prist, dont il le convint morir et dist on communement quil fu empuisonné. Et à ses ordenances faire, il appela les princes du pais et ses amis et leur pria que, ensy quils lavoient couronné et tenus pour seigneur, ils vosissent *Loys*, sen fil aisné, tenir pour seigneur et roy et luy aidier à conquerre le roy^me^ : et cil lui accorderent. Et assés tost apres, trespassa du siecle : et fu en lan mil iij^c^ iiij^xx^ et iij, le xiiij^e^ jour du mois de septembre » (2).

4° (folios 308 verso à 339). Le récit des événements arrivés au royaume de Naples continue ainsi dans notre manuscrit. « Apres le mort le roy *Loys*, se partirent ly prince du siege (3) et garnirent villes et castiaulx quils tenirent et firent guerre au nom de *Loys* lenfant », etc. Cette continuation des Grandes Chroniques de Flandres, allant de 1383 environ à 1408, est inédite.

On y remarque des récits de fête, notamment de la « moult nobles joustes » faite en mai 1388, « à la

(1) St-Allais, *L'Art de vérifier les dates*, XVIII, p. 339.

(2) Après cette date, finissait le Ms. de Sauvage par ces mots : « *Explicit istud quia finis est illud.* »

(3) « Devant le ville de Bartete ».

conchiergerie du bois de Vischaine [Vincennes] lez Paris, pour une des demoiselles de la royne de France, qui se maria pour lors », — d'une « moult noble feste » célébrée à Saint-Denis par le roi, en juin de la même année, avec cent cinquante noms environ de seigneurs et de dames (1); — du pas d'armes de Saint-Inglevert près de Boulogne, du mois de mars 1390 (2), — de la « moult noble feste » de Londres de cette même année (3), — de la « tres belle jouste » de Compiègne, où « se parti le roy, qui joustoit, dune salle de feuilles et ceulx qui joustoient estoient tout couverts de feuilles » (4).

Il y a, pour cette époque, des détails locaux sur Tournai: l'incendie du beffroi, du 6 février 1391 (vieux style), le feu ayant pris « es croisures, par les prisonniers qui trop grand feu avoient fait », les cloches ayant été fondues, celles « tant de justice, comme les autres », qui « avoient duré c et xlvj ans » (5), — la fonte des nouvelles cloches en 1392: « et furent, aussy audit temps, jettées iiij clocques du belfroy de Tournay, tout à un get, pesant xxxvj^{m} livres, par un maistre, nommé *Robin de Croisilles* » (6), — le meurtre d'un tournaisien, en pleine fête : « Et en laoust mil iij^{c} iiij^{xx} et

(1) Folio 315 verso à 316 verso.
(2) Folio 318.
(3) Folio 318 verso.
(4) Folio 319.
(5) Folio 320. — Cf. la chronique tournaisienne publiée par De Smet, III, p. 286.
(6) Folio 322.

xij mesme, chinq compagnons du pays de Haynaut, en franque feste, tuerent un homme à la porte de le Vingne en Tournay, nommé *Martin Deleplache*, qui ouvroit en se maison, et puis sen alerent aux Freres Mineurs où ils furent tous pris et, sur lheure, lun pendu qui point nestoit clercs, et les autres furent enchartrez » (1), — le meurtre d'une femme par son mari, vers le mois de novembre : « Audit temps, un nommé *Lohau Miquel* tua se femme et ochit, à Tournay, dune espée parmi le corps et, pour ce fait, fut bany à toujours de la ville, comme mourdreur » (2), — la pose des nouvelles cloches du beffroi (3), — l'arrivée en 1393 de « deux commissaires de la court de parlement, pour enquerre lestat et gouvernement de laditte ville, en laquelle ville furent, pour la cause de un nommé *Jehan Coteriel*, plus dun an » (4), — la querelle « entre les lignages des *Carlier* et les lignages des *Lombars* : et tant que un chevalier, nommé le sire de Landas et ses gens, à un jour que on plaideroit à Maire, vint, accompaignié à iiij xx et x chevaulx, pour faire deplaisir auxdits *Carliers*, qui aloient audit lieu accompaigniés de iij c compaignons : et là furent reboutés les gens dudit de Landas » (5), — l'incendie de « le rue de le Chaingle » (6), etc.

(1) Folio 322 verso.
(2) Folio 322 verso.
(3) Folio 323.
(4) Folio 323 verso.
(5) Folios 323 verso et 324.
(6) Folio 324.

Autre particularité sur Maubeuge, où, l'an 1393, « un juif, lequel y demouroit, fit tuer par un valeton un jovene enfant, pour son cœur avoir et pour diceluy cuer faire mal au pays et au monde. Lequel fait fut seu et vint à la connoissance de justice : et fut ledit juif pris et interroguié et, par sa confession, fut depuis mis à mort, cest assavoir en un tonnel qui estoit tout plein de cloux à pointe : et là dedens mourut ledit juif » (1).

Avec les démêlés des maisons d'Orléans et de Bourgogne, le chroniqueur perd toute impartialité et devient fougueux bourguignon : il ne fait grâce ni au duc d'Orléans, à ce prince qui commit des fautes sans doute, mais qui a été indignement calomnié, ni à aucun des siens. Et cependant, si Louis d'Orléans n'avait point été assassiné par son indigne rival, Metz se trouvait, grâce à lui, annexée à la France, et ce prince accomplissait, un siècle et demi plus tôt, l'œuvre qui devait être réalisée par l'un de ses descendants, le roi Henri II, en 1552 : c'est un ennemi qui relate en ces termes ce fait peu connu de la vie du duc.

« Advint que, en lan mil iiij^{c} [et trois], ly duc d Orleans mit sus et assambla grant plenté de gens darmes, pour aler devant le ville de Metz en Lorraine: et estoient avec luy alyés le duc de Bar, sen bel oncle, et ses fils le marquis du Pont et pluseurs autres grant seigneurs. Et fut lors le pais dautour Metz moult essillié et wasté et meme les vignes furent erachiées et detruites : et à tous les autours des villes et forterecches,

(1) Folio 324.

fut mise tres grant garnison, pour le ville estre et tenir en subjection. En lequelle subjection elle fut bien iiij ans ou environ et jusques à ce que ly dus dOrleans trepassa. Et fut celle ville en si grand famine, que leur convint faire widier les povres gens hors de le ville. Et meme elle fut pres destre prise par le riviere, sil ne fut venu à cognoissance et se on ny eut mise provision. Et se le duc d Orleans eut vesqui, il eut falu que le ville se fut rendue, par le grant disette quelle eut eu. En ce temps, eut grant contempt et discence en le ville de Metz, tant que le commun regna contre les seigneurs (1) de la ville. Et depuis furent les s[rs] de le loy et les bourgois maistres du commun et en firent grant plenté morir et noyer au pont des Mors sur le riviere de Moselle » (2).

Voici le début du récit de l'assassinat du duc (3).

« Or avint que le duc *Loys d Orleans*, dont nous avons cy devant parlé, avoit grace que, en se jonesse et moult longuement, avoit esté sage et bon prudome et se tenoit moult souvent aux Celestins à Paris, où il ooit messes iij ou quatre le jour et aucunes fois disnoit avec les religieux au refectoir, où il ne mangeoit que pain et buvoit yaue. Mais depuis ce temps passé, il fit tout le contraire encontre le roy et le royalme, avoit aussy femmes quant il luy plaisoit et desquelles quil voloit, à sa volenté : et fort couroit renommée, que il contendoit moult à estre roy de France ».

(1) Le magistrat de cette sorte de république aristocratique.

(2) Folios 332 verso et 333.

(3) Folio 335.

La date du crime est inexactement indiquée : « le nuit saint Clement » ou le 22 novembre, veille de la fête du saint (1), « bien tard par nuit » ; tandis qu'il est certain que ce fut le jour même de la fête, 23 novembre, vers huit heures du soir.

Aux obsèques de la victime « furent pluseurs grans seigneurs du sang royal, noirs vetus, faisant grand dœul de cette advenue. Et meme y estoit le duc de Bourgongne avec les autres seigneurs et tenoit le drap, comme ils faisoient : dont il en fut et a esté grandement blasmé à le deshonneur *et est encore* (2), mais pour sauver sa vie, on fait moult de coses : car se le fait eut esté seu prestement, le duc de Bourgongne en eut esté en peril de mort. »

Valentine de Milan, la femme de la victime, est encore plus maltraitée par le haineux chroniqueur : depuis son mariage (en 1389), « navint bien au royalme grant temps, ne aussy le roy *Charles* ne fut en bon sens ». Son fils aîné « senherba et empoisonna luy meme par une pomme que sa mere luy donna soutivement, pour bailler au premier fils du roy, dauphin : et lenfant du duc ne se pot tenir de mordre en celle pomme, qui estoit envenimée, anchoir que il le baillat au dauphin » (3).

(1) La même erreur est commise par le religieux de St-Denis : « *vigilia sancti Clementis* » ; p. 730 du tome III de la *Chronique*, Paris, 1841, in-4.

(2) De ce passage nous concluons que cette partie des Grandes Chroniques a été composée avant l'assassinat de Jean Sans-Peur (10 septembre 1419). D'autres passages prouvent qu'elle le fut après 1417 (fol. 328).

(3) Folio 330.

Du reste le chroniqueur ne voit, du côté des partisans de la maison d'Orléans, que poisons et maléfices. Le dauphin qui mourut à Paris, le 18 décembre 1415, « fut avancié, sy comme on dit, pour ce quil avoit espousé la fille de *Jehan*, duc de Bourgongne » (1). Afin de faire mourir l'autre dauphin à Compiègne (3 avril 1417), « on envoya de Paris aucuns jones chl[rs] et seigneurs jones, pour esbatre avec luy et pour luy servir. Et une fois, ensy quil juoit à la palme, ly un de ces jones seigneurs mit sa main autour de son haterel (2) et en le nuit il eut le haterel tout enflé et ne vequit puis que huit jours. Et supposerent ly aucuns que il fut par ce avancié, pour ce que on veoit que il avoit le fait dudit de Bourgongne, son bel oncle, pour agreable » (3).

Cette partie des Grandes Chroniques finit en 1408 avec le récit de l'expédition de Jean Sans-Peur au pays de Liége, signalée par l'éclatante victoire d'Othée, du 23 septembre. Voici la conclusion : « Et par ces conditions fut paix faite. Et ce fait, se partirent tous les seigneurs et les gens darmes : et sen ala chacun en son pays ou ailleurs où bon luy sembla ».

II. *Abrégé de la Chronique de Monstrelet* (folios 339 à 471). Le compilateur ne cite même pas le nom de Monstrelet, dont il laisse de côté les trois premiers

(1) Folio 327 verso.
(2) Cou.
(3) Folio 328.

chapitres, pour commencer avec la mention de la mort de Jean VI, duc de Bretagne (1er novembre 1399), se contentant, pour expliquer son retour en arrière, de cette sorte de transition : « Pour che que chy dessus n'est faite nulle mention daucunes choses dignes de memore avenues en pluseurs pais, depuis lan mil iiij c et un, on en fera chy aucune mention ».

Déjà M. Douët d'Arcq, dans son édition de Monstrelet (Paris, 1857, in-8, I, page xviij), a signalé l'existence de divers manuscrits où la *Chronique* se trouve plus ou moins abrégée. Bien entendu que Magnicourt a choisi de préférence, dans l'œuvre volumineuse du chroniqueur cambrésien, ce qui se rapportait davantage à la Flandre et à ses princes. Les noms du pays y sont fidèlement transcrits, quelque fois avec des remarques additionnelles, comme pour ce « vaillant homme d'armes, nommé *Enguerramet de Greboval* », tué en 1431, avec « aucuns picars » près de Laon (1), et qu'il nous apprend avoir été originaire de Lisbourg (2) : or ce village était le chef-lieu féodal de la seigneurie de Verchin en Ternois, appartenant à notre compilateur, lequel comptait même parmi ses vassaux un Griboval, — ou pour les « v moult grosses cloches » de l'église Notre-Dame de Térouane, données en 1433 par le duc de Bedford (3) et, ajoute-t-il, « qui encore y sont,

(1) Monstrelet, IV, p. 432.

(2) Folio 438.

(3) Monstrelet, V, p. 56 : « deux cloches moult riches, notables et de grand valeur ».

armoyées » (1). Bien entendu que les variantes abondent, dont plusieurs sont intéressantes; celle-ci par exemple, relative au drapeau de Jeanne d'Arc, qui y avait fait « paindre la representation de Nostre Createur » (2) : c'était un étendard « blanc », ajoute le compilateur (3).

L'abrégé finit, comme la *Chronique* elle-même, avec la conclusion de la trève entre la France et l'Angleterre, du « quinzieme jour » de mai 1444 (4), selon Magnicourt ; du « xx° jour », selon le texte du traité transcrit par Monstrelet (5). Voilà une preuve de plus que l'œuvre du fameux chroniqueur finit bien en 1444 et ne contient que deux livres, et que le troisième, auquel il travaillait, quand il mourut à Cambrai, le 20 juillet 1453, demeuré à l'état de projet ou de brouillon, n'est point parvenu jusqu'à nous (6).

III. *Chronique inédite, de 1444 à 1467* (folios 471 verso à 491 et dernier). C'est, croyons-nous, l'œuvre de Magnicourt lui-même, qui devient enfin auteur, après avoir été longtemps copiste fidèle, compilateur et abréviateur. Nous transcrivons le premier alinéa.

(1) Folio 442 verso.
(2) Monstrelet, IV, p. 315.
(3) Folio 429.
(4) Folio 471 verso.
(5) Tome VI, p. 106.
(6) Edit. Douët d'Arcq, I, pp. iij et xx.

« Quant les treves furent confremées, qui depuis sentretinrent longtems par continuations, le dauphin conduit et emmena hors du roy^me^, au pais dAllemagne, tous les cap^nes^ et gens de compagnie, qui par longtems avoient ensuite moult oppressé le peuple : lesquels firent moult de desrois au pais, jusques à la riviere du Rhin vers Balle et Strasbourg. Et avec luy allerent pluseurs cap^nes^ Anglois, comme *Matagon* et *Hon* (1) et aucuns autres des frontieres de Normandie, jusques à v^c^ (2) combatans anglois, afin que le noble roy^me^ de France fut nettoié du grant venin qui piecha y avoit conuersé, en intention de venir par les deux parties à paix finale. »

Cette chronique, quoiqu'assez générale, est fort peu développée. En voici un passage, relaté sous l'année 1447 (3) et concernant le drame de famille qui ensanglanta alors la Bretagne.

« Or nous convient retourner au duc de Bretagne (4), qui avoit eu epousé *Jehane*, sœur du roy *Charles* [VII] de France, de laquelle il avoit eu iij fils, cest assavoir : *Pierre*, *François* et *Gilles* (5) : lequel duc trepassa lannée que le roy tint la journée devant Tartas (6). Et à son trepas il advint quil fit

(1) « Mathieu God ». D'Escouchy, *Chronique*, Paris, 1863, in-8 I, p. 11. — C'est Mathew Gough.

(2) « viij cens ». D'Escouchy.

(3) Folios 472 verso et 473 recto.

(4) Jean VI, mort en 1442.

(5) L'aîné était François I, duc de 1442 à 1450, et le second Pierre II, duc après son frère.

(6) Cf. Monstrelet, VI, p. 50

venir ses iij fils devant luy et premierement demanda al aisné quel party il avoit intention de tenir apres son trespas. Chil repondit quil avoit servy le roy de France, son oncle et quil luy avoit fait pluseurs biens et plus avoit promis de faire, et quil tiendroit son party. Et apres le demanda au second, qui luy respondit pareillement. Et apres le demanda au tiersch, lequel luy repondit quil avoit servy le roy dAngleterre, son cousin germain de par leurs meres et luy avoit fait pluseurs biens et promis à faire, et quil avoit intention de tenir son party. Adonc le duc de Bretagne luy dit : « Et je mets le duché de Bretagne en ta » main» ! et par especial lui bailla son tresor (1). Mais quant il fut trepassé, ceux du pays obeirent al aisné, comme sestoit raison, reservé aucunes places que messire *Gille* print à son avantage, en tenant la partie du roy d Angleterre contre ses deux freres : dont le pays estoit en danger de souffrir pluseurs oppressions. Mais il advint que, apres les treves accordées à Tours (2) entre les deux rois, cest assavoir de France et d Angleterre et leurs alliés et bien veullans, le duc de Bretagne, soubs aucune querelle quil avoit avec messire *Gilles*, son frere, dont il ne se donnoit garde, comme on dit, fit prendre ledit messire *Gille* et apres le delivra en la main du roy, pour sen decharger : lequel apres on ne sçut quil devint ».

(1) L'anecdote n'est guère acceptable.

(2) Le 20 mai 1444. Monstrelet, VI, p. 106.

On sait que le prince Gilles de Bretagne arrêté au Guildo en 1446, subit une dure captivité et fut étouffé le 25 avril 1450 (1).

Sous l'année 1450 (ou mieux 1451), le chroniqueur constate que Charles VII reconquit alors « tout son roy^{me} en general, reservé la ville de Calais et deux forteresses, dont lune nommée Hames, qui est à une lieue dudit Calais, et lautre est nommée Guines, qui est à deux lieues : lesquelles villes et chateaux tiennent encore les Anglois ». On sait quil fallut plus d'un siècle avant que le duc de Guise enlevât à l'Angleterre ces trois forteresses. « Et pour sa glorieuse conqueste et bonne fortune du roy^{me}, fut ordonné en tout iceluy faire une procession generale, durans à perpetuité, le (2) aoust, en toutes eglises cathedrales, qui fut le jour que la derraine ville fut rendue au roy, afin quil fut memore de la grace que Dieu luy avoit fait. »

Notre manuscrit finit par la mention d'une nouvelle révolte des Liégeois contre leur prince évêque, en septembre 1467 et de la répression qu'en fit aussitôt le duc Charles le Téméraire. « Et al entrée du mois doctobre, entra le duc de Bourg^{ne} au pays de Liege, atout xxx mille combatans ou plus, et alla mettre siege devant la ville de Saintron (3) : auquel lieu lallerent

(1) Cf. Beaucourt, édition de la *Chronique de M. d'Escouchy*, I, p. 98, notes.

(2) Date restée en blanc. Folio 474 verso. — Bayonne se rendit le 20 août 1451. D'Escouchy, I, p. 366; III, p. 397.

(3) Saint-Trond, ville de Belgique, province de Limbourg.

combattre les Liegeois, au nombre de xiiij à xvj mille (1), mais ils furent tantost ruès jus à une ville qui se nomme Brustem (2) et en mourut bien iiij mille (3). Apres laquelle deconfiture, se rendit la ville de Saintron et mesme la cité de Liege et tout le pays en general, en la volenté du duc de Bourg[ne] : lequel sen alla entrer en laditte cité, en grant pompe, apres sa victoire, le dimanche xv[e] jour de novembre, au devant duquel allerent ceux de la cité, en leurs chemises, prier merchy » (4).

On sait que la première éditon de Monstrelet, donnée à Paris vers 1500 par Antoine Verard, contient un prétendu troisième livre du chroniqueur cambrésien, — qui n'est qu'une compilation sans valeur, allant de 1444 à 1467, époque de la mort du duc Philippe le Bon (le 15 juin), — et que toutes les anciennes éditions ont reproduit ce faux troisième

(1) « Trente mille personnes et plus »; Commynes, *Mémoires*, Paris, 1840, in-8, I, p. 127. — Notre chroniqueur est beaucoup plus près de la vérité; voir aux preuves de l'édition de Commynes, III, p. 223.

(2) Bataille de Brusthem, du 28 octobre.

(3) Cf. les preuves de l'édit de Commynes, p. 225.

Commynes lui-même fait cette réflexion sur les pertes subies par les Liégeois. « Bien mourut quelque *six mil* hommes; qui semble beaucoup à toutes gens qui ne veullent point mentir. Mais depuis que je suis né, j'ay veu en beaucoup de lieux que l'on disoit, pour ung homme, qu'on en avoit tué cent, pour cuyder complaire : et avec telles mensongnes s'abusent bien aucunes fois les maistres ».

(4) Le mardi 11 novembre, le duc Charles arrive devant Liége; le 12, les députés des Liégeois viennent se prosterner à ses pieds; enfin le mardi 17, il fait son entrée à Liége.—Edition de Commynes, I, p. 132, 133 et 140, notes.

livre. Quoique notre chronique inédite s'étende aussi de 1444 à 1467, vérification faite, elle n'a aucun rapport avec la compilation du libraire Antoine Verard ou de l'éditeur Pierre Desray (1).

En résumé l'œuvre patiente de Jean de Magnicourt ou de Werchin est très-intéressante pour l'histoire de notre France du nord et la copie qu'en fit faire, au siècle dernier, le premier président d'Aubers constitue un manuscrit qui ne ferait pas mauvaise figure dans une bibliothèque publique.

Bien plus précieux encore est l'original, que la Révolution a épargné et qui, malgré la tourmente, continue à reposer, comme en 1789, au château de Tramecourt. Son existence avait été signalée, il y a cinquante ans et plus, par Mazas, auteur de la *Vie des grands capitaines français du moyen âge* (2). Il est, dit-il, « écrit sur vélin et sur deux colonnes, orné de vignettes et d'un beau caractère; son format est un grand in-4° et contient cinq cents feuillets numérotés » ; le premier feuillet porte en tête les mots : « J'appartiens à *Jehan de Tramecourt* » (3); le « manuscrit est de trois écritures » ; c'est une

(1) Cf. *Biogr. univers.* de Michaud, Paris, 1814, in-8, XI, p. 233.

(2) 1e édit., 1828-1829, 7 vol. in-8. — L'article sur le Ms. de Tramecourt a été reproduit par Roger, *Bibl. hist.*, Amiens, 1844, in-8, p. 188.

(3) Vivant en 1440, d'après Mazas, qui fait erreur: celui qui a ajouté son nom en tête du Ms. est vraisemblablement l'époux de Françoise du Wez, héritière de Verchin, vivant à la fin du XVIe siècle. Voir ci-dessus, p. 163.

chronique qui « commence à l'origine de la monarchie » et finit en 1467 « au milieu d'une phrase » ; elle « n'était jamais sortie des mains de MM. de Tramecourt », quand elle fut prêtée vers 1750 à un abbé de Saint-Bertin, « homme fort savant », pour « la composition d'une histoire d'Artois dont il s'occupait » (1) et la famille de Tramecourt n'en serait, après bien des difficultés, rentrée en possession qu'à la veille de la Révolution.

L'œuvre de Jean de Magnicourt ou de Werchin, connue sous le nom de « manuscrit de Tramecourt », est encore citée dans le *Bulletin historique de la société des antiquaires de la Morinie, 1872 à 1876* (Saint-Omer, 1877, in-8), tome V, page 558, et dans le tome VI, 1877 à 1879, pages 13-14, 77-79 et 212-213.

Nous devons ces indications à l'extrême obligeance de M. le comte de Galametz, qui a bien voulu y ajouter d'autres renseignements pris sur l'original même, qu'il a eu très-souvent la bonne fortune de consulter au château de Tramecourt. Le nombre des feuillets de parchemin est de 560 (1120 pages) ; il commence ainsi : « Che sont les histores de France en brief »; çà et là sur les marges, il existe quelques blasons de

(1) Probablement dom Gherbode, abbé en 1744, mort en 1763; à St-Omer en 1744, il présenta à Louis XV « le commencement de son histoire d'Artois ». — *Le Puits artésien*, St-Pol, 1842, in-4, VI, p. 114. — Laplane, *Les Abbés de Saint-Bertin*, St-Omer, 1855, in-8, II, p. 429.

Est-ce cet abbé qui fit copier le Ms. de Tramecourt pour le premier président d'Aubers ?

fantaisie, tels que ceux de Jules César, de Clovis, etc. (1) ; il est incomplet : car, à la fin de la dernière page, le mot « mercy » (2) est écrit au-dessous de la dernière ligne pour servir de repère au relieur. Il se compose de deux écritures différentes de copiste.

Assurément les actes de vandalisme n'ont été que trop fréquents durant la période révolutionnaire et même ils se sont continués longtemps après ; néanmoins il faut cesser de répéter des affirmations banales sur les destructions en masse des monuments littéraires du passé (3). Si l'on jette un regard sur nos archives et nos bibliothèques publiques, on voit qu'au contraire une énorme quantité de richesses nous ont été conservées. En outre, des découvertes fréquentes ont démontré que, même chez les particuliers, tout n'avait point été détruit ni confisqué ; témoin, avec tant d'autres, le précieux manuscrit du château de Tramecourt.

(1) Il est à remarquer que le copiste du premier président d'Aubers a négligé le commencement du Ms. de Tramecourt, qui aura été jugé sans valeur historique. Désirant avoir des « Chroniques de Flandre », le premier président aura fait passer tout ce qui précède la création du comté de Flandre.

(2) Cf. ci-dessus, p. 195.

(3) Voir la très-intéressante brochure de M. l'abbé Dehaisnes, *Les Archives départem. du Nord pendant la Révolution*, Lille, 1873, in-8.

Ainsi M. de Laborde dit qu'à la chambre des comptes de Lille on avait vendu pour 80000 francs de chartes en parchemin : or, au lieu de 80000, il faut lire 8000 ! au lieu de chartes, c'étaient des registres modernes (page 3) !

BIBLIOGRAPHIE [1].

MATTHIEU (Ernest). — *Histoire de la ville d'Enghien*. Mons, 1876-1878, in-8 ; 804 pp. ; planches.

Ouvrage très-soigneusement fait, couronné par la société des sciences du Hainaut. — L'antique baronnie d'Enghien, assise sur les confins du Hainaut et du Brabant, a toujours eu des seigneurs de la plus haute noblesse, qui ont illustré la petite ville d'Enghien. Elle appartenait en 1606 à notre roi Henri IV et elle passa alors par une vente dans la maison princière d'Arenberg, qui la possédait encore à la Révolution. C'était donc un vaste et beau sujet d'histoire locale : M. Matthieu l'a traité avec distinction.

DANCOISNE (L.). — *Le Canton de Carvin*. Arras, 1877, in-8 ; iv et 141 pages ; planches ; 40 exemplaires, papier vergé. — *Le Canton de Lens*, Arras, 1878, in-8 ; 8 et 257 pages ; planches ; papier vergé.

Répertoire historique et archéologique de 31 communes de l'arrond. de Béthune. — Renseignements inédits et intéressants. — Obsèques d'Hugues Bournel, seigneur de Steenbecque, gouverneur de la province de Lille, célébrées à Courrières en 1578 (extraites du Ms. 320 de la bibl. publ. de Lille); lettres d'érection en marquisat de la terre de Leforest (9e reg. aux commissions du conseil d'Artois), etc.

(1) Il est rendu compte dans notre recueil des travaux d'histoire et d'archéologie intéressant les anciennes provinces wallonnes, — dont il a été envoyé deux exemplaires au siége de la Société d'agriculture, des sciences et des arts de Douai, 8 *bis*, rue d'Arras (Jardin des Plantes) ou chez M. Crépin, éditeur, 23, rue de la Madeleine.

M. Dancoisne continue ses patientes recherches sur les autres cantons de l'arrondissement de Béthune; nul mieux que lui ne peut mener à bonne fin cet utile travail, qu'une table générale rendra précieux pour les chercheurs.

DUTILLEUL (Albert). — *A propos d'un tableau du XVIe siècle*. Douai, 1879, in-8 ; 19 pages.

L'espoir qui avait été manifesté dans la séance publique de notre société académique du 26 novembre 1876 (*Mémoires*, 2e série, XIII, p. 49), s'est pleinement réalisé : la liste des œuvres de notre grand peintre Jean Bellegambe s'est accrue d'un tableau que beaucoup de Douaisiens ont pu admirer cette année-ci dans notre musée. La preuve en a été faite par M. Dutilleul avec un talent et une autorité auxquels nous nous plaisons à rendre hommage. — Ce tableau fut commandé à Bellegambe (comme le fameux retable d'Anchin lui-même) par dom Cokin ou Coquin de St-Raagon, mais avant sa prélature, par conséquent antérieurement à l'année 1511. On présume qu'il a orné le prieuré de Saint-Georges-lez-Hesdin.

DANCOISNE (l'abbé). — *Histoire des établissements religieux britanniques fondés à Douai avant la révolution française*. Douai, 1880, in-8 ; 111 pages ; 110 exemplaires.

Dernière partie d'un travail considérable sur l'histoire religieuse de Douai, couronné en 1865 par notre société académique et imprimé dans ses *Mémoires*. — Recherches intéressantes et approfondies sur le collége anglais, les bénédictins et les récollets anglais, le séminaire écossais, le séminaire irlandais, etc.; avec une bibliographie et des pièces justificatives.

TERNAS (A. de) et le comte P.-A. du CHASTEL de la Howardries-Neuvireuil. — *Généalogie de la famille Courcol dite de Bailliencourt*. Tournai, 1878, gr. in-8 ; 103 pages et planche d'armoiries coloriée ;

table des noms de famille; 100 exempl. en papier fort; 5 exempl. en papier vergé.

Recherches très-intéressantes sur une vieille famille d'Artois, dont un membre a obtenu le titre de *comte de Baillencourt* (1721, en Belgique, titre éteint en 1779) et qui a encore dans le pays de nombreux représentants. Trois sceaux du XVI[e] siècle témoignent que déjà alors la famille Courcol portait les mêmes armoiries qu'aujourd'hui; son ancienne devise était: *Courcol! bonne teste!*

Quant à l'étymologie du petit fief de Baillescourt, par corruption: Baillencourt et Bailliencourt, dont la situation n'est point précisée, les auteurs proposent: *Court du Bailli.* — Ne serait-ce pas plutôt: *Bailles* (portes) *de la Court?* Une sentence du conseil d'Artois, du 30 juillet 1575, constate que « la disme de Bailles Court » appartenait alors à la famille *Grenet*, dont un membre était conseiller d'Artois.

TERNAS (A. de). — *Généalogie de la famille Josson.* Douai, 1879, gr. in-8; 56 pp. et 4 planches; table des noms de famille et de fief; 85 exempl., dont 15 en papier vergé.

Recherches généalogiques sur une bonne famille bourgeoise du pays, dont la filiation remonte au commencement du XVII[e] siècle, étant établie alors à Tournai et dont les armoiries ont été enregistrées dans l'armorial général de France sous Louis XIV.

Quant à l'étymologie proposée par l'auteur (*Johnson*; c'est-à-dire: fils de Jean), elle ne nous séduit pas; *Josson* nous paraît être plutôt une des formes du prénom *Josse*, comme on disait *Gillon* pour *Gille*.



Auguste PREUX

20 JUILLET 1822 — 28 NOVEMBRE 1879.

Dans un discours prononcé sur la tombe de notre confrère et ami, le premier vice-président de la Société d'agriculture, des sciences et des arts de Douai, M. le conseiller Maurice, a retracé en termes éloquents et émus la vie si bien remplie, quoique si courte, du membre éminent de la haute magistrature, de l'érudit et de l'homme aimé de tous. Son éloge sera fait dans le sein de notre compagnie par M. le conseiller Leroy. Une notice de M. Dancoisne, membre de la société royale de numismatique de Belgique, sera consacrée au numismate distingué. D'autres sociétés savantes dont M. Preux fut le zélé correspondant tiendront à honneur de lui rendre dans leurs annales un dernier hommage. Aussi ne parlerons-nous ici que du fondateur et du rédacteur des *Souvenirs de la Flandre wallonne.*

Notre recueil, qui compte dix-neuf années d'exis-



tence, doit sa fondation à M. Preux. Membre zélé de la commission d'archéologie de notre société académique, il exprima souvent le regret à des collègues et à des amis qu'une foule de communications faites dans les réunions mensuelles restassent enfouies dans des registres aux procès-verbaux, faute de place dans les *Mémoires de la Société*. C'est grâce à lui et sous les auspices de la Société d'agriculture, des sciences et des arts de Douai, que les *Souvenirs de la Flandre wallonne* naquirent en 1861.

Voici la liste des notices que M. Preux a insérées dans notre recueil.

Les bannis de Douai et la franchise de la Saint-Pierre d'août (tome I, p. 3). — Anciens artistes et amateurs douaisiens (I, 23; III, 81 et 192; IV, 30; VI, 69). — Fragments d'épigraphie locale (I, 75; V, 49). — Le gouvernement français et l'échevinage de Douai en 1669 (I, 81). — Le collier de Jean Sans-Peur (I, 98). — L'avouerie de Rumaucourt (I, 170). — Médailles et méreaux inédits (II, 69). — Résurrection d'un grand artiste. Jehan Bellegambe, peintre du retable d'Anchin (II, 81); article tiré à part. La sagacité et les persévérantes recherches de M. Preux lui avaient fait deviner, avant l'heureuse découverte de M. Wauters, la solution d'une question capitale pour l'histoire de l'art à Douai. — Souvenirs du siége de Douai en 1710 (II, 123; III, 92; IV, 68). La défense de notre ville constitue l'une des pages glorieuses de l'histoire de l'ancienne armée française; l'article si intéressant de M. Preux sera sans doute réimprimé. — Un passeport périmé (II, 163). —

Gilles Petit, écrivain lillois du XVII[e] siècle (III, 8). Le manuscrit que M. Preux a étudié dans cette notice a été acheté depuis lors des héritiers de M. Delebecque, avocat à Douai ; il figure dans notre bibliothèque communale sous le n° 913 (*Catalogue* de M. Dehaisnes). — La pompe funèbre de Jean de Luxembourg, chevalier de la toison d'or ; 29 septembre 1508 (III, 110). — Jacques Lesaige, le pèlerin ; notes et documents inédits (III, 124). — Gastronomie lilloise ; repas de noces de 1560 (III, 173). — Le nouvel an au temps jadis (IV, 1) ; sous une forme familière, se cachent dans cet article de longues et savantes recherches parmi les anciens comptes de l'hôtel de ville. — Petits problèmes d'histoire locale (V, 101). — Notes et documents sur le commerce et l'industrie de la Flandre wallonne (IV, 115 ; VII, 101). — Mathias de Mailly et sa correspondance (V, 105). — La question au parlement de Tournai ; une cause célèbre de Douai (VI, 26). — Attentat à la vie du baron de Cuincy (VI, 143). — Notes pour servir à l'histoire de la faculté de médecine de l'université de Douai (VII, 5). — Essai d'iconographie religieuse douaisienne (VIII, 1 et 104). — Mémoires inédits de Charles Caudron sur le siége de Douai en 1710 (X, 100) ; appendice aux souvenirs de ce siége mémorable. — Correspondance du conseiller d'Orval avec Chamillart et Voisin, ministres de la guerre (XV, 69) ; tirée à part.

En dehors de cette longue liste, il est peu d'articles parus dans ce recueil, à l'élaboration desquels notre regretté confrère n'ait concouru. Doué d'une mémoire prodigieuse et d'une activité sans pareille,

présent ou absent il était sans cesse consulté et toujours avec fruit.

Son œuvre restée inédite est considérable. Il nous destinait entre autres travaux une série d'articles sur les *clercs parisiens* de Douai, une notice sur le *madre ;* une étude sur les *alba amicorum* et particulièrement sur un précieux manuscrit de ce genre appartenant à M. le baron Dard, à Aire.

M. Preux avait réuni un nombre considérable de notes extraites plus particulièrement des archives municipales, pour former un dictionnaire généalogique et héraldique des familles douaisiennes. Il s'occupait aussi de la confection d'un armorial de la Flandre française, sur un plan aussi nouveau qu'ingénieux: au lieu de ranger les articles d'après les noms de famille, ils devaient l'être d'après les armoiries elles-mêmes, comme sur la table héraldique de M. Demay, imprimée dans la *Collection des sceaux* de M. Douët d'Arcq (Paris, 1863, in-4, I, page 215); c'est par millers que se comptaient les articles. Les antiquaires, qui chaque jour interrogent en vain un blason ornant quelque tableau ou un objet de curiosité, comprendront quels services leur aurait rendus un tel travail.

Nous ne devons point non plus passer sous silence le projet d'un armorial de l'ordre de Saint-Michel, où l'érudition et la connaissance approfondie de l'art héraldique, qui distinguaient notre regretté confrère, auraient brillé de tout leur éclat.

F[x]. B.

TABLE DES MATIÈRES.

PLANCHE.

DOUAI. — IMPRIMERIE L. CRÉPIN.



